

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



PROJET de PERFORMANCE FÉDÉRAL



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE	4
PARTIE STRATEGIQUE.....	6
1- BILAN DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL	7
1-1- Débriefing des jeux olympiques de Tokyo 2020.....	7
Résultats de la France.....	7
Eléments d’analyse globaux	8
Eléments d’analyse spécifiques au niveau de l’encadrement.....	9
Eléments d’analyse spécifiques au niveau des athlètes.....	13
1-2- Eléments d’analyse de la performance sur la période 2017-2021.....	15
Résultats sportifs	15
1-3- Axes d’amélioration.....	18
Construire un projet commun de haute performance.....	18
Construire une nouvelle approche de la performance	19
2- OBJECTIFS 2024.....	20
2-1- Objectifs en termes de résultats	20
2-2- Construire une approche nouvelle de la performance du modèle.....	21
La performance organisationnelle	21
La performance concurrentielle.....	21
La performance financière	22
Aller plus loin avec la notion de performance humaine	22
3- STRATEGIE DE HAUTE PERFORMANCE.....	24
3-1- Préfigurer ce qu’il faudra être capable de faire pour remporter la médaille d’Or	24
3-2- Anticiper le contexte spécifique des JOP	27
3-3- Anticiper les évolutions règlementaires possibles	28
3-4- Identifier les forces et les faiblesses du sportif / collectif et ses facteurs de risques intrinsèques.....	29
3-5- Analyser les forces et les faiblesses de la concurrence	31
3-6- Déterminants de la performance et rétroplanning 2022, 2023 et 2024.....	34

PARTIE OPERATIONNELLE.....	36
1- CRITERES DE MISE EN LISTE.....	37
1-1- Les listes ministérielles de haut niveau	37
1-2- Les autres listes ministérielles.....	38
1-3- Procédure	38
1-4- Critères fédéraux de mise en listes ministérielles.....	38
2- SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL	40
2-1- Organisation du suivi socio professionnel au sein de la DTN.....	40
2-2- Présentation de la convention fédération/SHN	42
2-3- Modalités des versements des aides personnalisées	42
2-4- Modalités d'accompagnement à la reconversion	44
3- DISPOSITIFS ET STRUCTURES.....	45
3-1- Eléments de bilan sur les structures du PPF.....	45
3-2- Les structures du PPF 2022-2025	46
3-3- Programme d'excellence	48
Le cercle fédéral performance 2024	50
Le pôle France Olympique.....	51
Les pôles France relèves.....	52
3-4- Programme d'accession	53
Les centres de formation, pôle Antilles Guyane, Pôle espoir.....	54
Les centres de préformation	56
4- SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE	57
Conclusion.....	59
ANNEXES	60

CONTEXTE

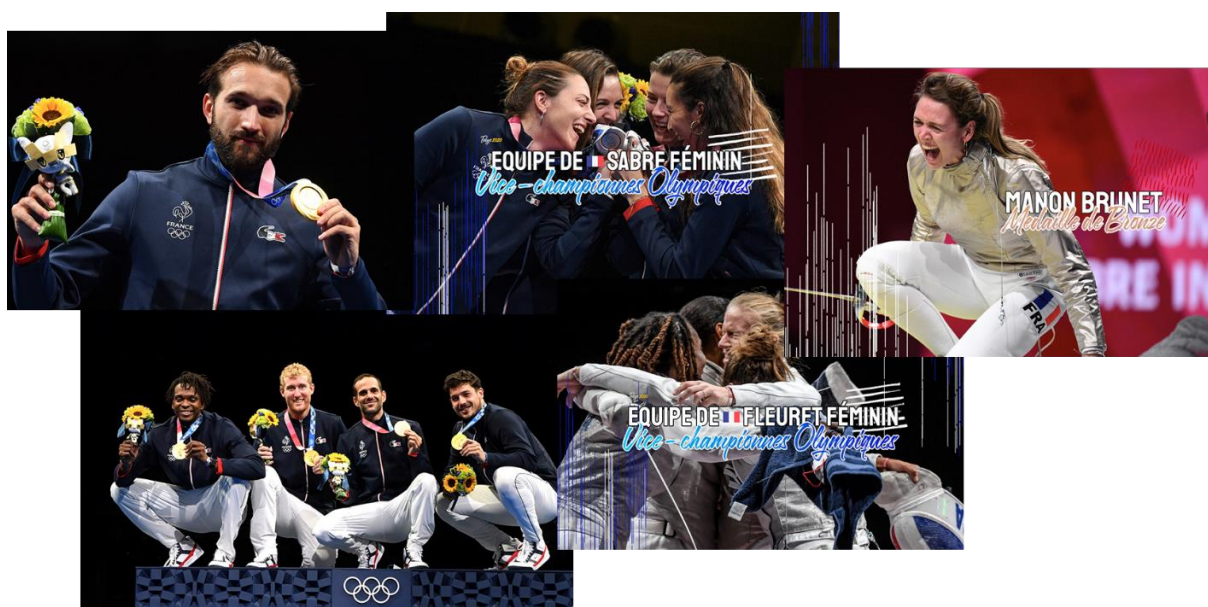
« On veut rentrer dans le Top 5 pour 2024 » explique Emmanuel MACRON, Président de la République lors de son arrivée aux JOP de Tokyo 2020. « Nous sommes une nation forte et notre objectif est de faire mieux qu'à Rio (42 médailles en 2016) et d'essayer de rentrer dans le Top 5, lance-t-il. (...) Rio est la meilleure saison (la deuxième derrière Pékin 2008, 43, où Manuela Montebrun et Mehdi Baala avaient récupéré des médailles quelques années plus tard sur tapis vert) en termes de classement. Je crois que nous étions la 7e nation, poursuit-il. On veut rentrer dans le Top 5 pour 2024. Il faut qu'on vise la quarantaine de médailles. On aura, comme à chaque fois, des surprises dans le bon et le mauvais sens. Il faut viser cet objectif même si ces chiffres n'ont pas toujours une grande valeur, grand sens. Il faut des grands moments d'émotion, que nos sportifs consolident les performances. Pour ceux qui seront à Paris en 2024. Il faut que ce soit une étape essentielle. »

Par ailleurs, avec la création de l'Agence nationale du sport et son pôle performance, l'ANS porte l'ambition d'améliorer le modèle existant. En matière de haut niveau, l'exigence s'est accrue et se concentre sur la haute performance.

Avec « Ambition Bleue », fruit d'un travail de réflexion sur le haut niveau français pour agir sur les leviers de la performance, l'ANS se fixe comme objectif de propulser la France dans le top 5 des nations à Paris 2024.

Quel rôle dans ce projet national pour la FFE ?

Le bilan des jeux olympiques de Tokyo est très positif pour la fédération avec 5 médailles olympiques dont 2 en or, 2 en argent et 1 en bronze. C'est le meilleur bilan aux Jeux depuis Athènes en 2004, la FFE est ainsi la deuxième fédération (après le judo) à remporter le plus de médailles sur les 33 obtenues.



Les médailles d'Or

- EPEE : Romain Cannone a l'honneur d'être le premier médaillé d'or français à Tokyo 2020. Et personne ne l'attendait vraiment là. L'épéiste avait profité du retrait d'un athlète de la liste des escrimeurs pour s'envoler pour Tokyo.
- FLEURET : Le dernier titre de l'équipe de France masculine de fleuret remontait à Sydney 2000.

Les médailles d'Argent

- FLEURET : Trois jours avant leurs homologues masculins, les fleurettistes françaises n'avaient pas réussi à battre le ROC. Elles ont cependant vécu des sensations incroyables dans leur demi-finales en battant l'Italie, championne olympique en titre à Londres 2012 (puisque le fleuret féminin par équipes n'a pas été disputé à Rio 2016). Menées de 11 touches, elles l'ont finalement emporté 45-43. L'argent les attendait ensuite en finale pour une première médaille dans l'épreuve depuis Los Angeles 1984.
- SABRE : Après une huitième place à Rio 2016, les sabreuses françaises ont décroché la première médaille olympique de l'histoire de leur discipline.

La médaille de Bronze

- SABRE : Cinq jours avant de prendre l'argent avec son équipe, Manon Brunet avait montré la voie en devenant la toute première sabreuse française à décrocher une médaille olympique.

source : <https://olympics.com>

L'observatoire du Sport Business a publié le 13 août dernier une étude d'audience TV et digital des sports les plus regardés aux Jeux Olympiques de Tokyo : plus de 10 millions de personnes en audience cumulée ont suivi les épreuves d'escrime et le succès de l'équipe de France.

Même si les performances des équipes de France par équipes sont effectives, les résultats individuels seniors sont en deçà du potentiel.

Pour cette olympiade, l'ambition fédérale en matière de haut niveau est de :

- tendre vers 12 médailles olympiques sur les 24 possibles à Paris 2024
- de devenir première nation mondiale en redéfinissant les stratégies en matière d'accession au haut niveau et de haut niveau sur 3 temporalités : 2024, 2028, 2032.

Dans le cadre du mandat 2021/2024, la Direction technique nationale fixe les stratégies, met en œuvre le nouveau projet de haut niveau et de haute performance et réoriente les axes de travail au profit des résultats attendus. La nécessité d'aller vers plus d'individualisation, de prendre en compte la singularité de l'athlète, de s'engager dans une démarche de haute performance, de construire le chemin de performance, de professionnaliser nos pratiques sont essentiels.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



PROJET de PERFORMANCE FÉDÉRAL

PARTIE STRATEGIQUE



1- BILAN DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

1-1- Débriefing des jeux olympiques de Tokyo 2020

Résultats de la France

La FFE termine au 2^{ème} au rang olympique des nations et remporte 5 médailles olympiques dont :

- 2 médailles en or
 - EPEE HOMME individuel : Romain CANNONE
 - FLEURET HOMME équipe : Enzo LEFORT, Maxime PAUTY, Julien MERTINE, Erwann LE PECHOUX
- 2 médailles en argent
 - FLEURET DAME équipe : Ysaora THIBUS, Pauline RANVIER, Anita BLAZE, Astrid GUYART
 - SABRE DAME équipe : Manon BRUNET, Cécilia BERDER, Charlotte LEMBACH, Sara BALZER
- 1 médaille en bronze
 - SABRE DAME individuelle : Manon BRUNET.

Décompte des Médailles Olympiques

Rang	Équipe/CNO	🥇	🥈	🥉	Total	Classement par total
1	 ROC	3	4	1	8	1
2	 France	2	2	1	5	2
3	 République de Corée	1	1	3	5	2
4	 Hongrie	1	1	1	3	5
5	 Estonie	1	0	1	2	6
5	 États-Unis d'Amérique	1	0	1	2	6
7	 République populaire de Chine	1	0	0	1	8
7	 Hong Kong, Chine	1	0	0	1	8
7	 Japon	1	0	0	1	8
10	 Italie	0	3	2	5	2

Même si c'est le meilleur bilan en termes de résultats de la fédération aux Jeux Olympiques depuis Athènes en 2004, certains points de constats nécessitent d'être levés.

En effet, deux équipes ne se sont pas qualifiées aux Jeux Olympiques (épée dame et sabre hommes), certains athlètes comme par exemple, Ysaora THIBUS, Enzo LEFORT ou encore Yannick BOREL, identifiés médaillables n'ont pas obtenu de médailles. Par ailleurs, lors de la compétition, 64% des athlètes n'ont pas passé le premier tour :

- 9 athlètes sélectionnés aux JO perdent au 1^{er} tour (tableau de 32).
- 2 athlètes perdent au 2^{ème} tour (tableau de 16).
- 1 athlète perd au 3^{ème} tour (tableau de 8).

Eléments d'analyse globaux

Les équipes de France seniors se sont préparées aux Jeux Olympiques dans un contexte particulier. La crise sanitaire, l'accompagnement financier de l'Agence nationale du sport, les élections fédérales ont été des marqueurs de la période pré jeux.

•POINTS POSITIFS

- Bonne anticipation du contexte sanitaire et des impacts sur les conditions de participation
- Peu d'impact du stress sur l'ensemble de la délégation
- Réalisation de stages de préparation adaptée aux conditions sanitaires
- Bonne gestion du groupe par l'encadrement
- Stabilité des athlètes dans le cercle HP et la garantie des 40.000 euros de revenus annuels des athlètes sélectionnés
- Stage terminal adapté au contexte, avec un choix judicieux de l'hôtel, des conditions d'entraînements optimisées, la présence de l'encadrement ainsi que celles des préparateurs physique et mentaux et de l'armurier
- Préparation des armes optimales par l'armurier
- Prise en charge des contraintes sanitaires par le CNOSF
- Bonnes conditions d'entraînement pendant les JO
- Gestion des défaites et capacité à rebondir
- Capacité de régulation de l'entourage immédiat
- Prise en charge efficace par le CNOSF, des athlètes médaillés à l'arrivée en France
- Engagement et disponibilité des athlètes médaillés au live des JO et sur les événements connexes
- Organisation de la prise de fonction des nouveaux entraîneurs au 1er septembre
- Préparation de la rentrée

POINTS DE DESTABILISATION

- Changement d'entraîneurs à l'épée dès 2019 (5 en 5 ans)
- Nombreuses blessures des athlètes
- 2 no-show sur certains athlètes potentiels médaillables et 1 suspension pour dopage
- Une arrivée tardive de la Directrice technique nationale au 1^{er} juin après une longue période sans direction
- Effets d'annonce sur les recrutements des entraîneurs qui a entraîné une déstabilisation de l'encadrement et des athlètes dans le cadre de la réorganisation de la DTN post JOP malgré la levée de l'incertitude après l'arrivée de la nouvelle directrice technique nationale
- Sur le stage terminal, des interrogations sur l'intensité de la charge d'entraînement, la place de certains intervenants extérieurs, le déroulé du stage (briefing, débriefing), le choix de certains partenaires d'entraînement, un sentiment de confort et un manque d'exigence autant vis-à-vis des athlètes que des entraîneurs
- Gestion des entraîneurs et de leur repositionnement dans le projet au 1er septembre

Éléments d'analyse spécifiques au niveau de l'encadrement

EPEE DAMES :

Seule, Caroline VITALIS était sélectionnée aux JO. Elle perd nettement son premier match (5-15) dans le tableau de 32. Elle n'était pas dans le combat, a pris peu d'initiatives et subi le match. Les consignes n'ont pas été respectées. Des difficultés ont été identifiées avec le coach et notamment un manque de communication constructive, de confiance et de feed-back.

Classement aux JO :

- 20^{ème} Coraline VITALIS

EPEE HOMMES :

Pour les Jeux Olympiques, l'épée masculine est revenue avec une médaille d'or et une contre-performance d'un leader et d'une équipe. L'équipe a été battue 45/44 par le Japon, pays hôte, qualifié par une wildcard, futur champion olympique. La France a toujours mené dans le match mais n'a jamais pu prendre un écart suffisant sur une équipe qui a toujours posé problème lors de l'olympiade.

En individuel, c'est le moins expérimenté et le moins bien classé qui fait la meilleure performance et qui crée la surprise en remportant le titre olympique attendu depuis 29 ans (Srecki en 1992), notamment en battant les 3 premiers au classement mondial.

Les deux autres n'ont pas produit la performance qu'on aurait pu attendre. Différents constats peuvent être émis : manque de préparation, manque de repères, manque de compétitions, une année supplémentaire à gérer dans un contexte sanitaire spécifique.

Classement aux JO :

- 5^{ème} par équipe
- Médaille d'or individuel pour Romain CANNONE
- 11^{ème} Alexandre BARDENET
- 17^{ème} Yannick BOREL

FLEURET DAMES :

Au niveau individuel, les athlètes ont mal géré la pression liée au contexte des jeux et à assumer une place de leader. Des faiblesses technico tactiques, un manque de concentration, de coordination et de relation entraîneur/entraînée ont été identifiées. Y. THIBUS n'atteint pas les objectifs de résultats attendus en tant que potentielle médaillable.

Au niveau collectif, l'équipe a bénéficié d'une stratégie collective sur la préparation mentale en partenariat avec l'Insep. La dynamique collective a été efficace et l'objectif a été atteint.

Classement aux JO :

- 2^{ème} par équipe
- 9^{ème} Ysaora THIBUS
- 18^{ème} Pauline RANVIER
- 22^{ème} Anita BLAZE

FLEURET HOMMES :

Au niveau individuel, certains athlètes ont mal géré la pression liée aux jeux olympiques, d'autres n'ont pas réussi à élever leur niveau de jeu et à s'adapter à leurs adversaires.

Au niveau de l'équipe, l'objectif a été atteint et l'équipe a performé au plus haut niveau en remportant le titre olympique.

Classement aux JO :

- ☐ Médaille d'or par équipe
- ☐ 5^{ème} Enzo LEFORT
- ☐ 21^{ème} Maxime PAUTY
- ☐ 24^{ème} Julien MERTINE

SABRE DAMES :

Il s'agit des premières médailles dans l'histoire du sabre féminin français (historique). Les résultats ont été excellents. Néanmoins, une insatisfaction est exprimée concernant les défaites de Lembach et Berder lors du premier tour de l'épreuve individuelle.

Concernant l'épreuve par équipe : la stratégie mise en place via des analyses vidéos, les statistiques des adversaires, le travail de groupe avec les préparateurs mentaux lors du stage terminal à Nishikatsura a permis de faire le match parfait face aux USA. Même constat en demi-finale face à l'Italie, le début de match est resté parfait jusqu'au dernier relais de Charlotte qui prend 18/5 face à la remplaçante de l'équipe qui n'avait plus rien à perdre. Cependant Charlotte réussit à terminer son relais et à laisser l'équipe devant au score. L'entrée de Sarah BALZER en finale a été stabilisante. Le titre de vice-championne Olympique est un objectif atteint.

Classement aux JO :

- ☐ Médaille d'argent par équipe
- ☐ Médaille de bronze Manon BRUNET
- ☐ 20^{ème} Cécilia BERDER
- 22^{ème} Charlotte LEMBACH

SABRE HOMMES : Les résultats sur l'olympiade ont été en régression sur les épreuves de référence entre 2017 et 2019 résultants sur une non qualification de l'équipe de sabre homme aux JO. 1 seul tireur était donc qualifié en individuel (6^{ème} mondial) et s'incline dès le premier tour après avoir quitté la structure INSEP et changé d'entraîneur à 3 mois des JO. La contre-performance sur les JO peut s'expliquer par un manque de continuité dans le travail et par un stress mal géré lors des grands événements.

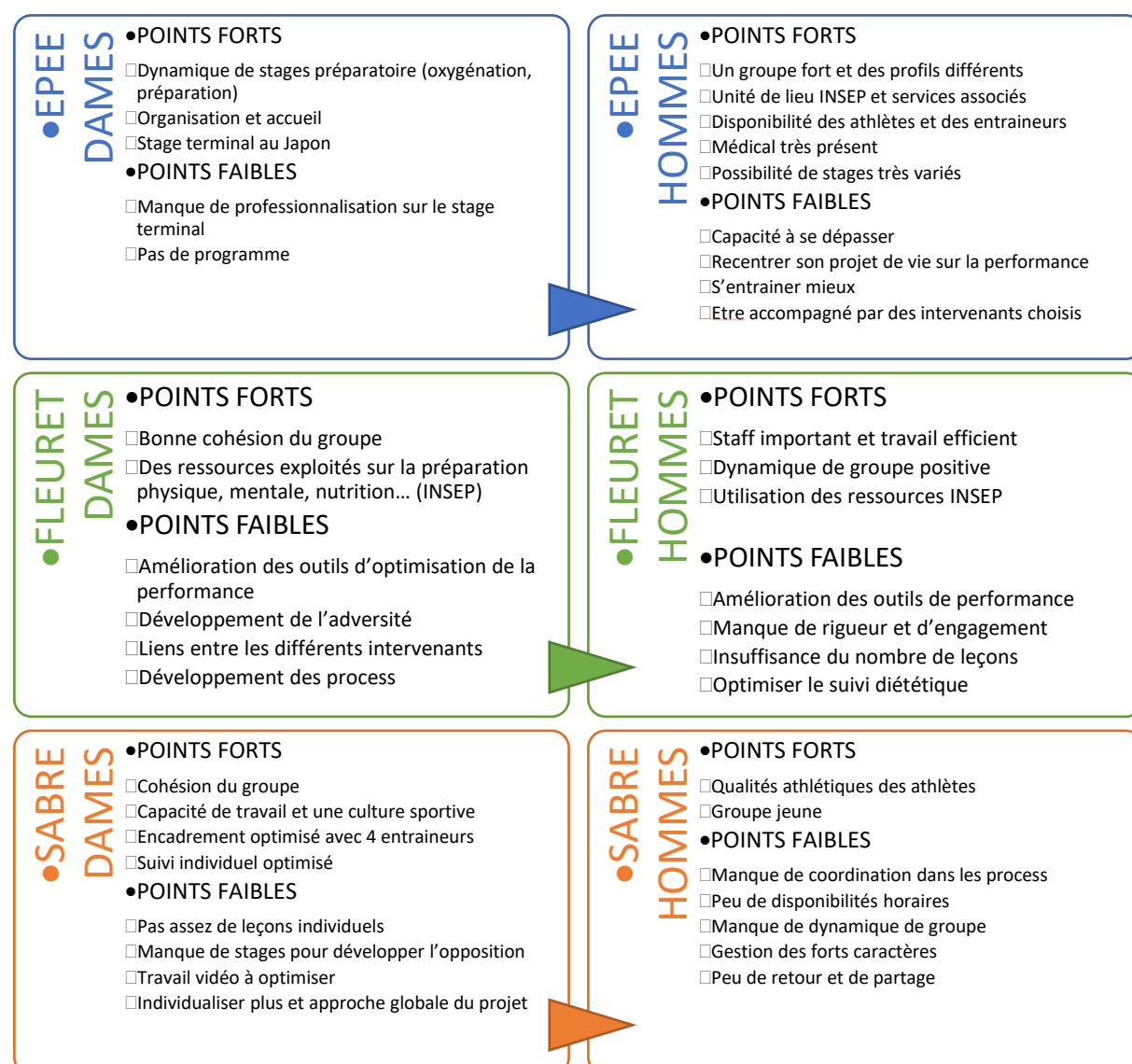
Classement aux JO :

- ☐ 18^{ème} Bolade APITHY

En résumé

EPEE DAMES	EPEE HOMMES	FLEURET DAMES	FLEURET HOMMES	SABRE DAMES	SABRE HOMMES
- Niveau français en dessous des attentes et des objectifs - Manque d'entraînement et de rigueur - Problème de communication et d'échanges entre les entraîneurs et les athlètes - Déstabilisation de l'encadrement et changement d'entraîneur 4 mois avant les JO	- Déstabilisation de l'encadrement (avec 5 changements de staff au cours des 5 dernières années) - Fragilité de l'équipe (nombreuses blessures, plusieurs no-show et un cas de dopage en cours) - Niveau en dessous du potentiel - Manque de visibilité sur les axes de travail - Des conditions optimales de préparation mais un manque d'engagement et d'implication avéré	- Performance réussie dans la construction de la stratégie par équipes - Un niveau individuel en dessous des exigences technico-tactique nécessaires - Mauvaise gestion de la pression aux JO malgré la stratégie d'accompagnement - Gestion d'une athlète et de son projet avec difficulté dans la mise en œuvre et la coordination - Bonne préparation physique	- Satisfaction effective sur les résultats en équipe avec atteinte de l'objectif - Résultats insuffisants en individuel - Quelques difficultés dans la mise en œuvre des axes de travail dans le temps imparti - Optimisation de la relation entraîneur athlète - Mise en œuvre d'un travail collectif autour de la préparation mentale - Manque de briefing/débriefing - Difficulté de gestion des premiers matches et capacité à se surpasser en individuel	- Premières médailles dans l'histoire du sabre féminin français - Mise en place d'une stratégie globale avec analyses vidéos, étude des adversaires, préparation mentale du groupe - Des défaites en premier match pour certaines athlètes	- Résultats sur l'olympiade en régression sur les épreuves de référence entre 2017 et 2019 - Dynamique négative - Renouvellement de 50% des effectifs - Manque de disponibilité des athlètes pour s'entraîner

L'analyse des forces et faiblesses du système permet de mettre en évidence par arme les points suivants :



Le débriefing de l'encadrement a permis d'identifier les enseignements collectifs suivants pour préparer les jeux olympiques de Paris 2024 :



Eléments d'analyse spécifiques au niveau des athlètes

Dans le cadre du bilan des Jeux Olympiques et de la préparation du projet personnalisé des athlètes en lice pour 2024, l'INSEP a été sollicité pour organiser le débriefing des athlètes des jeux olympiques. Il était nécessaire d'organiser le débriefing de manière neutre sans influence et pour laisser libre la parole de l'athlète. Thierry DUMAINE a ainsi réalisé les entretiens.

Tous les éléments cités ci-dessus sont extraits des entretiens effectués avec les différents athlètes qui ont fait Tokyo et staffs en fonction pour Paris.

STOP

Les annonces de changement de staffs et/ou mission suite aux élections avant les Jeux ont fragilisé ceux en place, toutes les armes ont été touchées de près ou de loin. Ainsi, l'Épée et le Sabre ont été les armes les plus impactées au niveau du staff. Des dysfonctionnements ont émergé lors de la préparation terminale mais aussi durant les Jeux notamment sur les athlètes qualifiés individuellement : Gestion de Bolade Apithy ainsi que Coralynne Vitalis. Pour le Fleuret, l'annonce de la prise de poste de Directeur de Performance par Lionel Plumenail tout en restant Entraîneur National a perturbé le collectif (athlètes M) surtout dans la phase préparatoire aux Jeux.

Les athlètes ont demandé un retour à une stabilité des staffs et leurs fonctionnements, ce qui pour la plupart des armes n'a pas été le cas sur l'Olympiade Tokyo (notamment l'Épée).

A CONTINUER

Les athlètes souhaitent tous continuer à utiliser les services de l'INSEP notamment sur trois secteurs ciblés :

- La Dimension Mentale, à titre d'exemple Anaëlle Malherbe suit l'ensemble du collectif Fleuret M et deux athlètes sur 4 du collectif Fleuret F et du collectif Sabre F
- La Dimension Physique, ainsi Anne Laure Morigny et Enguerrand Aucher étaient jusqu'à Tokyo en charge de la Préparation Physique d'Astrid Guyard, Ysaora Thibus, Sara Balzer, Sara Noutcha, ainsi que 3 athlètes du collectif Épée H et pour Paris 2024 cela s'est amplifié avec la prise en charge de la totalité du collectif Épée en plus des prises en charge individuelle
- La Posturologie, ainsi Armelle Van Eeclo a accompagné les collectifs Fleuret F et M individuellement

Les staffs souhaitent tous continuer à utiliser les services de l'INSEP notamment sur la Dimension Mentale. A ce jour la totalité des staffs sont accompagnés sur les thèmes suivant:

- Coaching Individuel
- Gestion et/ou animation de leur collectif
- La méthodologie de projet
- Travail de prise de décision chez l'athlète
- Les Leviers motivationnels.

A COMMENCER

1. La notion de Modèle de Performance reste à définir et/ou à modéliser pour toutes les armes et genres

2. Le Modèle de Performance des Athlètes comme celle des staffs existe mais n'est pas formalisé
3. La notion de Gestion et Suivi de la charge est un secteur inexploré d'un point de vue global (la préparation physique est perçue comme un élément objectivable au contraire de l'escrime)
4. La mise en place systématique de travail vidéo, que ce soit pour des retours post entraînement, post compétition et préparation des stratégies contre les futurs adversaires
5. La notion de Projet de Performance Individualisé n'est pas inscrite dans la culture Escrime de tous les Staffs : cela peut s'expliquer par le mode courant de qualification qui passe par celle de l'équipe mais c'est une notion à explorer pour permettre de meilleurs résultats à moyen et long terme. A ce jour seule la leçon permet d'individualiser l'entraînement, par exemple non prise en compte de la spécificité Féminine (exemple : Projet EMPOWER)
6. Cette notion apparaît chez quelques athlètes mais rencontre de réelles difficultés d'appropriation des staffs, et ainsi d'opérationnalisation et fonctionnement : le métier de Maître d'arme évolue de plus en plus vers celui de Manager de staff et projet, il serait opportun d'accompagner certains staffs dans cette transformation majeure de leurs missions

A IMAGINER

A l'exemple de certains athlètes qui sont dans cette démarche de Projet de Performance Individualisé, peut-être serait-il opportun de réfléchir à une recomposition des staffs, une formation, un accompagnement, avec une définition des rôles et missions de chacun et de créer le poste de chef de projet de Performance Athlète par arme, ce dernier pourrait être le lien entre l'Entraîneur National Maître d'Armes et l'athlète en terme de pilotage et management de projet.

1-2- Eléments d'analyse de la performance sur la période 2017-2021

Résultats sportifs

Les résultats sportifs de l'olympiade sont variables d'une arme à l'autre.

EPEE DAMES : Principaux résultats sur les compétitions de référence

Compétitions	Championnats d'Europe				Championnats du monde			
Année	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
INDIVIDUEL								
CANDASSAMY		24	2			26	33	
COQUIN			24				27	
EPEE		26			58	11		
GORAM	47							
MALLO	10	17	18		25	27	22	
REMBI	13				7			
VITALIS	19	27	1		28	8	5	
EQUIPE								
-	1	1	4		6	5	9	

Après les JO, la France se classe 8^{ème} au classement mondial et enregistre 2 athlètes dans le TOP 10 :

- Marie Florence CANDASSAMY ; Alexandra LOUIS MARIE
- Coraline VITALIS se classe 18^{ème} et Joséphine JACQUES ANDRE COQUIN est 20^{ème}.

L'âge moyen des sportives du top 10 est de 29, 5 ans. La plus âgée a 37 ans et est 2^{ème} du classement mondial, la plus jeune à 22 ans et est 7^{ème}.

EPEE HOMMES : Principaux résultats sur les compétitions de référence

Compétitions	Championnats d'Europe				Championnats du monde			
Année	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
INDIVIDUEL								
BOREL	1	1	10		33	1	5	
BARDENET			20				14	
CANNONE			34				30	
GALLY		75				55		
GUSTIN	13	59	22		62	46	11	
FAVA		41				16		
JERENT	5				5			
LUCENAY	37				8			
EQUIPE								
-	6	2	11		1	4	1	

L'épée homme française apporte au moins une médaille par championnat, soit en individuel ou en épreuve par équipe. Un doublé de médailles est à noter aux championnats d'Europe et du Monde en 2018. Yannick BOREL remporte 3 titres sur l'olympiade en individuel. Par équipe, la France remporte deux titres mondiaux. On notera la présence du trio BOREL-JERENT-

GUSTIN dans l'équipe. Ce sont trois athlètes qui ont été sélectionnés régulièrement au cours des olympiades précédentes. Après les JO, la France se classe 5^{ème} au classement mondial et enregistre 1 athlète dans le TOP 10 :

- Romain CANNONE – 7^{ème}; Yannick BOREL se classe 11^{ème} et Alexandre BARDENET est 12^{ème}.

L'âge moyen des sportifs du top 10 est de 27 ans. Le plus âgé a 38 ans, les plus jeunes ont 24 ans dont Romain CANNONE.

FLEURET DAMES : Principaux résultats sur les compétitions de référence

Compétitions Année	Championnats d'Europe				Championnats du monde			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
INDIVIDUEL								
BLAZE	10	18	23		23	47	44	
BUTRUILLÉ			16				58	
GUYART	34	8			5	13		
THIBUS	3	22	3		3	2	9	
RANVIER	7	19	17		35	60	2	
EQUIPE								
-	5	3	2		5	3	4	

La France par équipe fait 3 podiums sur les compétitions de référence. Deux athlètes font podium sur l'olympiade à titre individuel, Ysaora THIBUS et Pauline RANVIER. Après les JO, la France se classe 3^{ème} au classement mondial et enregistre 1 athlète dans le TOP 10 :

- Ysaora THOBUS – 4^{ème}; Anita BLAZE se classe 26^{ème}, Pauline RANVIER est 40^{ème} et Solenne BUTRUILLÉ est 43^{ème}.

L'âge moyen des sportives du top 10 est de 27, 5 ans. La plus âgée a 38 ans, la plus jeune à 20 ans et est 7^{ème}.

FLEURET HOMMES : Principaux résultats sur les compétitions de référence

Compétitions Année	Championnats d'Europe				Championnats du monde			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
INDIVIDUEL								
CADOT	3	8			57	23		
LEFORT	17	13	3		12	7	1	
LEPECHOUX	11	27	16		34	11	36	
MERTINE	23		21		47		46	
PAUTY		7	5			20	30	
EQUIPE								
-	1	4	1		3	5	2	

Trois titres ont été remportés sur l'olympiade dont un titre en individuel pour Enzo LEFORT champion du Monde en 2019 et deux titres par équipes aux championnats d'Europe en 2017 et 2019. A noter que l'équipe s'est stabilisée avec 4 athlètes.

Après les JO, la France se classe 2^{ème} au classement mondial derrière les Etats-Unis et enregistre 1 athlète dans le TOP 10 :

- Enzo LEFORT – 10^{ème} ; Maxime PAUTY se classe 15^{ème}, Erwann LEPECHOUX est 17^{ème} et Julien MERTINE est 22^{ème}.

L'âge moyen des sportifs du top 10 est de 25,5 ans. Le plus âgé a 37 ans, le plus jeune 22.

SABRE DAMES : Principaux résultats sur les compétitions de référence

Compétitions Année	Championnats d'Europe				Championnats du monde			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
INDIVIDUEL								
BALZER	13				11			
BERDER	7	2	21		3	5	6	
BRUNET	23	20	2		9	35	9	
LEMBACH	12	9	8		20	20	24	
QUEROLI		14	25			81	49	
EQUIPE								
-	3	3	3		2	1	3	

La France par équipe a été forte et s'est positionnée dans toutes les compétitions de référence sur le podium tous les ans avec un titre de championnes du Monde en 2018. L'équipe s'est stabilisée autour de 5 athlètes. Après les JO, la France se classe 3^{ème} au classement mondial derrière la Russie et l'Italie, et enregistre 1 athlète dans le TOP 10 :

- Manon BRUNET APITHY – 2^{ème} ; Charlotte LEMBACH se classe 17^{ème}, Cécilia BERDER est 18^{ème} et Sarah BALZER est 43^{ème}.

L'âge moyen des sportives du top 10 est de 28, 5 ans. La plus âgée a 36 ans, la plus jeune à 20 ans et est 5^{ème} du classement.

SABRE HOMMES : Principaux résultats sur les compétitions de référence

Compétitions Année	Championnats d'Europe				Championnats du monde			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
INDIVIDUEL								
ANSTETT	12	10	18		3	18	27	
APITHY	14	31	7		14	12	33	
COLLEAU	30				71			
LAMBERT		30	38			30	97	
SEITZ	13	6	13		28	23	36	
EQUIPE								
-	7	6	9		7	8	5	

Après les JO, la France se classe 9^{ème} au classement mondial, et enregistre 1 athlète dans le TOP 10 :

- Bolade APITHY – 10^{ème} ; Vincent ANSTETT se classe 20^{ème} mais il arrête sa carrière, les autres sportifs se positionnent loin dans le classement.

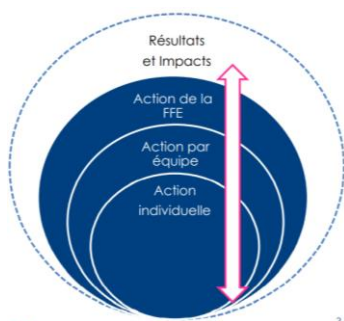
L'âge moyen des sportifs du top 10 est de 30, 5 ans. Le plus âgé a 38 ans, le plus jeune à 25 ans et est 2^{ème} du classement.

1-3- Axes d'amélioration

Construire un projet commun de haute performance

Au regard des évolutions de l'encadrement de haut niveau sur les équipes de France notamment seniors et du contexte spécifique de rentrée sportive, un séminaire de rentrée des entraîneurs a été organisé début septembre 2021. **En effet, sur les 12 entraîneurs composant l'encadrement pour 2021-2024, seuls 5 ont été maintenus dans leur fonction.** Par ailleurs, l'encadrement de direction a lui aussi évolué avec la nomination d'une nouvelle directrice technique nationale et d'un directeur de haut niveau.

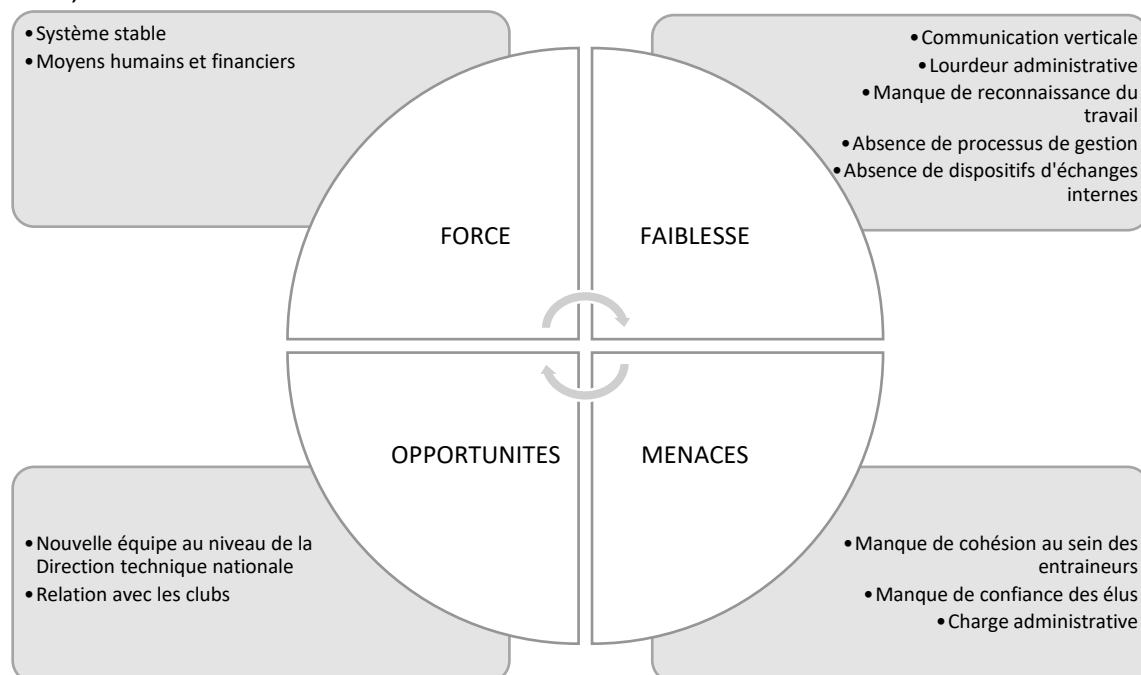
Animée par une enseignante chercheuse en management des organisations (CNAM-Laboratoire d'ingénierie pour la performance des territoires), 3 demi-journées de travail en groupes et sous-groupes ont été consacrées à poser les bases du projet de performance en perspective des JO de Paris 2024, tout en considérant une perspective plus longue.



Afin de donner du sens à l'action de chacun, de positionner l'action de chacun au sein de l'action collective, de favoriser les collaborations, de produire des résultats à fort impact, il était nécessaire de travailler sur le projet commun de performance. Le consensus opératoire était nécessaire pour créer une dynamique collective autour du projet et passer des perceptions multiples à une vision commune.

Le diagnostic collectif a permis d'identifier, à partir du modèle de SWOT, les forces/faiblesses, menaces/opportunités à prendre en compte pour construire le projet commun de performance au niveau de l'encadrement et de la FFE.

Ainsi,



Pour construire la performance du modèle, un travail spécifique sur les valeurs, les motivations guidant les repères essentiels à l'orientation des décisions a été conduit.

Les valeurs collectives ont été construites et se rassemblent autour majoritairement du travail, de l'humilité et du partage. Ces valeurs doivent guider l'engagement professionnel de l'encadrement au profit du projet commun de performance et répondre, ainsi, aux enjeux fixés de positionner la Fédération Française d'Escrime comme un acteur clé des jeux Olympiques de Paris 2024.

Échange
Partage
Transmission

Ethique
Respect
Humilité
Exemplarité

Discipline
Exigence
Travail
Engagement
Ambition

Talent
Envie
Fierté
Passion

Construire une nouvelle approche de la performance

La FFE est confrontée à de nombreux défis et doit s'attacher à répondre à l'enjeu collectif de faire rayonner la France lors des JOP de Paris 2024.

Cependant, elle doit aussi faire face à des menaces comme celle de contribuer à l'effort collectif de réduction du nombre de ses cadres, prendre en compte les impacts économiques provoqués par la crise du COVID sur ses propres marges d'action et d'autonomie.

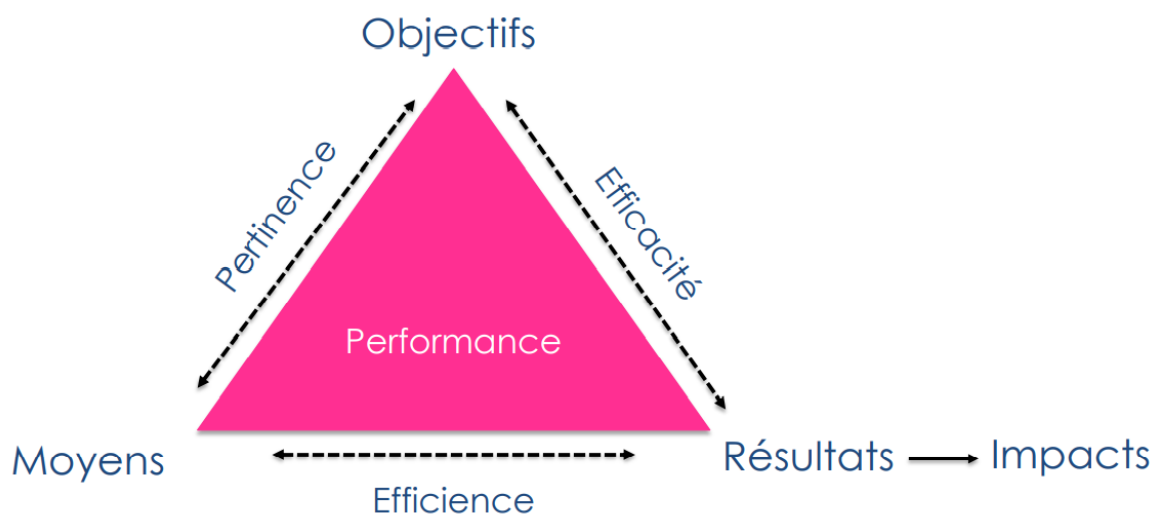
Elle doit aussi saisir des opportunités en développant ses ressources, en exploitant de nouveaux leviers de financement tout en s'adaptant aux exigences de ses principaux partenaires financeurs notamment de l'Agence nationale du Sport.

Sur le volet de la haute performance et du haut niveau, elle doit atteindre et réaliser des résultats sportifs. Aussi, la notion de performance ne peut pas se concevoir qu'autour des résultats sportifs mais bien s'accomplir dans un cadre multidimensionnel qui prendrait en compte les athlètes, l'évolution de son modèle organisationnel, la création de valeur ajoutée, l'accomplissement d'objectif collectifs et individuels, le développement de compétences, l'amélioration des outils de performance, l'anticipation de caractéristiques des systèmes concurrentiels constitués par les nations concurrentes.

La formation des entraîneurs ainsi que leur accompagnement est un axe à développer pour optimiser leurs pratiques professionnelles.

2- OBJECTIFS 2024

Le projet de performance de la FFE doit s'appuyer sur la capacité à obtenir des résultats en adéquation avec les objectifs fixés en mobilisant les moyens pertinents en termes de qualité, quantité et coûts.



2-1- Objectifs en termes de résultats

L'ambition de la FFE est réelle : aller chercher 12 médailles olympiques pour Paris 2024. La volonté de la Direction technique nationale est de faire évoluer le système de performance fédéral à travers une nouvelle vision afin de faire mieux et plus qu'à Tokyo 2020.

Aussi, il a été demandé aux entraîneurs nationaux, managers des armes de poser les résultats attendus à date pour les JO Paris 2024.

	DAMES		HOMMES	
	INDIVIDUELLE	EQUIPE	INDIVIDUEL	EQUIPE
EPEE	1		2 si tirage au sort favorable dont 1 OR	1 OR
FLEURET	1 OR	1	1	1 OR
SABRE	1 OR	1		

Les entraîneurs managers des armes se positionnent sur un résultat attendu de 7 à 10 médailles dont 3 d'or pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

2-2- Construire une approche nouvelle de la performance du modèle

Aussi, la notion de performance ne peut pas se concevoir qu'autour des résultats sportifs mais bien s'accomplir dans un cadre multidimensionnel qui prendrait en compte différentes performances.



La performance organisationnelle

La performance organisationnelle représente la capacité d'une organisation à s'organiser et à se structurer de manière optimale dans l'optique d'améliorer sa performance opérationnelle sur une période donnée. Le manque de culture de l'écrit, les traditions, la reproduction des comportements bloquent certaines évolutions et ralentit l'évolution du système de performance. Il est nécessaire de repositionner le projet pour créer la dynamique attendue et nécessaire au déblocage des freins à l'action.

Nos objectifs opérationnels	Nos leviers
• Se donner les moyens en recrutant des entraîneurs de renoms et créer une dynamique nouvelle • S'ouvrir aux compétences externes en constituant une Task Force opérationnelle pour optimiser la prise en charge des athlètes • Définir des indicateurs/facteurs clés de réussite et développer des outils de suivi afin d'optimiser l'accompagnement des entraîneurs et des athlètes en vue des résultats à atteindre.	• Deux nouveaux évaluateurs de l'Agence Nationale du Sport en charge du suivi de notre PPF et du projet de haute performance • Application de la méthode ORFEVRE pour mieux évaluer le système de performance et structurer l'accompagnement du système de performance de la FFE • Accompagnement de la performance avec la cellule de performance de l'INSEP pour améliorer les pratiques professionnelles

La performance concurrentielle

La performance concurrentielle est stratégique pour garder un avantage sur les nations concurrentes. La FFE a longtemps été performante au niveau international et a contribué au rayonnement de la France en étant le sport le plus titré aux jeux olympiques. Depuis une dizaine d'années, avec le départ de certains entraîneurs français à l'étranger, des pays qui se professionnalisent de plus en plus, l'évolution des modèles de performance des autres nations, la démocratisation de l'escrime au niveau international, l'augmentation de la densité de compétiteurs, la France est en train de perdre son avance.

Ainsi, il est essentiel de se situer par rapport aux nations concurrentes, de s'interroger sur les marges d'évolution possible et de préserver son avance.

Nos objectifs opérationnels	Nos leviers
• Créer un secteur dédié à l'optimisation de la performance sportive en mobilisant des outils et des ressources au service de la performance attendue • Développer la veille internationale et structurer des partenariats stratégiques en matière de recherche, d'innovation et de DATA.	• Outils d'innovation en matière de séquençage vidéo et de captation. • Partenariat avec les projets de recherche : IRMES et le SEP sur l'INSEP pour accompagner la création de DATA à la FFE et structurer le chemin de performance/TRAIN YOUR BRAIN pour optimiser l'approche cognitive de la pratique

La performance financière

La FFE est une fédération fortement subventionnée par son principal partenaire institutionnel : l'Agence nationale du Sport. Pour 2021, sur le contrat de performance qui lie la FFE et l'ANS, l'engagement de dépenses identifié par la FFE à près de 4 millions d'euros est subventionné à hauteur de 85% par l'ANS. Par ailleurs, de nombreuses actions sont financées à 100% (29 actions sur 38).

La FFE est très consciente de la responsabilité qui l'engage vis-à-vis des fonds qui lui sont apportés et de sa dépendance vis-à-vis des actions à mettre en place en fonction des fonds qui lui sont attribués.

Nos objectifs opérationnels	Nos leviers
• Maintenir un haut niveau de subvention pour réaliser le projet de performance et atteindre les objectifs • Faire évoluer la structuration financière de la fédération au niveau analytique pour optimiser les dépenses et réorienter les marges d'action • Répondre aux appels à projets pour investir dans des champs non investis au service de la performance.	• Notre relation avec l'ANS et l'organisation de notre réponse aux axes stratégiques fixés. • Développer le réseau des entreprises une stratégie gagnant gagnant avec les entreprises du pacte sur la base du système de performance

Aller plus loin avec la notion de performance humaine

L'environnement de la performance est mouvant. Avec la réorganisation du sport en France depuis près de deux ans et la création de l'Agence Nationale du Sport, les fédérations ont dû adapter leur relation partenariale au profit d'une exigence accrue sur les questions de haute performance pour positionner la France dans le TOP 5 des médailles olympiques. L'exigence portée, nécessite de manager les ressources humaines et les projets de performance autrement que ce qui a jusqu'ici, guidé les pratiques. Le capital humain devient un facteur essentiel du projet dans la conduite et le management du projet.

Les dirigeants politiques et notamment le Président de la FFE ont souhaité engager une réforme profonde du management du projet. Cette réorientation des ressources a permis d'identifier un certain nombre de freins au changement : sectarisme dans les pratiques professionnelles, identification d'un système concurrentiel interne, manque d'ouverture sur les leviers de la performance, des motivations financières à mettre en adéquation avec les réalités, un jeu d'acteurs au détriment du projet collectif, l'absence de formation professionnelle des entraîneurs (en management, en coaching compétitif, gestion du stress...)... MAIS, un potentiel important de progrès au regard des talents que constituent le vivier de sportifs et la motivation de l'encadrement à relever le défi d'aller chercher 12 médailles olympiques.

Nos objectifs opérationnels	Nos leviers
• Optimiser la prise en charge des athlètes et créer les conditions d'une approche globale de la performance autour de celui-ci pour garantir les résultats • Organiser le management du projet, son suivi et son évaluation en accompagnant les entraîneurs dans le développement de leurs compétences au profit de l'ambition.	• Management du projet de haute performance avec un travail sur les valeurs et l'identité équipe de France d'escrime • Un projet pour chaque athlète à fort potentiel olympique et médaillable et développement d'une approche individuelle sur la base d'outils structurants : profilage, entretien... comme athlète 360.

La FFE veut être au rendez-vous de Paris 2024 et contribuer au travers de ses résultats au rayonnement et au positionnement de la France.

L'ambition est réelle, la volonté l'est tout autant, le projet de performance en est sa traduction.



3- STRATEGIE DE HAUTE PERFORMANCE

La stratégie de haute performance s'appuie sur deux axes prioritaires :

- Le développement d'un projet commun de haute performance construit au profit des 6 armes et sur la base des 6 stratégies d'arme
- La structuration de la cellule fédérale de haute performance au profit des athlètes identifiés fort potentiel 2024 et d'un accompagnement personnalisé et adapté aux sportifs identifiés.

3-1- Préfigurer ce qu'il faudra être capable de faire pour remporter la médaille d'Or

Une stratégie compétitive

CF : Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6 - Stratégie de performance par arme

Les résultats définis par les entraîneurs, managers des armes ont été fixés : gagner entre 7 et 10 médailles aux JOP de Paris 2024 et améliorer les résultats en individuel tout en confortant les résultats par équipe et remporter 3 médailles d'or.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de :

- Qualifier les 6 équipes afin d'optimiser le potentiel de médailles en individuel
- Etre régulier au plus haut niveau mondial, c'est-à-dire réaliser des titres ou des podiums sur les épreuves de références en individuel et en équipe.

Pour se qualifier, il est nécessaire de participer à l'ensemble des compétitions qui permet aux tireur.se.s d'être classé.e au classement international. Le classement officiel de la FIE tient compte des cinq meilleurs résultats en individuel ou des quatre meilleurs résultats en équipe d'épreuves de Coupe du Monde, Grand Prix ou Satellite auxquelles le.la tireur.se a participé, tous continents confondus, plus les Championnats du Monde ou les Jeux Olympiques et les Championnats de zone.

Aussi, pour toutes les armes, les équipes de France seront amenées à participer à toutes les coupes du monde et les grands prix. Par ailleurs, comme le classement conditionne le positionnement du sportif dans la poule, il est important que les athlètes saisissent les opportunités des compétitions internationales pour se hisser dans le classement et se positionner favorablement pour le tirage au sort.

CHAMPIONNAT DU MONDE	• 1 par an - Coefficient multiplicateur de 2,5
CHAMPIONNAT DE ZONE	• 1 par an - Coefficient multiplicateur de 1
GRAND PRIX	• 3 par an - Coefficient multiplicateur de 1,5
COUPES DU MONDE	• 5 par an - Coefficient multiplicateur de 1

Chaque arme participe à 8 compétitions internationales (coupes du monde et Grand prix), ce qui représente un volume de 48 compétitions plus les championnats d'Europe (de zone) et les championnats du monde. Le financement est conséquent d'autant que les déplacements se font dans des pays très éloignés de la France.

Dans ce cadre, plusieurs outils de suivi devront être mis en place ou sont déjà en place pour optimiser le suivi.

Suivi des résultats sur les coupes du Monde, les championnats d'Europe et les championnats du monde par la FFE

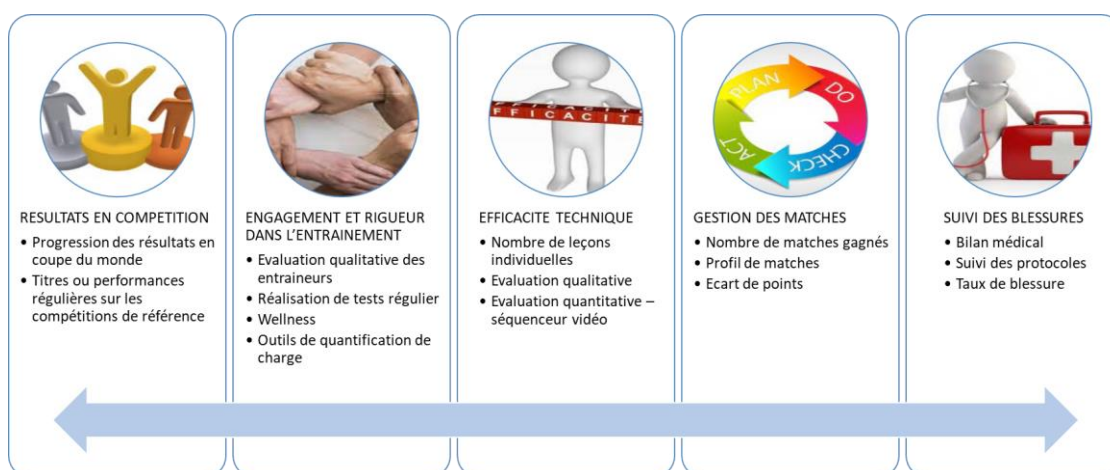
Détail des couloirs de performance et écarts au Top 8 pour les athlètes identifiés sur la base des travaux de l'IRMES

Analyse de la médaillabilité avec l'outil sport data hub développé par l'INSEP

Des ingrédients indispensables

Les entraîneurs ont identifié un certain nombre d'ingrédients indispensables pour parvenir à un tel niveau de performance. Ainsi, sont identifiés comme des facteurs clés les éléments suivants :

- Engagement et intensité dans l'entraînement
- Efficacité et efficience de la leçon individuelle
- Capacité à se surpasser dans l'entraînement ou la compétition
- Athlétisation et suivi physique
- Prévention de blessures
- Entrée dans la compétition et la finalisation dans le « money time » des fins de match
- Pluralité des profils de tireurs ou tireuses



La modélisation 360 du projet personnalisé des athlètes

Chaque athlète identifié.e Paris 2024 bénéficiera d'un projet personnalisé. En appui avec l'unité de performance de l'INSEP, il s'agit de modéliser ce que doit être le projet de réussite de l'athlète.

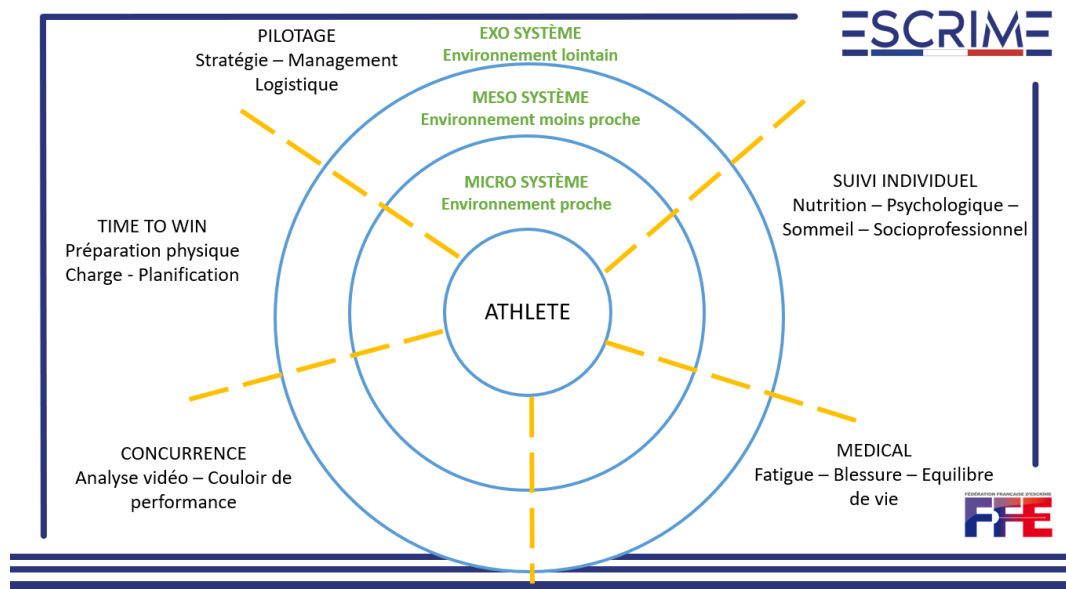
Etape 1 : Bilan individualisé des Jeux – Bilan de la saison

- Etape de débriefing qui a pour objectif d'analyser la performance, les points forts et faibles du système organisé autour de l'athlète, d'identifier ce qui doit être arrêté, à continuer, à commencer.
- L'intervenant est une personne extérieure et non un entraîneur car le but est de libérer la parole et de favoriser l'expression personnelle.



Etape 2 : Projet 360

- Etape d'identification de ce qui est important pour l'athlète et ses priorités de vie à partir d'un entretien individuel. Il s'agit d'identifier les personnes importantes, les ambitions, les rêves, les choses qui comptent pour lui ou elle et de recentrer sur le projet sportif. L'athlète est au centre du projet et identifie les acteurs de celui-ci, leur positionnement et leur rôle dans celui-ci.
- L'intervenant est une personne extérieure, maîtrisant les outils de coaching personnel et les outils d'accompagnement.



Etape 3 : Profil pour gagner et stratégie d'accompagnement

- Construction d'un regard croisé entre les entraîneurs et l'athlète à partir de ses points forts et des points à améliorer pour définir ce qui le ou la fera gagner. Il est nécessaire de partir d'un bilan objectif de ses performances à partir d'outils statistiques, de données physiques, physiologiques, psychologiques, sportives.
- Prise en compte du projet personnel de vie et de la situation sociale.
- Identification des ressources au service du diagnostic et consolidation des priorités

Etape 4 : Contractualisation sur les objectifs partagés

- Etape qui formalise les objectifs partagés, l'engagement de l'athlète, de l'encadrement et de la direction technique nationale. Elle fixe les résultats sportifs attendus au regard des échéances internationales, les priorités de travail, les dispositifs d'accompagnement à mobiliser pour accompagner le projet.
- Cette étape se formalise au cours d'un entretien.

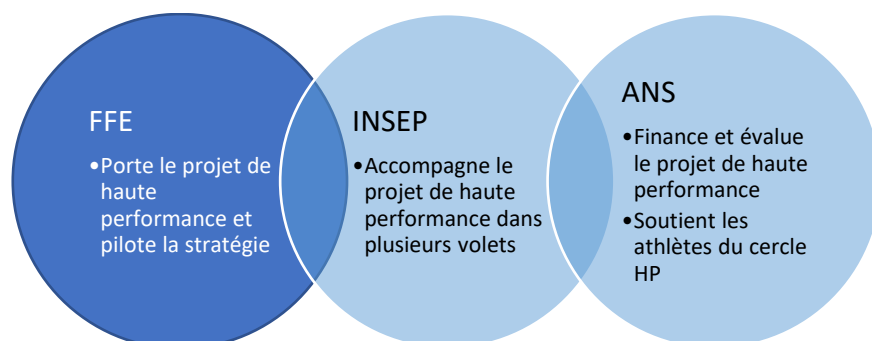
Etape 5 : Suivi – Régulation

- Etape qui fixe les périodes et stratégies de travail dans le temps. Les objectifs évaluables définis collectivement sont posés à chaque début et fin de période.
- La régulation est systématisée par des réunions pour chaque période et en fonction des besoins en présence des principaux acteurs : briefing - débriefing

Cette modélisation du système d'accompagnement du projet personnalisé a pour objectif de prévenir et maîtriser les risques. Il est nécessaire que toutes les parties prenantes soient d'accord pour enclencher ce système.

Des partenaires majeurs

Pour mettre en œuvre cette stratégie, la Direction technique nationale s'appuie sur deux partenaires majeurs : l'agence nationale du sport et l'INSEP.



L'Agence Nationale du sport fixe les directives stratégiques car il s'agit pour la France, d'être les meilleurs aux Jeux Olympiques de Paris 2024. En définissant ses axes stratégiques, l'ANS a identifié les moyens qu'elle dédiera à l'accompagnement du projet de la fédération, notamment à la cellule haute performance, aux entraîneurs, aux athlètes.

Le financement de l'ANS dans le cadre du contrat de performance est majeur pour la fédération et la Direction technique nationale. Sans celui-ci, les actions seraient mises en péril compte tenu du budget fédéral.

L'INSEP a une place majeure dans la stratégie de haute performance du projet de la FFE. C'est un opérateur de la stratégie du projet d'optimisation de la performance de la fédération. Dans le cadre de l'optimisation de la performance, l'INSEP déploie une stratégie de suivi à long terme des sportifs de haut niveau. Cette approche prophylactique permet de répondre aux enjeux de la personnalisation des projets de performance des athlètes et s'intègre dans le dispositif de la cellule fédérale de haute performance.

Le partenariat avec l'INSEP va s'accroître pour répondre au dispositif de la cellule HP dans le cadre du programme d'excellence. En effet, les services réathlétisation, préparation physique, nutrition, dimension mentale, récupération et sommeil du pôle performance et son unité d'accompagnement à la performance, sont déjà mobilisés au service des entraîneurs et de nos tireurs et tireuses dont des sportifs identifiés dans le cercle HP de l'ANS.

Cela représente un nombre de ressources humaines considérables et un volume d'intervention effectif mis à disposition de la fédération.

3-2- Anticiper le contexte spécifique des JOP

Les JOP ne sont pas une compétition comme les autres échéances internationales. Ils incarnent un enjeu particulier dans la carrière d'un athlète et de son encadrement. Il est donc essentiel d'en anticiper les spécificités contextuelles et environnementales.

Dans le cadre du contexte spécifique que représentent les JOP à Paris, l'enjeu commun qui est de faire « équipe commune sur la route 2024 » comme le précise l'ensemble des acteurs associés (CNOSF, ANS ...) ne doit pas être qu'une démarche marketing mais soit incarné au contraire, par toutes et tous au quotidien dans nos actes.

Pour reprendre les propos de l'association des DTNs, il est important de rappeler que toutes les énergies sont nécessaires mais que chacun a une place et a sa place. Par ailleurs, la politisation de la performance peut être un risque. Il est nécessaire de maintenir un climat serein de travail et d'afficher la confiance mutuelle.

Les problématiques identifiées sont les suivantes :

Au niveau des ATHLETES	Au niveau des ENCADRANTS
• Bénéficier au moment des JO de certaines ressources humaines présentes sur tout l'accompagnement du projet • Pression des médias • Place de la famille • Le contexte sanitaire	• Pression des médias • Pression politique • Nombre d'accréditations • Conditions d'entraînement • Base arrière et voie rapide • Place de l'INSEP par rapport au village • Conditions sanitaires

Dans ce cadre, les entraîneurs souhaitent effectuer un stage terminal en mode BULLE afin de se concentrer sur la préparation terminale, se préserver des pressions, s'éloigner des sollicitations. Ce temps privilégié doit permettre d'optimiser la relation avec les athlètes et de se concentrer sur les enjeux.

La stratégie média devra être anticipée et structurée au regard du planning des équipes de France afin d'organiser et gérer les sollicitations. Aussi, un interlocuteur privilégié doit être identifié au niveau fédéral pour centraliser les demandes et les prioriser avec la direction technique nationale en fonction des disponibilités des équipes de France. Le parcours média organisé par le CNOSF lors des JOP de Tokyo 2020 avait été bien préparé et bien perçu par les athlètes qui avaient participé aux différentes actions en arrivant sur Paris.

3-3- Anticiper les évolutions réglementaires possibles

La performance peut être influencée par des évolutions réglementaires au cours d'une même olympiade. Il est donc important d'anticiper ces changements et toutes les implications potentielles.

Les élections du Président de la fédération Française d'escrime, Bruno GARES, au comité exécutif de la fédération internationale lors du Congrès annuel à Lausanne le 27 novembre 2021 dernier, ainsi que deux autres membres, Laura Flessel-Colovic (Commission Promotion et Publicité) et Jean-Marc Guenet (Commission Arbitrage) sont un véritable levier pour anticiper les évolutions réglementaires. C'est la première fois qu'un français est élu à la commission d'arbitrage. Par ailleurs, le Président de la FFE, devient le représentant du Comité Exécutif à la Commission des Règlements, ce qui marque la confiance du Président de la fédération internationale vis-à-vis de la France.



3-4- Identifier les forces et les faiblesses du sportif / collectif et ses facteurs de risques intrinsèques

La stratégie de performance doit également reposer sur un second filtre d'analyse qui concerne l'athlète / le collectif ciblé et la concurrence. Pour réaliser cette analyse, il est nécessaire de croiser le regard des acteurs de la cellule de performance et de l'athlète avec la mise à profit des données. Les données permettront notamment de challenger les opinions et de consolider les analyses lors des débriefings post-compétitions.

Dans le cadre de la stratégie de performance, les attentes et les exigences ont été clarifiées pour optimiser le management du projet.

ACTEURS	ARGUMENTS
ATHLETES	- Cohérence du triple projet - Développer les qualités motrices et physiques - Gestion mentale des évènements - Approche technicotactique des matchs - Etat d'esprit collectif, dépassement de soi - Amélioration de l'individualisation sans nuire au collectif - Capacité à réitérer la performance
ENTRAINEURS	- Disponibilité / Engagement - Expertise - Exemplarité - Analyse stratégique de l'environnement - Relationnel à l'international (FIE, arbitrage, ...) - Capacité à assumer ses objectifs, à gérer les contraintes - Utilisation des outils d'aide à la performance - Partage d'expérience entre entraîneurs- - Débriefing et capacité à évaluer le travail mis en place
INTERVENANTS EXTERIEURS	- Travail en collaboration avec les entraîneurs - Adaptabilité - Apport de maîtres d'armes extérieur - Expertise - Stabilité des intervenants
DIRECTEUR DU HAUT NIVEAU	- Coordination et cohérence globale entre les armes - Apport d'un regard expérimenté sur l'entraînement et les compétitions - Accompagner les entraîneurs et créer du lien - Informer, écouter, alerter et orienter
DIRECTRICE TECHNIQUE NATIONALE	- Piloter la ligne stratégique et la réguler - Allouer les moyens humains et financiers - Etre le relais avec les élus / protection et stabilité du projet face aux élus - Ecouter, décider, aider, soutenir, protéger, valoriser - Accompagner à la formation continue
AUTRES	- INSEP : mise à disposition des ressources aux athlètes et aux entraîneurs - FFE : coordination sur les sollicitations athlètes - Travail en collaboration avec ANS et autres acteurs

Des pistes d'amélioration ont été posées autour de plusieurs thématiques.

MANAGEMENT

- Création d'une identité fédérale EQUIPE DE FRANCE et un esprit collectif au sein de l'encadrement des différentes armes
- Animation du staff et développement des échanges
- Formation et accompagnement des entraîneurs nationaux
- Mettre en place des process pour gagner du temps

STRATEGIE D'ENTRAINEMENT

- Augmentation des échanges internationaux par le biais de stages (lecture de jeux différents, w d'adaptation)
- Des règles de vie et de fonctionnement du groupe
- Cohésion de groupe : vivre ensemble pour souffrir ensemble afin de performer ensemble
- Donner du sens, surprendre pour rompre le quotidien

QUANTIFICATION DE CHARGES

- Utiliser des indicateurs pour gérer la charge d'entraînement
- Cibler un travail qualitatif plutôt que quantitatif
- Optimiser la planification
- Individualiser pour s'adapter aux situations singulières

ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES

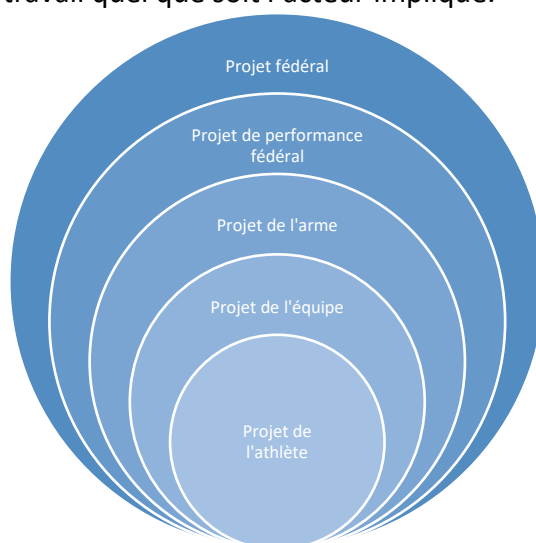
- Améliorer la disponibilité des athlètes pour s'entraîner
- Optimiser le suivi socio-professionnel
- Améliorer l'autonomie des athlètes

RECRUTEMENT DES POTENTIELS

- Réalisation de fiche de détection et de suivi par athlète depuis les M17
- Évaluation par critères identifiés et organisation de stages nationaux pour les athlètes identifiés
- Suivre les circuits nationaux afin d'identifier les potentiels et connaître le niveau de l'arme
- Echanges avec les clubs pour recréer de la confiance

Du management du projet de l'athlète au management du projet de performance

C'est l'axe commun de travail quel que soit l'acteur impliqué.



Un travail spécifique sur la vision commune et partagée de l'identité de l'équipe de France d'escrime sera conduit en partenariat avec l'INSEP et son service formation. L'objectif est de fédérer les acteurs autour des résultats attendus aux jeux olympiques de Paris en termes de médailles et du sens individuel et collectif que cela doit générer.

3-5- Analyser les forces et les faiblesses de la concurrence

L'analyse de la concurrence doit permettre d'identifier les opportunités à saisir pour maîtriser les concurrents à la médaille et contrôler les menaces qu'ils constituent.

La France termine au 2^{ème} au rang olympique des nations.

EPEE DAMES : • 9 ^{ème}	EPEE HOMMES : • 3 ^{ème}
FLEURET DAMES : • 3 ^{ème}	FLEURET HOMMES : • 2 ^{ème}
SABRE DAMES : • 3 ^{ème}	SABRE HOMMES : • 9 ^{ème}

Epée dames :

- POL – KOR – EST – USA – CHN – ITA – RUS – HKG – **FRA**

Epée hommes :

- JAP – ITA – **FRA** – RUS – KOR

Fleuret dames :

- RUS – ITA – **FRA** – USA – JPN

Fleuret hommes :

- USA – **FRA** – RUS – ITA – HKG

Sabre dames :

- RUS – ITA – **FRA** – KOR – HUN

Sabre hommes :

- KOR – ITA – GER – HUN – RUS – IRI – USA – EGY – **FRA**

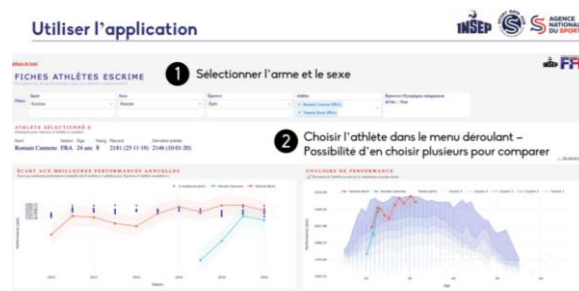
Les entraîneurs ont analysé les principales nations concurrentes et identifié les forces et faiblesses de la concurrence. Les principaux points suivants ressortent :

EPEE DAMES	EPEE HOMMES	FLEURET DAMES	FLEURET HOMMES	SABRE DAMES	SABRE HOMMES
• Niveau technicotactique plus performant • Des équipes soudées et combatives • Meilleur gestion de l'événement • Appui vidéo réel • Présence des préparateurs physiques sur tout l'événement	• Des surprises dans les résultats autant en individuels qu'en équipes • Nivellement des niveaux • Utilisation des DATA pour les meilleures nations notamment asiatiques • Des équipes plus jeunes	• Capacité à se surpasser et à utiliser de manière maximale les qualités • Des athlètes plus fortes techniquement et tactiquement. • Des groupes supérieurs en terme de densité • Potentiel de jeunes • Plus d'entraîneurs dans les organisations	• Niveau individuel plus fort techniquement et tactiquement • Capacité à se surpasser, à exploiter de manière optimum les qualités • Des nations à maturité à Paris	• Des pays forts : Russie et pays asiatiques • Volume d'entraînement supérieur • Des moyens dédiés importants • Un vivier conséquent • Une formation au haut niveau reconnue	• Homogénéité des groupes • Athlètes professionnels • Des qualités physiques et techniques supérieures à la France

Cependant, il est important de situer aussi nos forces et de les positionner autour des atouts suivants :

- La structure INSEP et ses ressources
- La culture de la gagne
- Des jeunes à fort potentiel
- La singularité des athlètes et la diversité des jeux au sein du collectif
- Des équipes fortes et médaillées
- Expérience des tireurs des JOP de Tokyo 2020
- La motivation des JOP de Paris.

Une analyse plus fine de la concurrence en appui aux travaux de l'IRMES dans le cadre du Sport Data Hub et des analyses de résultats affinera les marges de progrès et les concurrents directs. Ce travail permettra de situer les athlètes vis-à-vis des adversaires et d'optimiser la préparation.



Par ailleurs, la veille internationale passera par l'exploitation d'outils innovants pour permettre la captation vidéo et le séquençage vidéo par exemple. Un travail est en cours avec les services de l'INSEP pour structurer cette approche. La FFE a identifié au sein de la DTN un analyste vidéo à temps complet.

TRAINYOURBRAIN

La FFE est engagée dans un projet de recherche TRAIN YOUR BRAIN.

- **Contexte** : Dans le contexte de JO à domicile, la capacité des escrimeur.euse.s à faire face aux exigences physiques et mentales de la compétition (e.g., le stress, les décisions des arbitres, la fatigue, les émotions) est essentielle à la performance. Cependant, les stratégies de régulation perceptive, attentionnelle et émotionnelle permettant de gérer les exigences de la compétition de haut niveau en escrime ont été peu investiguées. Ce manque de données scientifiques sur l'escrime laisse les entraîneurs sans connaissance précise sur la façon d'adapter leur entraînement pour optimiser les habiletés mentales de leurs athlètes et augmenter leurs chances de remporter des titres. Il est donc important de répondre précisément aux besoins des escrimeurs et de leur proposer des méthodes d'entraînement pertinentes et innovantes répondant aux exigences spécifiques de ce sport de combat unique.
- **Opportunités** : À ce jour, l'école française d'escrime repose sur une tradition de fortes compétences techniques qui intègre peu le développement des habiletés mentales dans les entraînements pour améliorer les performances à très haut niveau. Afin d'optimiser les performances, la Fédération Française d'Escrime encourage la collaboration avec des experts scientifiques pour promouvoir des méthodes d'entraînement innovantes.

Caractériser les exigences physiques et mentales spécifiques de la compétition d'escrime au plus haut niveau de performance dans les différentes disciplines (sabre, épée, fleuret), la fatigue associée, et les stratégies de régulation nécessaires pour y faire face (WorkPackage 1),

Comprendre l'impact de la fatigue physique et mentale sur la performance des escrimeur.euse.s de très haut niveau ainsi que sur les stratégies de régulation perceptive, attentionnelle et émotionnelle (WorkPackage 2),

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer l'efficacité de méthodes innovantes d'entraînement psychophysiologiques favorisant la performance des escrimeur.euse.s d'élite et l'optimisation des stratégies de régulation (WorkPackage 3).



Le consortium pluridisciplinaire TrainYourBrain a développé une expertise reconnue en psychologie et physiologie appliquée à la performance sportive de très haut niveau, garantissant la faisabilité du projet.

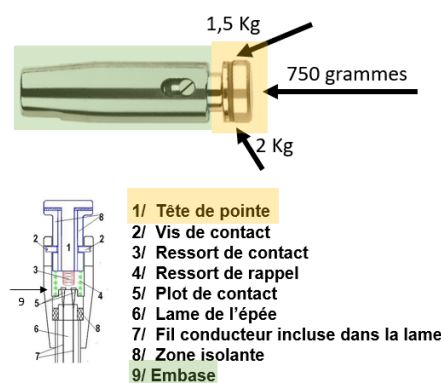
TETE DE POINTE

D'autres partenariats sont en cours avec l'unité de recherche de l'INSEP sur l'optimisation des têtes de pointes afin de développer une avance stratégique sur les nations concurrentes. La tête de pointe permet d'optimiser la touche sur le vêtement et donc de toucher l'adversaire en diminuant la force de frottement au niveau des têtes de pointes d'épée et de fleuret.

Le but de l'épée et du fleuret est de toucher avec la pointe. Pour activer la touche, il faut une pression sur l'adversaire correspondant à 750 grammes pour l'épée et 500 grammes pour le fleuret.

Problématique : Les têtes de pointes que l'on trouve dans le commerce ont des forces de frottements entre la tête de pointe et l'embase. Ces forces de frottements impliquent que la pression à exercer sur la tête de pointe doit être beaucoup plus importante si l'on n'est pas dans l'axe (ce qui est le cas de 95% des touches).

Objectif : L'objectif serait de développer une solution entre embase et tête de pointe qui permettrait de se rapprocher de 750g de pression pour l'épée et 500g pour le fleuret, quel que soit l'axe dans laquelle la touche est réalisée



Des contacts ont d'ores et déjà été pris pour activer la création de prototype.

MATERIELS INDIVIDUALISES

L'individualisation de l'équipement est un enjeu stratégique pour lequel les nouvelles technologies de fabrication additive (impression 3D et scan 3D) jouent un rôle de plus en plus conséquent dans de nombreux sports Olympiques et Paralympiques.

Le département recherche de l'INSEP, dans le cadre du programme d'innovation ouverte à l'initiative de La Ministre, a invité des ingénieurs en ergonomie et spécialisés dans la conception de module à partir d'imprimante 3D pour présenter l'utilisation de ces technologies en partant des besoins des fédérations.

Suite à deux réunions de travail, des besoins ont émergé sur la possible individualisation du matériel spécifique escrime et notamment :

- La création de poignées ergonomiques pour les athlètes adaptées aux caractéristiques de la main
- L'adaptation des bustiers féminins par rapport à la morphologie des tireuses
- La recherche de matériau amortissant pour les plastrons (entraîneurs au bustier de protection féminin)



TENUE ADAPTEE

La FFE souhaite s'engager dans l'adaptation des tenues. En effet, deux problématiques sont identifiées :

- **Épée/ Fleuret/ Sabre** : les tenues ont des tailles génériques (34-36-38-...-48-50 UK) et ne sont donc pas sur-mesure en fonction de l'escrimeur. Il en résulte des combinaisons souvent trop grandes par endroit augmentant ainsi la surface de touche. Les nombreux plis présents rendent également l'escrimeur beaucoup plus facile à toucher car la tête de pointe s'y enclenche plus simplement. De plus, les tenues sont relativement lourdes, peu confortables car non sur-mesure. Enfin, elles ne permettent pas une bonne thermorégulation.
- **Fleuret/ sabre** lorsque l'escrimeur transpire, les zones non-valables peuvent quand même allumer la lampe de couleur car la transpiration joue le rôle de conducteur.

L'objectif serait de développer des tenues sur-mesure pour les escrimeurs olympiques de chaque discipline. Ces tenues devront apporter des solutions répondant aux différentes problématiques et respectant la norme internationale



Dans le cadre de l'organisation de la Direction technique nationale et pour structurer un secteur dédié à l'optimisation de la performance, plusieurs ressources humaines ont été affectées sur cette thématique et notamment un analyste vidéo et un sport scientifique.

3-6- Déterminants de la performance et rétroplanning 2022, 2023 et 2024

Pour réussir le projet stratégique de haute performance, il est nécessaire de le manager. Le management du projet s'appuie sur les composantes de la performance développées dans l'approche de la performance multifactorielle. Les déterminants de la performance sont donc liés à la performance organisationnelle, stratégique et concurrentielle, humaine.

Les déterminants de la performance organisationnelle

Au niveau de l'organisation de la Direction technique nationale, la directrice technique nationale dirige et pilote le projet de performance. Elle s'appuie sur le directeur du haut niveau, les managers des armes, le sport scientifique, l'analyste vidéo et les intervenants extérieurs pour le mettre en œuvre au profit des résultats attendus.

Il s'agit de donner de la valeur à l'organisation en posant et régulant les exigences au travers des missions des personnes identifiées et de leur compétence.

Plusieurs outils : Les mardis du staff, les projets personnalisés 360 des athlètes, les groupes projets, les séminaires de travail, les formations continues, les accompagnements dédiés, la task force.

•Le respect de l'organisation et sa confiance

•L'organisation des relations

•La qualité de la circulation d'informations

•La flexibilité et l'adaptation de l'organisation

Les déterminants de la performance stratégique et concurrentielle

Il s'agit notamment de travailler sur la performance à long terme, garante de la pérennité du modèle jusqu'à l'échéance. Pour cela, il est nécessaire d'interroger régulièrement le modèle pour le challenger et l'adapter à l'environnement. La relation qu'entretient la FFE avec l'Agence Nationale du Sport est un levier de régulation stratégique. En effet, l'ANS est au carrefour de tous les projets de performance des fédérations, elle fixe les orientations stratégiques au regard de ce que produisent les projets fédéraux et peut ainsi partager les expériences pour en faire bénéficier la direction technique nationale.

Il est proposé la création d'un comité de suivi du projet composé des évaluateurs de l'ANS, de la DTN, du directeur de haut niveau et des managers des armes dont l'objectif est d'accompagner, suivre et challenger le projet de performance de la FFE.

•Capacités à s'adapter aux exigences

Détection et anticipation des caractéristiques changeantes

Exploitation des ressources existantes

Les déterminants de la performance humaine

La performance du projet sera déterminée par la manière dont on va accompagner les compétences, la capacité d'initiative, l'autonomie, l'adhésion, la réalisation des objectifs, et donc la philosophie du projet portée. L'efficacité humaine est au cœur de la réussite. La formule MCC constitue en soi une mesure possible de l'efficacité humaine.

•M : motivation à volonté d'agir et de réussir, adhésion dynamique de chacun

•C : compétence professionnalisme, savoir et savoir-faire (c'est la condition de l'efficacité individuelle)

•C : culture, langage commun, valeurs partagées, reconnaissance mutuelle (c'est la condition de l'efficacité collective).

Rétroplanning

2021

- Débriefing des jeux olympiques de Tokyo 2020 et bilan de l'omlympiade
- Organisation de la DTN
- Mise en place des projets

2022

- Structuration des projets personnalisés des athlètes
- Mise en oeuvre de la stratégie sportive
- Développement des partenariats
- Première régulation du projet de performance

2023

- Recentrer sur la préparation des JO
- Optimiser ce qui doit l'être

2024

- Organiser les ajustements
- Se concentrer sur les qualifications
- Préparer les JO de Paris

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



PROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL

PARTIE OPERATIONNELLE



1- CRITERES DE MISE EN LISTE

Les critères de mise en liste ont pour vocation à la fois de reconnaître les performances réalisées et d'identifier les performances pertinentes dans le parcours de performance.

Le Projet de performance fédéral mentionne l'ensemble des épreuves concernées par les critères de mise en liste. Les performances réalisées dans des épreuves non mentionnées dans le PPF ne pourront pas être reconnues.

1-1- Les listes ministérielles de haut niveau

La qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports proposition de la fédération délégataire compétente, après avis du directeur technique national. L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau est effectuée dans l'une des catégories suivantes : Elite, Senior, Relève, Reconversion.

Liste Elite : Peut être inscrit dans la catégorie " Elite " le sportif qui réalise une performance ou obtient un classement significatif lors des épreuves de référence internationale. Cette performance, ce classement et ces épreuves sont fixés dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente. L'inscription dans cette catégorie est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Liste senior : Peut être inscrit dans la catégorie "Senior" le sportif qui réalise une performance ou obtient un classement significatif lors des mêmes épreuves de référence internationales définies pour la catégorie "Elite" mais qui ne remplit pas les conditions requises pour figurer sur celle-ci. Cette performance, ce classement et ces épreuves sont fixés dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Liste relève : Peut être inscrit dans la catégorie "Relève" le sportif qui est sélectionné en équipe de France pour une compétition internationale inscrite dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions. Les critères pour entrer en liste "Relève" sont définis par la Directrice technique nationale et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Ces critères sont construits en référence à une catégorie d'âge et a minima à la participation aux compétitions internationales de référence, identifiées pour cette catégorie.

Liste reconversion : Peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présente un projet d'insertion professionnelle. L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans.

1-2- Les autres listes ministérielles

Liste collectifs nationaux : Les critères pour entrer en liste "collectifs nationaux" sont définis par la Directrice technique nationale et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF).

Liste espoir : Les critères pour entrer en liste Espoir sont définis par la Directrice technique nationale et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Sont aussi reconnus des critères de sélection objectifs et mesurables lors de tests (par exemple physiques, psychologiques, morphologiques, techniques, etc...) ayant une forte corrélation avérée sur des résultats sportifs à venir.

1-3- Procédure

Une campagne de mise en liste des sportifs de haut niveau, des sportifs des collectifs nationaux et espoirs des sports d'été s'ouvre chaque année et se fait en année civile (au 1^{er} janvier de chaque année).

- **1^{er} septembre** : ouverture de la campagne sur PSQS (www.portail-sportif.fr) ;
- **Jusqu'au 1^{er} novembre** : les DTN renseignent sur le PSQS la liste des sportifs susceptibles d'être inscrits au 1^{er} janvier
- **Jusqu'au 15 novembre** : dès réception du mail nominatif les sportifs réalisent leur pré-inscription sur le PSQS en complétant leur profil.
- **Jusqu'au 1^{er} décembre** : les DTN valident et/ou vérifient sur PSQS les performances des sportifs et proposent à l'Agence nationale du sport leurs listes définitives ;
- **Jusqu'au 20 décembre** : La convention adressée à tous les sportifs proposés pour intégrer les listes des SHN peut être signée de manière électronique. Il appartient au SHN de réaliser cette opération avant la date limite.
- **1^{er} janvier** : Edition et Publication par arrêtés au JORF des listes ministérielles par le Ministère chargé des sports après, réception et validation des propositions finales consolidées et avis de l'ANS.

1-4- Critères fédéraux de mise en listes ministérielles

La FFE applique les critères du cadre commun. Pour autant, des critères spécifiques à la FFE sont identifiées :

- Intégration du classement mondial pour les seniors pour prendre en compte tous les résultats internationaux des compétitions comme les coupes du monde (8 par an)
- Intégration des podiums en coupes du Monde et des Grands Prix internationaux en seniors pour prendre en compte les objectifs de résultats liés à la stratégie de performance de l'arme
- Intégration des compétitions de référence pour les moins de 17 ans au même titre que les moins de 20 ans pour mieux prendre en compte le couloir de performance
- Intégration des structures d'excellence du PPF pour permettre l'intégration des sportifs des territoires ultra marins
- Intégration de compétitions internationales et la stratégie de détection chez les plus jeunes.

Sur proposition de la Directrice technique nationale, un(e) sportif(ve) à fort potentiel, ne répondant pas aux exigences des critères, peut être intégré(e) en liste SHN, soumis à validation de la direction des sports, après l'avis favorable de l'Agence Nationale du Sport.

CAT. AGE	COMPETITIONS	CLASSEMENT
LISTE SHN CATEGORIE ELITE		
SENIOR	JEUX OLYMPIQUES INDIVIDUEL	1 - 8
	JEUX OLYMPIQUES EQUIPE	1 - 4
	SENIOR - CHAMPIONNATS DU MONDE INDIVIDUEL	1 - 8
	SENIOR - CHAMPIONNATS DU MONDE EQUIPE	1 - 4
	SENIOR - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	1 - 3
	SENIOR - CHAMPIONNATS D'EUROPE EQUIPE	1
LISTE SHN CATEGORIE SENIOR		
SENIOR	JEUX OLYMPIQUES INDIVIDUEL	9 – 16
	JEUX OLYMPIQUES EQUIPE	5 - 8
	SENIOR - CHAMPIONNATS DU MONDE INDIVIDUEL	9 - 16
	SENIOR - CHAMPIONNATS DU MONDE EQUIPE	5 - 8
	SENIOR - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	5 – 8
	SENIOR - CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS EQUIPE	2 – 3
	SENIOR - CLASSEMENT MONDIAL INDIVIDUEL	TOP 16
LISTE SHN CATEGORIE RELEVÉ		
SENIOR	SENIOR (- 30 ans) – COUPES DU MONDE INDIVIDUEL	1 – 4
U 23	SENIOR (- 30 ans) – GRANDS PRIX INDIVIDUEL	1 - 8
M20	SENIOR (- 30 ans) – COUPES DU MONDE EQUIPE	1 - 3
M17	U23 - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	1 - 8
	U23 - CHAMPIONNATS D'EUROPE EQUIPE	1 - 4
	UNIVERSIADES INDIVIDUEL	1 - 8
	UNIVERSIADES EQUIPE	1 - 4
	M20 - CHAMPIONNATS DU MONDE INDIVIDUEL	1 - 16
	M20 - CHAMPIONNATS DU MONDE EQUIPE	1 - 6
	M20 - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	1 - 8
	M20 - CHAMPIONNATS D'EUROPE EQUIPE	1 - 3
	M17 - CHAMPIONNATS DU MONDE INDIVIDUEL	1 - 3
	M17 - CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL	1 - 3
	M17 - CHAMPIONNATS D'EUROPE EQUIPE	1 - 2
	JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE	1 - 3
	JEUX MEDITERRANÉENS INDIVIDUEL	1
LISTE SHN CATEGORIE RECONVERSION		
LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX		
SENIOR - U23	SELECTIONNE(E) EQUIPE DE France SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE	
M20 - M17	TITULAIRES DES STRUCTURES D'EXCELLENCE DU PPF EN METROPOLE	
	TITULAIRES DES STRUCTURES DU PPF DANS LES TERRITOIRES ULTRA MARINS	
LISTE DES SPORTIFS ESPOIRS		
M20	TOP 10 DU CLASSEMENT NATIONAL individuel	
M17	PODIUM AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE individuel	
M15	PODIUM SUR UN CIRCUIT EUROPEEN SELECTIF (M17) individuel et par équipes	
	5 PREMIERS AU STAGE DE DETECTION NATIONAL (M15)	

2- SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL

2-1- Organisation du suivi socio professionnel au sein de la DTN

La Direction technique nationale s'attache à organiser les conditions de la réussite sportive au plus haut niveau d'une part et de la réussite de formation scolaire, universitaire et professionnelle d'autre part, afin d'assurer à chaque sportif.ve les meilleures chances d'un projet de vie accompli. La réussite dans ces deux domaines, dans le respect et l'intégrité du sportif, constitue un élément essentiel d'équilibre.

Concernant la formation, les aides à la scolarité

Des aménagements appropriés de scolarité et d'étude sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits dans une structure d'un projet de performance fédéral. Ils peuvent ainsi, poursuivre leur parcours sportif en bénéficiant des meilleures conditions de suivi de leurs études qu'ils soient collégiens, lycéens dans l'enseignement général, technologique, professionnel ou encore étudiant.

La fédération s'engage, dans la mesure de ses moyens, à accompagner l'escrimeur.se pour mettre en place l'organisation la plus compatible possible avec les exigences d'un entraînement de haut niveau et la recherche de performance.

Pour cela, elle peut faire appel aux différents interlocuteurs identifiés au sein du réseau national du sport de haut niveau. Elle s'appuie également sur les différents dispositifs ministériels réservés aux sportifs de haut niveau.

L'ensemble des acteurs de ce réseau utilise le Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS). C'est pourquoi, il est rappelé que l'escrimeur.se doit actualiser les données figurant sur sa fiche individuelle du PSQS.

Concernant le suivi socio professionnel

La FFE a nommé deux référents en charge du suivi socio professionnel au sein de la DTN. Les objectifs de l'accompagnement sur le suivi socio professionnel sont de s'assurer de l'existence du double projet pour tous les SHN de la FFE, rechercher à la demande des athlètes un accompagnement personnalisé, accompagner les projets de reconversion.



Les missions des référents en charge du suivi socio-professionnel sont de :

- Informer les SHN des possibilités d'insertions professionnelles
- Veiller à la réussite du double projet sportif et extra sportif
- Accompagner à la structuration du parcours individuel du SHN

- Construire un projet de formation et finaliser un parcours professionnel
- Orienter vers des personnes ressources
- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenants dans la réussite du projet de vie du SHN (Etat et services déconcentrés, CNOSF, collectivités territoriales, Parents, mouvement sportif fédéral, organismes de formation, entreprises, INSEP...)
- Rechercher des dispositifs correspondants à la situation du sportif (CIP ou contrat de travail, contrat d'image, pacte de performance, bourse olympique)
- Garantir l'utilisation du PSQS dans toute la filière et les structures du PPF.

Les référents mettent en œuvre la recherche de solutions adaptées à chaque sportif.ve. Ils mobilisent l'ensemble des ressources disponibles et les moyens à leur disposition pour accompagner l'athlète dans son projet de vie et s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

- Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence Nationale du Sport sur proposition du DTN. Les sportifs bénéficiant d'une CIP ou d'une CAE s'engagent, en fonction de leur disponibilité professionnelle, à suivre l'intégralité de la préparation sportive de leur style et à établir avec l'entraîneur national le planning de travail.
- Au niveau national, l'Agence Nationale du Sport a repris les accords-cadres initiés par le Ministère chargé des sports avec plusieurs ministères (Défense, intérieur - police national, budget-douanes, Education nationale et justice - administration pénitencière ...) pour permettre au SHN de bénéficier d'aménagement d'emploi.
 - o La prise en charge des CIP est plafonnée à 16.000 euros pour les athlètes hors du cercle HP (dont 8.000 euros par l'ANS)
 - o La prise en charge des CIP pour les athlètes du cercle HP est étudiée au cas par cas entre l'ANS et la fédération.
- Le SHN s'engage à détailler sa situation personnelle et le cas échéant professionnel. Tout changement en cours d'année devra être notifié par courrier à la fédération dans un délai d'un mois.

Ainsi des conventions d'insertion professionnelle sont recherchées pour les escrimeur.se.s de très haut niveau (Elite et Fort potentiel olympique en priorité), afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive dans les meilleures conditions et que leur reconversion après leur carrière sportive soit assurée.

En contrepartie, l'athlète s'engage à :

- Formaliser un projet de formation ou d'emploi compatible avec son projet sportif
- Faire valider son calendrier annuel avec ses temps de formation ou d'emploi par son encadrement sportif et la DTN de la fédération
- Informer les référents en charge du suivi socio-professionnel et son entraîneur, de toute évolution du projet ou de difficultés rencontrées
- Tenir informé le manager de l'arme des échanges relatifs à son projet de formation et d'emploi.

2-2- Présentation de la convention fédération/SHN

La convention de sportif.ve de haut niveau

CF : Annexe 7

Conformément au décret N°2016-1287 du 29 septembre 2016 relatif à l'accompagnement et à la formation des sportifs de haut niveau et professionnelle, la DTN formalise une convention entre la fédération et le sportif de haut niveau.

La convention détermine les droits et obligations réciproques de la fédération et de l'athlète bénéficiaire du statut de haut niveau et précise notamment :

- La formation et l'accompagnement socio professionnel du sportif
- La pratique compétitive, les modalités de sélection, les règles vestimentaires
- L'éthique sportive et de droit à l'image
- Les règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage
- La formation sportive et citoyenne
- Le suivi médical et la surveillance médicale réglementaire,
- Les dispositions liées à la couverture sociale et à la protection spécifique des SHN, accidents du travail et maladie professionnelle
- Les dispositifs de retraite
- Les mesures de résiliation de la convention.

La convention d'entrée en Pôle France

Par ailleurs, la FFE met en place des conventions d'entrée dans les structures dont elle a la charge et notamment les structures de haut niveau du PPF. Cette convention permet de structurer la relation entre les jeunes qui intègrent les structures et la fédération et fixe :

- Les obligations de la fédération
- Les obligations des familles
- Les conditions de maintien du jeune au sein de la structure.

2-3- Modalités des versements des aides personnalisées

Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau (Elite, senior, relève, reconversion) peuvent, bénéficier d'aides personnalisées. Ils doivent être exempts de dette arriérée à l'égard de la FFE, et doivent respecter les programmes des équipes de France.

Le cadre des aides personnalisées a été redéfini par l'Agence nationale du Sport. Il a été décidé de les recentrer sur un volet socio-professionnel pour mieux accompagner les SHN en fonction de la réalité de leur situation socio-professionnelle. La procédure de traitement a aussi évolué et se fait sur le PSQS.

Les aides personnalisées sont plafonnées selon les conditions suivantes définies par l'ANS :

- 20 K€/an pour les SHN du Cercle HP toutes rubriques confondues sauf réajustement des AP des athlètes du Cercle
- 15 K€/an pour les SHN hors Cercle HP toutes rubriques confondues.

Les aides personnalisées sont instituées par l'Agence Nationale du Sport pour veiller à ce que les athlètes du Cercle HP bénéficient d'un cumul de ressources mensuelles basées sur le seuil de 40 K€ brut annuel tous revenus confondus. Elles sont de plusieurs ordres en fonction du profil de l'athlète :

•Aides Sociales :

- ☐ Réservées aux sportifs dont le revenu annuel brut est < à 40 K€ et attribuées à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure.

•Frais de formation et de reconversion

- ☐ Il s'agit d'une allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant d'aider les sportifs de haut niveau à financer les coûts inhérents occasionnés par leur pratique de haut niveau dans leur discipline ou la mise en œuvre de leur double projet (formation).

•Manque à Gagner Employeur :

- ☐ Concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal versé directement à l'employeur en contrepartie des aménagements d'emploi octroyés aux sportifs de haut niveau.

•Manque à Gagner Sportif :

- ☐ Pour compensation des jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou des compétitions.

La fédération est en mesure d'attribuer des aides personnalisées résultant de la subvention accordée chaque année à la fédération par l'Agence nationale des sports (ANS). C'est la Directrice technique nationale qui en détermine les règles d'attribution en cohérence avec les instructions de l'ANS.

Les priorités de versement sont les suivantes :

- Soutien aux athlètes du cercle HP conformément au seuil de 40 K€ brut annuel tous revenus confondus
- Abondement sur le manque à gagner employeur en fonction des athlètes identifiés Paris 2024 avec possibilité d'engager une part supérieure en fonction du statut de l'athlète
- En fonction de l'enveloppe financière restante, les priorités seront données aux athlètes seniors identifiés 2024 :
 - ⇒ sans situation professionnelle,
 - ⇒ ayant une situation sociale reconnue par un travailleur social ne permettant pas d'assurer les besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner).



2-4- Modalités d'accompagnement à la reconversion

Dans le cadre de l'accompagnement des sportif.ve.s de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive, les référents mettent en place un outil de suivi annuel précisant :

- Le secteur d'activité de l'athlète sorti(e) de liste,
- La situation professionnelle
- L'emploi
- Le type de contrat de travail.

Le référent est amené à identifier les athlètes éligibles au dispositif de retraite et ouvre les droits quand la situation répond aux conditions.

Par ailleurs, afin d'anticiper les fins de carrière, des entretiens sont réalisés pour mieux cerner ce que doit être la gestion de l'après carrière.

L'accès à la liste ministérielle SHN Reconversion est réservé aux athlètes qui justifient d'une inscription en liste Elite ou au moins 4 ans en liste SHN dont au moins 3 en liste Sénior, qui cessent de remplir les conditions Elite ou Relève et qui présentent un projet de reconversion ou d'insertion professionnelle (Art. 2221-7 du Code du Sport).

3- DISPOSITIFS ET STRUCTURES

3-1- Éléments de bilan sur les structures du PPF

Programme de haut niveau

Le programme de haut niveau 2017-2020 comptait un pôle France olympique situé à l'INSEP et 6 pôles France Relèves (PFR).

Concernant le pôle France olympique

- Celui-ci accueille les meilleurs sportifs et tous les sportifs des équipes de France seniors. On enregistre pour la première fois une fuite de certains sportifs sabreurs au profit de structures privées.

Concernant les pôles France relève

- Constats : Le nombre de jeunes par structure est de 12 et une majorité a moins de 20 ans. Le nombre d'heures d'entraînement est variable et s'étale entre 12 et 18 heures, avec un nombre de séances hebdomadaires compris entre 8 et 12. Les jeunes font en moyenne entre 12 et 20 compétitions annuelles (circuits fédéraux et internationaux). Les PFR alimentent la filière mais l'attractivité du pôle France Relève est inégale en fonction des armes. Les pôles France relèves (PFR) alimentent la filière de haut niveau et donc l'INSEP. Cependant, certaines armes présentent des fragilités comme le fleuret dames et le sabre dames.

Au regard de la concurrence internationale, le niveau français des M17 toutes armes et genres confondus est en perte de vitesse par rapport aux meilleures nations étrangères. De très bons résultats sont à noter chez les M20 hommes dans les 3 armes en 2020 et 2021 malgré le peu de compétitions de référence au regard du contexte sanitaire.

- Perspectives : Le niveau de recrutement est à optimiser pour se recentrer sur des jeunes à fort potentiel avec un véritable projet sportif. Par ailleurs, la DTN doit porter une exigence de formation et augmenter la charge d'entraînement pour développer les spécificités disciplinaires à partir des assauts et leçons. Par ailleurs, il est nécessaire de développer des partenariats avec les clubs formateurs locaux et les relations avec les entraîneurs.

Programme d'accession de haut niveau

Concernant les Centres Régionaux d'Entraînement et de Formation CREFED

- Constats : Peu de CREFED alimentent les pôles France relèves et certains enregistrent de nombreuses sorties de sportif.ve.s du dispositif d'accession au haut niveau. En effet, le projet sportif n'est pas toujours prioritaire. Il existe beaucoup de disparités d'un CREFED à l'autre avec des inégalités dans les prestations proposées. Les CREFED sont parfois une concurrence aux Pôles France Relèves et certains bénéficient d'une mauvaise image des clubs formateurs et compétiteurs. Même s'ils servent l'intérêt d'un territoire, le CREFED apparaît comme un moyen pour le club support de renforcer ses effectifs. Le niveau sportif de recrutement est bas et les liens entre les différentes

structures peu visibles, ce qui interroge la plus-value de la filière. Par ailleurs, peu de CREFED possèdent des sportif.ves listés notamment espoirs, ce qui interroge.

- Perspectives : Il est nécessaire de réviser le cahier des charges et de renforcer l'exigence des structures d'accès au haut niveau notamment l'alimentation de la filière. Par ailleurs, il est nécessaire de favoriser la précocité de la performance car la formation des jeunes escrimeurs au haut niveau est tardive. Une attention particulière doit être portée au développement de la formation sportive des jeunes filles car certaines filières dans les armes se tarissent. Les clubs formateurs doivent être valorisés dès lors qu'ils s'organisent pour structurer un parcours de formation en lien avec l'accès au haut niveau et en s'appuyant sur des établissements scolaires volontaires. En effet, dans les principaux pays concurrents, la formation sportive des jeunes à potentiels s'appuie sur un parcours scolaire plus adapté qu'en France.

Concernant le pôle espoir de Fleuret et le pôle Antilles Guyane

- Le pôle basé au Creps de Guadeloupe est positionné dans le programme d'accès au haut niveau sous le label « pôle Antilles-Guyane ». Cette structure a vu passer bon nombre de membres de l'équipe de France dans le cadre de la stratégie d'accompagnement des territoires ultra marins. Il permet aux jeunes escrimeur.se.s antillais.es de poursuivre leur progression sportive, et, pour les meilleurs d'entre eux, d'intégrer un pôle France Relève en métropole. Ce pôle est également caractérisé par le fait qu'il accueille des spécialistes des deux genres à l'épée et au fleuret.
- Le pôle espoir de fleuret a été maintenu suite à la suppression du pôle France relève de fleuret sur le territoire. Sa zone de recrutement va au-delà de la région PACA et couvre également la région Auvergne-Rhône Alpes.

3-2- Les structures du PPF 2022-2025

Plusieurs principes ont été posés pour décliner les deux programmes d'excellence et d'accès conformément à l'instruction du 17 mai 2021.

1- Ne pas faire évoluer ce qui fonctionne

- Maintien des structures de haut niveau : Pole France Olympique et pôles France relèves

2- Optimiser ce qui doit l'être

- Renforcement des exigences des structures au vu des objectifs posés
 - Cercle Haute Performance : dispositif d'ambition olympique et paralympique dont l'objectif est d'atteindre le podium olympique ou paralympique ; la prise en compte du projet sportif, individuel ou collectif (équipe), est le cœur de ce dispositif ;
 - Excellence : dispositif et structures dont l'objectif principal est l'amélioration du niveau de performance des équipes de France aux JOP et/ou aux Championnats du monde (ou compétitions de niveau équivalent) pour permettre l'intégration dans le Cercle Haute Performance.
- Repositionnement géographique de certains pôles France Relève au vu de leur situation :

- PFR sabre dame car sa localisation sur l'INSEP était transitoire et le PFR sabre hommes n'est pas en appui à un établissement public labellisé Grand Insep.
- PFR fleuret dame et PFR épée dame car manque d'attractivité de la structure, éparpillement des tireuses et baisse de niveau et du nombre de compétitrices de bon niveau chez les jeunes, manque d'alimentation de la filière.

3- Structurer le programme d'accession

- Suppression des CREFED
- Maintien du Pôle Antilles Guyane et du pôle Espoir de fleuret dame
- Création des centres de formation, structures d'accession nationale dont l'objectif principal est la préparation des potentiels nationaux en vue d'une intégration au programme d'excellence
- Création des centres de préformation, structures d'accession territoriale d'ambition territoriale.

Cette réorganisation des structures des deux programmes doit permettre d'optimiser l'accompagnement des athlètes de haut niveau, de garantir les résultats attendus et le niveau d'exigence, de démarrer plus tôt la formation sportive des jeunes escrimeurs en appui aux ressources d'un territoire et notamment des établissements scolaires présentant des sections sportives/sections sportives d'excellence, de créer les conditions d'une meilleure formation au haut niveau et de contribuer à la formation continue des entraîneurs.

Par ailleurs, cette nouvelle exigence portée sur les structures doit permettre de repositionner la formation au haut niveau.



3-3- Programme d'excellence

Cf : Annexe 8 Cartographie des structures

Considérant que la formation d'un.e athlète de haut niveau pouvant être médaillé.e olympique est comprise **entre 4 et 10 ans en fonction des armes** et des individus, la Direction technique nationale propose de mettre en place un dispositif d'identification des athlètes pour faciliter leur recrutement dans les structures du programme d'excellence.

Les athlètes sont ainsi repérés selon 4 niveaux en fonction de leur potentiel, de leurs résultats, des objectifs sportifs qui leurs sont fixés pour l'olympiade.



Cette identification va permettre de différencier les moyens mis en place par la direction technique nationale pour optimiser le suivi de l'athlète et individualiser l'accompagnement des sportifs sous réserve de leur engagement sportif.

Ainsi, pour faciliter le recrutement des athlètes en pôles, il est proposé d'identifier les athlètes en fonction de cette classification ainsi que de leur rigueur et de leur engagement dans leur projet sportif et olympique.

INSEP

- Fort potentiel olympique 2024
- Potentiel médaillable 2024 2028

POLE FRANCE RELEVÉ

- Horizon 2028
- Horizon 2032

Commission d'entrée en structures du programme d'excellence

Afin de répondre aux exigences attendues concernant le recrutement et les structures, une commission d'entrée en structures de haut niveau du programme d'excellence est constituée.

Schéma organisationnel

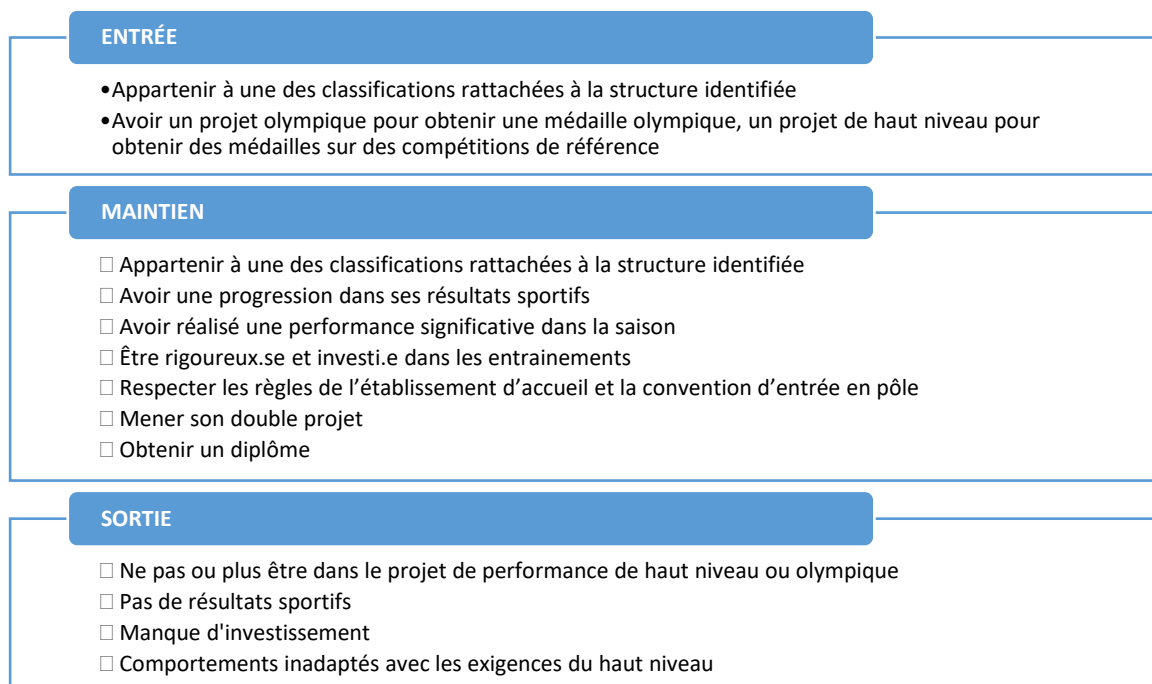
Les entraîneurs nationaux du pôle France Olympique et les entraîneurs-coordonnateurs de PFR élaborent la liste des athlètes de leur structure : entrants, à maintenir, sortants selon les priorités attendues au regard de la classification et des critères d'entrée, de maintien, de sortie.

Les entraîneurs nationaux, les entraîneurs-coordonnateurs de PFR soumettent la liste des athlètes de leur structure lors d'une réunion préparatoire à la commission d'entrée. La réunion préparatoire est organisée à l'issue des pré-inscriptions dans le PSQS. Les entraîneurs nationaux, les responsables de pôles entraîneurs-coordonnateurs de PFR, le responsable du pôle INSEP, le directeur du haut niveau, le référent national en charge du programme d'accession y participent pour constituer les listes des athlètes qui seront retenus sur l'ensemble des structures.

La commission d'entrée en structure se réunit une fois par an après la tenue de la réunion préparatoire. Elle est composée de la Directrice technique nationale, du directeur du haut niveau, du responsable du pôle INSEP, des entraîneurs-coordonnateurs des pôles France relève, du référent national en charge du programme d'accession, des entraîneurs nationaux.

Rôles de la commission d'entrée

- Elle étudie les candidatures
- Elle valide la liste des entrants/maintien/sortants par pôle
- Elle constitue la liste définitive des athlètes en structures et la présente, pour information, en instance fédérale.
- Les indicateurs suivants peuvent être utilisés pour statuer sur la situation des sportifs.ves.

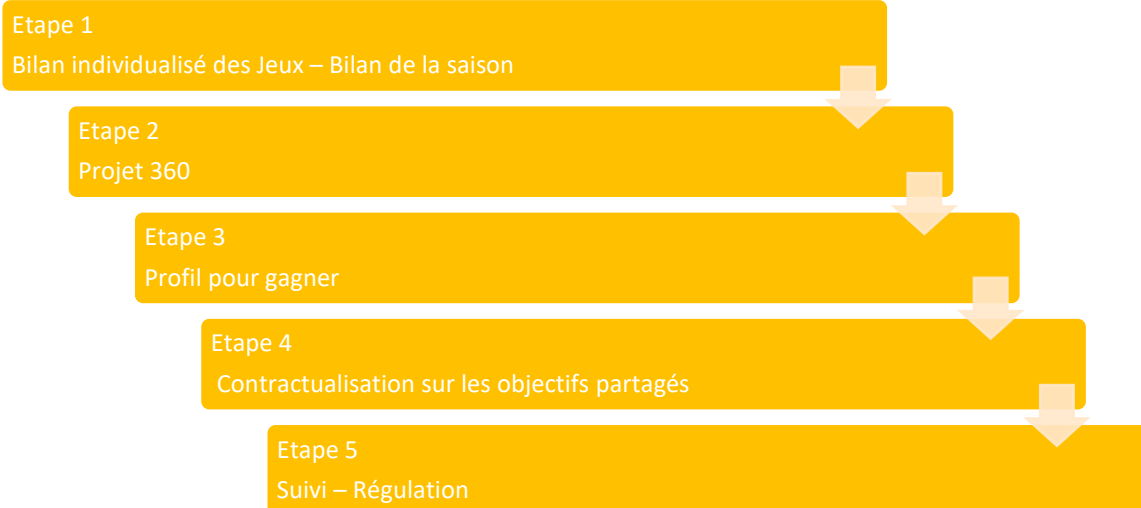


La commission se réunit selon le calendrier défini par l'Agence Nationale du Sport et la direction des sports concernant les inscriptions dans le PSQS.

Le cercle fédéral performance 2024

Le cercle fédéral performance 2024 est un dispositif d'ambition olympique dont l'objectif est d'atteindre le podium olympique.

Il s'appuie sur la partie stratégique du PPF et pose les conditions du projet personnalisé de l'athlète à travers la modélisation 360 du projet personnalisé des athlètes identifiés.



CERCLE FEDERAL HAUTE PERFORMANCE

Habilitation	EXCELLENCE
Objectifs de résultats	- Gagner des titres et des médailles olympiques - Gagner des titres et des médailles sur les compétitions de référence
Encadrements	- Les personnes identifiées dans le cadre du projet 360 de l'athlète et notamment les entraîneurs responsables du projet (coaches 2024)
Publics cibles	- SENIORS - Athlètes identifiés dans le cercle HP de l'ANS - M20, U23
Effectif	- Le groupe est constitué des athlètes identifiés dans le cercle HP
Financement du dispositif	- Financement de l'ANS - Fonds propres de la fédération
Obligations de la DTN	- Proposer un projet personnalisé de performance à l'athlète identifié dans le cadre d'une démarche volontaire - Accompagner l'athlète et l'encadrement à atteindre les objectifs définis - Mettre en œuvre le contrat d'engagement sur les objectifs partagés
Indicateurs de performance	- Résultats sportifs - Stabilité du projet personnalisé - Accompagnement personnalisé de l'athlète

Le pôle France Olympique

Le pôle France olympique est la structure de référence de haute performance. Il est mixte et accueille les 6 armes. Basé à l'INSEP, le pôle France olympique bénéficie d'infrastructures et de ressources essentielles à l'atteinte des exigences sportives de haut niveau et des performances attendues sur les jeux olympiques et les compétitions de référence.

POLE France OLYMPIQUE

Habilitation	EXCELLENCE
Objectifs de résultats	- Gagner des titres et des médailles olympiques - Gagner des titres et médailles sur les compétitions de référence internationales - Gagner des titres et des médailles en coupes du monde et sur les Grands prix
Encadrement	- Un directeur de haut niveau - Un coordonnateur du pôle France Olympique - Des managers d'armes et entraîneurs nationaux permanents (2 par arme) - Les maîtres d'armes de la Task force - Ressources humaines de l'établissement
Objectifs de la structure	- Préparer les athlètes aux jeux olympiques - Préparer les athlètes aux compétitions de référence Seniors - U23 – M20 - Accompagner le sportif dans son projet olympique et son projet de vie - Utiliser l'ensemble des ressources à disposition de la structure - Organiser le suivi médical des équipes de France et la surveillance médicale réglementaire - Mettre en place des informations obligatoires et facultatives sur la lutte contre le dopage, la prévention des blessures, l'alimentation, le rythme et l'hygiène de vie... - Organiser les échanges avec le Pôle France Jeunes - Contribuer à la formation des entraîneurs - Contribuer à la formation citoyenne et républicaine du sportif SHN - Alimenter le PSQS - Positionner le Pôle France comme un centre d'expertise
Publics et effectif	- De 60 à 72 membres permanents + des partenaires d'entraînement - 6 collectifs (FH, FD, EH, ED, SH et SD) - De Juniors à Seniors
Volume horaire	- Entraînement bi quotidien, environ 25 heures par semaine - Préparation physique - Récupération - Accompagnement spécifique
Installation	- Equipements INSEP – 42 pistes - Bureaux, vestiaires, salle médicale, salle de réunion
Mise en œuvre du double projet	- Le directeur du haut niveau, responsable du suivi socioprofessionnel - Le correspondant du pôle France Olympique
Indicateurs de performance	- Résultats sportifs - Classement international de la France

Les pôles France relève

Le Pôle France relève est la structure de référence de formation des meilleurs jeunes M17 et M20. Il existe un pôle France relève dans chaque arme par genre. 6 structures sont ainsi identifiées :

- Le pôle France relève épée homme
- Le pôle France relève épée dame
- Le pôle France relève fleuret homme
- Le pôle France relève fleuret dame
- Le pôle France relève sabre homme
- Le pôle France relève sabre dame

POLE France RELEVÉ

Habilitation	EXCELLENCE
Objectifs de résultats	- Gagner des titres et des médailles sur les compétitions de référence M17, M20 - Gagner des titres et des médailles sur les circuits européens et les coupes du monde
Encadrement	- Un entraîneur national - Des maîtres d'armes de la task force - Les ressources humaines des établissements
Objectifs de la structure	- Faire progresser et former les jeunes au regard des performances sportives internationales attendues - Optimiser la formation des jeunes dans chaque arme dans le cadre des exigences sportives de la DTN en lien avec les compétences à acquérir - Entraîner les jeunes et leur apprendre à devenir un sportif de haut niveau - Accompagner les jeunes dans leur double projet et leur projet de vie - Utiliser l'ensemble des ressources à disposition de la structure - Organiser la surveillance médicale réglementaire et le suivi médical - Contribuer au PSQS - Mettre en place un programme annuel de formation et d'actions (formation animateur, arbitre, activités, stages, compétitions, tournois...) - Organiser les échanges entre le Pôle espoir, le Pôle France olympique, les centres de formation
Publics et effectif	- Maximum 12 membres (M17/M20) - Des partenaires d'entraînement
Volume horaire	- Au moins 15 heures de travail hebdomadaire, 3 séances biquotidienne - 2 leçons par athlète et 4 séances d'assaut minimum
Installation	- Les équipements de l'établissement public
Mise en œuvre du double projet	- Le coordonnateur du pôle et l'entraîneur national de la catégorie d'âge - Les personnes ressources du CREPS.
Indicateurs de performance	- Résultats sportifs sur les compétitions de référence, les coupes du monde et circuits européens - Alimentation du pôle France olympique - Développement des compétences dans les facteurs de la performance

3-4- Programme d'accession

CF : Annexe 9 Cahier des charges des structures du programme d'accession

Un référent national a en charge la coordination, le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des structures du programme d'accession.

Les structures du programme d'accession (centre de préformation, centre de formation, pôle espoir et pôle France Antilles Guyane) devront être habilitées par la Direction technique nationale. Un avis sera demandé au comité régional pour les centres de préformation et les centres de formation.

Pour être habilitée, la structure doit remplir un dossier d'habilitation soit pour l'accession territoriale, soit pour l'accession nationale. La constitution du dossier s'appuie sur le cahier des charges pour chacune des structures. Il fera l'objet d'une étude et d'une décision du comité d'habilitation.

L'habilitation est donnée jusqu'au 31/12/2024 sous réserve de remplir annuellement les indicateurs de performance, de fournir un bilan de la saison, de respecter les critères d'évaluation. Par ailleurs, les conventions engageant la structure avec ses partenaires seront mises à jour annuellement pour rester habilitées. Le comité d'habilitation se réunit au minimum une fois par an pour évaluer les structures d'accession (centre de pré formation et centre de formation) et habilitier les structures. Les décisions prises par le comité d'habilitation sont souveraines.

Rôle du Comité d'habilitation :

- Etudier la complétude des dossiers d'habilitation
- Veiller et réguler la mise en place et la mise en œuvre du cahier des charges
- Valider ou invalider les demandes d'habilitation
- Valider le maintien ou le retrait des structures du dispositif d'accession
- Le comité d'habilitation est souverain dans ses décisions.

Composition du comité d'habilitation

- 3 élus
- Le référent national en charge du dossier
- La directrice technique nationale
- Le directeur du haut niveau
- Le président de la FFE.

Les structures éligibles pour porter un centre de préformation ou un centre de formation sont : un club, un comité départemental, un comité interdépartemental, un comité régional.

Les centres de formation, pôle Antilles Guyane, Pôle espoir

Les centres de formation sont des structures d'accession d'ambition nationale dont l'objectif principal est la préparation des potentiels nationaux en vue d'une intégration au programme d'excellence. Un même niveau d'exigence est posé pour garantir une prestation de service identique sur le territoire national.

CENTRE DE FORMATION – POLE ESPOIR – POLE ANTILLES GUYANE - Voir annexe détaillée

Habilitation	ACCESSION NATIONALE
Objectifs de résultats	- Faire podium sur des compétitions de référence M17 - Gagner des titres et des médailles sur les circuits européens
Encadrement	- Un responsable nommé entraîneur référent, sous l'autorité du CTR (qui ne peut occuper ce poste), doit être identifié par la Fédération pour chaque Centre de Formation. - Celui-ci est titulaire à minima d'un DEJEPS option escrime. - Les ressources humaines extérieures
Objectifs	- Alimenter la filière d'Excellence sportive (<i>Pôles France Relève</i>) - Faire progresser la relève, pérenniser voire améliorer les résultats de l'Escrime française à l'international. - Préparer les jeunes potentiels à l'exigence du haut niveau
Publics cibles	- Le public cible est la population fréquentant le lycée (de la 2nde à la Terminale). - L'âge des membres de ces structures se situe entre 15 et 18 ans (généralement de M17 à 1ère année M20). - Faire partie des 100 premiers du classement national.
Effectif	- L'effectif est compris entre 8 et 14 escrimeurs (ses). - Effectif mixte
Obligations de la structure	- Entraîner les athlètes dans l'objectif de les préparer à l'exigence du haut niveau et à les intégrer dans un pôle France relève - Accompagner de manière individualisée les jeunes athlètes dans leur projet sportif tout en prenant en compte leur projet de vie (<i>projet scolaire et préservation du lien social</i>). - Organiser avec les établissements partenaires des aménagements scolaires favorisant la réussite du projet sportif et l'entraînement bi quotidien - Assurer la surveillance médicale réglementaire ainsi que le suivi médical des sportifs. - Organiser des actions avec des intervenants extérieurs (préparation physique, préparation psychologique, nutritionniste...) - Participer et contribuer à des actions organisées par la direction technique nationale et/ou le comité régional dans le cadre de l'animation de la filière d'accession au haut niveau - Organiser des passerelles ou des actions avec les autres structures d'accession ou les pôles France relève - Améliorer la détection, favoriser une forte opposition en regroupant les meilleurs éléments et des partenaires. - Participer aux actions de formation continue ou professionnelles pour développer les compétences des maîtres d'armes et renforcer la filière des entraîneurs d'escrime.

		- Impliquer l'encadrement de la structure dans le projet d'accession au Haut-niveau et les actions fédérales, créer du lien entre les encadrants nationaux et territoriaux
Volume horaire		- L'entraînement est quotidien dont un est biquotidien. Un minimum de dix heures hebdomadaires est organisé (quotidien ou biquotidien). - Il se compose de séances collectives, de leçons individuelles spécifiques, de sessions de préparation physique et d'une approche de préparation mentale.
Bassin de recrutement	de	- Départemental - Régional - Inter régional quand il n'y a pas de centre de formation dans la Région - Cas particulier : le pôle Antilles Guyane a un bassin de recrutement sur l'ensemble des Antilles (Martinique, Guadeloupe, Guyane)
Indicateurs de performance sportive	de	- Résultats sportifs sur les compétitions de référence M17 et les circuits européens - Médailles en championnats de France ou dans les 8 de leur catégorie d'âge - Nombre de sélectionnés en équipe de France - Nombre de sélectionnés en circuits nationaux
Critères de maintien	de	- Alimentation des structures d'excellences et notamment des PFR - Respect du cahier des charges - Respect des indicateurs de performance

Les centres de préformation

Les centres de préformation sont des structures permanentes d'ambition territoriale.

CENTRE DE PREFORMATION

Habilitation	ACCESSION TERRITORIALE
Objectifs de résultats	- Classement national M15 - Résultats à la fête des jeunes - Identification à la détection nationale
Encadrement	- Le maître d'armes référent est à minima titulaire d'un diplôme en escrime inscrit au RNCP (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS), et sa carte professionnelle est en cours de validité. - Un référent de l'établissement scolaire est nommé et est l'interlocuteur privilégié du maître d'armes de la structure
Objectifs	- Contribuer à l'augmentation du niveau sportif général en escrime - Participer à l'alimentation de la filière d'accession au haut-niveau, en sensibilisant de manière précoce aux notions d'entraînement et de double-projet - Contribuer à la formation sportive du jeune licencié dans le cadre d'une stratégie nationale d'accession à haut niveau, - Permettre au club de se structurer autour de la notion d'accession au haut niveau, et favoriser la fidélisation de ses licenciés. - Participer à l'épanouissement du jeune sportif désireux d'intensifier sa pratique et de mener à bien conjointement un parcours scolaire et un parcours sportif. - Favoriser la détection
Publics cibles	- L'âge des membres de ces structures se situe entre 11 et 15 ans (catégories M13 et M15), - Le public cible est la population fréquentant le collège (6ème à 3ème).
Effectif	- Le groupe est constitué de 8 à 14 escrimeurs (ses) collégiens (nes). - Groupe mixte
Obligations de la structure	- Mixité de genre (en respectant à minima une proportion Filles/Garçons de 40 à 60%). - L'entraînement est quotidien avec 4 séances minimum par semaine. Il se compose de séances collectives, d'au moins une leçon individuelle spécifique hebdomadaire et d'une session de préparation physique. - La structure s'appuie sur un partenariat avec un établissement scolaire possédant une section sportive ou une section sportive d'excellence reconnue par le Rectorat. - La structure doit mettre en œuvre la surveillance médicale réglementaire et sensibiliser à l'ensemble des risques liées à la pratique sportive.
Bassin de recrutement	- Local, Intercommunal - Départemental quand il n'y a pas d'autres centres de préformation dans le Département
Indicateurs de performance	- Taux de participation aux compétitions fédérales - Taux de participation aux stages de détection régionaux et/ou nationaux
Critères de maintien	- Respect du cahier des charges - Respect des indicateurs de performance

4- SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

La santé des sportifs de haut niveau fait l'objet des dispositions de l'article L.3621-2 du code de la Santé Publique. La surveillance médicale réglementaire est obligatoire pour chaque sportif. L'objectif de ce suivi réglementaire est de prévenir tout risque sanitaire lié à la pratique intensive d'activités physiques et sportives.

La FFE a l'obligation d'organiser la surveillance médicale de ses sportifs. Les sportifs de haut niveau de la FFE s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils sont tenus de se soumettre aux examens médicaux réglementaires, de donner toute information utile en ce domaine au médecin désigné par la FFE.

Le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire est nommé par le médecin fédéral. Il rend compte à la Directrice technique nationale de la réalisation de la totalité de la surveillance médicale réglementaire pour la période considérée. L'irrespect de l'obligation de la surveillance médicale des athlètes inscrits sur les listes ministérielles exposerait celui qui ne serait pas à jour au retrait des listes ministérielles l'année suivante.

Les sportif.ve.s de haut niveau sont soumis à la réalisation d'un certain nombre d'examens détaillés dans le tableau ci-dessous :

Examens annuels	Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant : • Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport • Un bilan diététique et des conseils nutritionnels • Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport Un ECG de repos. Un examen biologique (NFS, réticulocytes, ferritine).
Examens à réaliser lors de la 1 ^{ère} inscription	Une échographie cardiaque (à renouveler entre 18 et 20 ans si la 1^{ère} échographie a été réalisée avant l'âge de 15 ans).

sur les listes ministérielles	Une épreuve d'effort maximale (avec ou sans VO2 max).
Examen spécifique lors de la première entrée en pôle	Un bilan psychologique réalisé par un psychologue.

Suivi médical des sportifs en Equipe de France

En lien avec le médecin fédéral et le médecin des équipes de France, la FFE met en place les conditions de réussite du parcours médical. Elle organise le suivi médical des équipes de France avec la nomination de médecins, de kinésithérapeutes et spécialistes.

La stratégie d'accompagnement médical des équipes de France est définie par la Directrice technique nationale en lien avec l'encadrement et la commission médicale. Les objectifs de celle-ci sont de :

- D'assurer la coordination du suivi médical des athlètes quel que soit les intervenants sur l'ensemble des structures de haut niveau du PPF
- Organiser le suivi des EDF en stages et compétitions
- Prévenir les blessures
- Mettre en place des prises en charge personnalisées
- Informer sur les obligations et la sécurisation des pratiquants : AFLD et lutte contre le dopage.

L'équipe médicale est constituée de :

•Médecins •2 médecins INSEP – 3 médecins fédéraux	•Kinésithérapeutes •3 INSEP et 16 fédéraux	•Préparateurs physiques •2 préparateurs INSEP et 3 fédéraux
--	---	--

Afin d'optimiser la stratégie médicale et l'accompagnement des athlètes et des entraîneurs, la Direction technique nationale a défini des actions phares.

	Au niveau organisationnel • Une instance de coordination médicale • Une réunion médico technique tous les 15 jours
	Au niveau du suivi • Un bilan médical des athlètes identifiés 2024 et organisation du suivi • La prise en charge nutritionnelle • La prise en charge médicale et para médicale des entraîneurs
	Au niveau de la transmission d'information • Des réunions d'informations thématiques à destination des athlètes volontaires • Les rapports compétitifs

Conclusion

« Ensemble, allons plus loin » c'est le titre du programme politique. Celui-ci traduit la volonté de réussir collectivement.

Cette volonté de réussir, c'est aussi celle traduite par le projet de performance fédéral conduit par la direction technique nationale, celle de toute une organisation fédérale rassemblant les élus, les cadres techniques, les athlètes, les salariés, les bénévoles, les licenciés, les maîtres d'armes, motivée à positionner l'escrime comme un acteur majeur des Jeux Olympiques.

Cette volonté de réussir, c'est celle qui nous unit pour faire des jeux olympiques de Paris 2024 une réussite collective d'abord sportive puis sociétale.

Cette volonté de réussir, c'est celle qui nous regroupe, acteurs, partenaires, collectivités au service d'un projet qui nous dépasse tous mais qui donne sens à des rêves.



PROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL

ANNEXES



ANNEXE 1 : Stratégie de performance de l'arme EPEE HOMME

ANNEXE 2 : Stratégie de performance de l'arme EPEE DAME

ANNEXE 3 : Stratégie de performance de l'arme FLEURET HOMME

ANNEXE 4 : Stratégie de performance de l'arme FLEURET DAME

ANNEXE 5 : Stratégie de performance de l'arme SABRE HOMME

ANNEXE 6 : Stratégie de performance de l'arme SABRE DAME

ANNEXE 7 : Convention SHN

ANNEXE 8 : Cartographie des structures d'excellence

ANNEXE 9 : Cahier des charges des structures d'accession au haut niveau



PROJET DE PERFORMANCE STRATEGIE PAR ARME

☒ EPEE☐ FLEURET☐ SABRE☒ HOMMES☐ FEMMES

OBJECTIFS DE RESULTATS

Quelles performances sportives doivent être capable de réaliser les athlètes pour réussir à atteindre l'objectif de performance olympique ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
Objectif JO Paris : 1 titre 1 médaille en fonction du tableau Chemin pour atteindre l'objectif - Avoir des médailles en championnats de référence - Avoir des athlètes dans le TOP 10 du classement mondial - Avoir 3 athlètes dans le top 16, 4 athlètes dans le top 20 dont 2 dans le top 10	Objectif JO Paris : 1 titre par équipe Chemin pour atteindre l'objectif - Atteindre le top 3 mondial en 2022 et 2023 - Réaliser des médailles aux championnats d'Europe et du monde en 2022 et 2023 - Positionner l'équipe dès 2023 en position de qualification (entre mai et décembre)

Objectifs de résultats sur les compétitions de référence

	2022	2023	2024
EUROPE INDIVIDUEL	1 médaille	1 titre CE ou CM	Préparation JO
EUROPE EQUIPE	1 médaille	Top 2 dont 1 titre	Aller chercher la place 1 au classement
MONDE INDIVIDUEL	1 médaille	1 titre CE ou CM	
MONDE EQUIPE	1 médaille	Top 2 dont 1 titre	

STRATEGIE D'ARME

Situation de la concurrence

5 nations dominant au niveau international dont la France :

- Le JAPON, 2^{ème} au classement mondial en individuel et en équipe, ils ont 4 athlètes dans les 25 meilleurs et ont des athlètes jeunes
- L'ITALIE est 4^{ème} au classement mondial en équipe, ils possèdent beaucoup de jeunes dans l'effectif, une bonne génération en devenir
- La HONGRIE malgré une 11^{ème} place au ranking mondial, il y a un bon groupe de jeunes avec un leader 3^{ème} mondial, champion du monde et vice-champion olympique
- La RUSSIE : Première nation mondiale toujours présente, avec une capacité à sortir des athlètes de très haut niveau.

Éléments de compréhension de la stratégie générale

La stratégie repose sur le fait d'être qualifiable par équipe dès décembre 2023.

- 1- Favoriser la concurrence entre les athlètes pour intégrer les équipes de France et avoir les meilleurs sur les compétitions de référence pour atteindre les objectifs de résultats
 - Récompenser les résultats en compétitions en permettant aux athlètes qui performant d'intégrer les sélections pour les coupes du Monde et les compétitions de référence
 - Dynamiser le groupe d'athlètes du pôle France INSEP et s'ouvrir à l'adversité interne national
 - Intéresser les athlètes à leur pratique et montrer aux athlètes que la place en équipe de France est possible
 - Se déplacer sur les circuits nationaux pour montrer l'intérêt des entraîneurs nationaux à ce qu'il se passe dans les circuits nationaux
- 2- Donner du sens à l'entraînement
 - Focaliser sur les qualités physiques, techniques afin d'optimiser la préparation aux compétitions
 - Individualiser le travail pour optimiser le progrès de l'athlète dans la leçon et dans les séances collectives
 - Se recentrer dans un cadre notamment par équipes en travaillant sur des matches courts avec comme intention de produire le moins d'erreurs
 - Placer l'athlète face à ses responsabilités vis-à-vis de la rigueur et de l'exigence dans le travail à l'entraînement.
 - Intéresser les athlètes à leurs résultats en leur demandant des rapports de compétitions et mettre les athlètes en situation d'observateur des autres afin qu'ils développent un regard critique sur leur pratique.
- 3- Structurer la stratégie sportive autour des leviers de la performance
 - Avoir une équipe de préparateurs physiques dédiée
 - Optimiser l'approche individuelle en s'intéressant aux nouvelles technologies : tête de pointe, poignet...
 - S'équiper d'outils pour traiter de la donnée utile qui permettent une meilleure connaissance de l'athlète et de ce qu'il produit.
 - Développer la culture sportive.

Quels sont les freins à la mise en œuvre de votre stratégie ?

- Manque de kinés référents pour optimiser le suivi des athlètes à l'entraînement et en compétition.
- Ne pas bloquer les tireurs étrangers dans leur participation aux compétitions nationales pour développer l'adversité et augmenter le niveau français.
- Positionnement de la date des championnats de France au regard du calendrier international.
- Le temps passé à exploiter les outils numériques car peu de ressources humaines.

**Quels sont les facteurs clés/moyens indispensables pour parvenir à atteindre l'objectif ?
Quelle prise en compte des différentes actions et autres facteurs de la performance
(utilisation de la vidéo, intégration du travail physique, du travail mental, ...) ?**

- Travail de préparation physique et spécifique
- Etat d'esprit collectif et dépassement de soi
- Cohérence du triple projet
- Confiance dans le projet de performance de l'arme et dans les chefs de projet
- Montrer l'exemple au quotidien
- Proximité du staff et travail d'équipe

Méthode et organisation de travail (répartition des rôles et tâches entre les entraîneurs, fonctionnement, outils de suivi...)

- Travail en binôme, avec des responsabilités partagées notamment sur les M23.
- Athlètes 360
- Suivi des athlètes sur fichier personnalisé.

Stratégie de planification annuelle (compétitions, stages ...), stratégie de programmation annuelle (contenus, spécificités, cycle/période de travail ...)

La stratégie de planification s'appuie sur la participation des équipes de France à toutes les coupes du monde. Les équipes de France sont ainsi présentes sur toutes les coupes du monde afin de gagner des points au classement mondial.

Le classement mondial est primordial pour les qualifications aux compétitions de référence (championnats d'Europe, du Monde et jeux olympiques) par équipes et en individuel.

Le classement mondial permet d'être tête de séries et d'optimiser son parcours de qualification.

Concernant les stages :

- Stages à l'étranger en appui aux Coupes du monde :
 - Rechercher l'opposition avec plusieurs nations étrangères
 - Développer l'adversité
- Accueillir des étrangers en stages en France
 - Autour d'un circuit national pour augmenter le niveau national
 - Echanger et travailler différemment du quotidien
- Stage terminal
 - Renforcer la notion d'équipe de France
 - Favoriser la cohésion au sein des armes, entre les staffs, entre les athlètes
 - Avoir une organisation qui prépare les JO

Comment prenez-vous en compte les projets personnalisés des sportifs et notamment ceux du cercle HP dans votre stratégie générale, par rapport au groupe d'athlètes dont vous avez la charge ?

Les projets personnalisés des athlètes du Cercle HP sont en appui autour du projet de performance de l'arme.

Une vigilance est faite sur les spécificités professionnelles. L'organisation de la planification hebdomadaire est centrée autour d'un socle commun collectif et une adaptation au regard des contraintes personnelles.

Particularités des JO à Paris

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
• Il faut gagner les JO	• La place des familles • La place des médias • Ne pas improviser



PROJET DE PERFORMANCE STRATEGIE PAR ARME

☒ EPEE☐ FLEURET☐ SABRE☐ HOMMES☒ FEMMES

OBJECTIFS DE RESULTATS

Quelles performances sportives doivent être capable de réaliser les athlètes pour réussir à atteindre l'objectif de performance olympique ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
Objectif JO Paris : 1 médaille Chemin pour atteindre l'objectif - Faire des tableaux de 8 en coupes du monde, gagner des coupes du monde et Grand Prix - Replacer 3 filles dans le top 16 mondial, puis 2 filles dans le Top 8 et 4 dans le top 16 - Avoir un podium dans les compétitions de référence tous les ans : Monde et Europe	Objectif JO Paris : 1 titre par équipe Chemin pour atteindre l'objectif - Faire des tableaux de 8 en coupes du monde et Grand Prix et gagner des victoires - Se replacer dans le top 6 mondial, puis dans le top 4 - Faire un podium dans les compétitions de référence : Monde et Europe puis gagner un titre.

Objectifs de résultats sur les compétitions de référence

	2022	2023	2024
EUROPE INDIVIDUEL	1 médaille	1 médaille	1 médaille
EUROPE EQUIPE	1 médaille	1 titre	1 médaille
MONDE INDIVIDUEL	1 médaille	1 titre CE ou CM	
MONDE EQUIPE	1 médaille	1 titre	

STRATEGIE D'ARME

Situation de la concurrence

La France se situe dans le premier groupe des nations les plus fortes avec l'Estonie, la Russie, l'Italie, la Corée et la Pologne.

Pour devenir première nation mondiale, il est nécessaire d'augmenter l'adversité, le travail et la rigueur. Les autres nations ont des équipes rigoureuses, travailleuses, combatives, elles sont soudées, maîtrisent mieux le stress, et possèdent des qualités techniques et tactiques performantes.

Éléments de compréhension de la stratégie générale

Le groupe est très hétérogène et possède un passif lourd avec des freins.

1. Optimiser l'accompagnement individuel des athlètes et développer leur potentiel
 - Favoriser la mise à disposition des athlètes pour l'entraînement (CIP, disponibilité, aménagement horaire)
 - Augmenter la charge de travail et d'entraînement (Intensité, volume de travail, esprit de l'effort etc.)
 - Développer des comportements de combativité, cohésion, partage et la confiance aux entraîneurs
 - Travailler l'individualisation au service du collectif
2. Créer la dynamique d'une équipe
 - Communiquer et échanger concernant l'escrime pour améliorer les résultats lors des tournois (ind et par équipe)
 - Travailler l'intelligence de jeu et la compréhension du projet de l'équipe - Responsable, faire l'effort ensemble, valoriser l'entraide dans la difficulté et fidéliser un groupe
 - Développer la dynamique de groupe tout en travaillant sur les singularités à l'intérieur du groupe – accompagnement individuel et groupe
 - Apprendre les règles de vie : « échauffements, arriver à l'heure, s'investir, etc. »
3. Exploiter les ressources et les outils à disposition
 - Travailler avec les équipes de l'insep (performance) et les logiciels pour aller vers l'excellence : My coach ; 360
 - Optimiser le suivi médical
 - Caractériser les qualités pour mieux accompagner les athlètes dans leur performance
 - Utiliser les services et outils disponibles au niveau de l'INSEP : test évaluation avec laboratoire de l'INSEP et le service de réathlétisation, questionnaire et test neuro-psy et identification des profils de l'athlète, Mycoach, athlètes 360 ...
 - Exploiter de nouveaux outils : « Wingwave »
 - Utiliser la vidéo : ST 37 pour mieux analyser la performance sportive
 - Développer les échanges avec les autres entraîneurs et les staffs de la DTN.

Quels sont les freins à la mise en œuvre de votre stratégie ?

- Passif des athlètes et la non sélection de l'équipe aux JO
- Ingérence d'entraîneurs extérieurs et environnement extérieur négatif qui se traduit par des relations complexes et des concurrences de structures qui s'opposent à la stratégie des entraîneurs nationaux seniors

- Place de certains membres de la commission d'armes et des relations qu'ils entretiennent avec le staff et les athlètes.
- Régulation systématique et régulière d'interventions extérieures.
- Engagement et le volume d'entraînement.

**Quels sont les facteurs clés/moyens indispensables pour parvenir à atteindre l'objectif ?
Quelle prise en compte des différentes actions et autres facteurs de la performance (utilisation de la vidéo, intégration du travail physique, du travail mental, ...) ?**

- Bilans médicaux pour poser les stratégies d'accompagnement par rapport aux blessures, à l'augmentation de la charge de travail et à l'exigence du haut niveau
- Préparation physique pour optimiser les qualités physiques et s'entraîner plus.
- Exploitation de tous outils utiles à la performance : vidéo, nutrition, médical, recherche
- Construire une vision et échanger entre athlètes/ coaches (l'intérêt commun pour chacun, l'utilité de travailler ensemble à l'entraînement, valoriser l'écoute, et l'acceptation de la singularité de l'autre).

Méthode et organisation de travail (répartition des rôles et tâches entre les entraîneurs, fonctionnement, outils de suivi...)

- Complémentarité du binôme
- Chacun a sa place.

Stratégie de planification annuelle (compétitions, stages ...), stratégie de programmation annuelle (contenus, spécificités, cycle/période de travail ...)

La stratégie de planification s'appuie sur la participation des équipes de France à toutes les coupes du monde. Les équipes de France sont ainsi présentes sur toutes les coupes du monde afin de gagner des points au classement mondial.

Le classement mondial est primordial pour les qualifications aux compétitions de référence (championnats d'Europe, du Monde et jeux olympiques) par équipes et en individuel.

Le classement mondial permet d'être tête de séries et d'optimiser son parcours de qualification.

La planification est structurée en plusieurs phases et ponctuée de stages avec des objectifs différents.

Stages en France :

- Préparer les coupes du Monde et travailler le spécifique
- Développer l'adversité en faisant venir des équipes étrangères
- Sortir les athlètes du cadre quotidien, de la routine

- Travailler la cohésion, la récupération

Stage à l'étranger :

- Développer la connaissance des autres systèmes et l'esprit critique
- Prendre conscience et partager les méthodes de travail, les stratégies d'entraînements différentes
- Développer l'autonomie et rechercher les solutions individuelles

Stage terminal :

- Entraînement de rappel, peaufinage des stratégies individuelles
- Dynamique équipe de France

Comment prenez-vous en compte les projets personnalisés des sportifs et notamment ceux du cercle HP dans votre stratégie générale, par rapport au groupe d'athlètes dont vous avez la charge ?

Une athlète était dans le cercle HP. Chaque athlète bénéficie d'un accompagnement personnalisé. Les leçons individuelles sont orientées en ce sens.

Particularités des JO à Paris

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
• Challenge que cela représente	• Pression des enjeux et des résultats • Environnement et nouvel intérêt des personnes extérieures • Médias et différentes sollicitations, volume.



PROJET DE PERFORMANCE STRATEGIE PAR ARME

☐ EPEE ☒ FLEURET ☐ SABRE
☒ HOMMES ☐ FEMMES

OBJECTIFS DE RESULTATS

Quelles performances sportives doivent être capable de réaliser les athlètes pour réussir à atteindre l'objectif de performance olympique ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
Objectif JO Paris : • Une médaille Chemin pour atteindre l'objectif • Nécessité d'être régulier dans les résultats individuels sur les coupes du monde et sur les compétitions de référence, pour être dans le top 8 • Faire partie du Top 16 de manière systématique pour les autres • Pour les plus jeunes et les moins expérimentés se positionner dans le tableau de 32.	Objectif JO Paris : • Un titre Chemin pour atteindre l'objectif • Faire des médailles sur les compétitions de référence • Etre en finale ou demi-finale pour avoir le classement stratégique nécessaire au tirage au sort

Objectifs de résultats sur les compétitions de référence

	2022	2023	2024
EUROPE INDIVIDUEL	1 médaille ou top 8	1 médaille ou top 8	1 médaille ou top 8
EUROPE EQUIPE	1 médaille	1 médaille	1 médaille
MONDE INDIVIDUEL	1 médaille ou top 8	1 médaille ou top 8	
MONDE EQUIPE	1 médaille	1 médaille	

STRATEGIE D'ARME

Concurrence des nations

7 équipes fortes sont identifiées : Corée, Japon, Hong Kong, Chine, Italie, Russie, Etats Unis et la France.

La France se situe dans les meilleures équipes internationales. Nécessité d'être attentif à l'équipe américaine et Hong Kong. L'Italie est légèrement au-dessus du niveau français car elle a une structure stable avec des tireurs qui ont déjà performés sur des compétitions de référence.

Eléments de compréhension de la stratégie générale

Le groupe Fleuret hommes est un groupe fort et jeune, la moyenne d'âge est de 23 ans. Il est nécessaire d'amener les jeunes à être au plus haut niveau en appui à l'expérience des autres tireurs.

Il manque encore chez les jeunes le fait de prendre la place du numéro 1. Les 4 places sont à prendre et chacun des tireurs peut être amené à prendre cette place. Il faut développer chez les jeunes l'ambition individuelle en plus de l'ambition d'être en équipe. Pour être dans l'équipe, il faut que les jeunes aillent chercher les points en individuel sur les coupes du monde et les grands prix plus les compétitions de référence (Europe et monde).

Il faut trouver un équilibre pour faire évoluer le niveau du collectif et travailler à accompagner les tireurs identifiés comme potentiel olympique. Il faut recentrer les efforts sur un groupe restreint dès 2023 pour atteindre les objectifs de résultats.

1- Développer la qualité de l'entraînement

- Optimiser la préparation physique individuelle et adapter les besoins à l'état de santé des tireurs
- S'appuyer sur les personnes qualifiées et expertes pour réguler la programmation de l'entraînement au niveau des qualités physiques
- Faire évoluer qualitativement et en volume les leçons pour les meilleurs

2- Aller vers des projets de plus en plus personnalisés

- Adapter l'entraînement et la programmation en fonction des profils des athlètes
- Dédier plus de temps pour chaque athlète
- Aller vers 3 à 4 leçons individuelles de manière régulière en fonction de la planification.

3- Travailler la stratégie de l'équipe

- Continuer le travail de préparation mentale pour la stratégie d'équipe afin d'intégrer les jeunes à cette stratégie : rôle, place, dynamique...
- Développer l'autonomie des athlètes.
- Travailler la dynamique de groupe pour maintenir pour l'émulation collective.
- Faire des simulations de compétitions interne avec les étrangers.

Quels sont les freins à la mise en œuvre de votre stratégie ?

Les freins identifiés sont :

- la capacité de l'INSEP à dédier les ressources humaines au moment où les besoins sont identifiés et planifiés. La place de la préparatrice mentale mise à disposition de l'INSEP est importante par la mise en place de routine avec les athlètes.
- La capacité des entraîneurs nationaux à dégager du temps pour l'individualisation des tireurs. Nécessité d'identifier un autre entraîneur pour accompagner le collectif et optimiser l'accompagnement des meilleurs tout en préparant les tireurs engagés pour 2028.
- Manque de créneaux de kiné pour les soins et la récupération.

**Quels sont les facteurs clés/moyens indispensables pour parvenir à atteindre l'objectif ?
Quelle prise en compte des différentes actions et autres facteurs de la performance
(utilisation de la vidéo, intégration du travail physique, du travail mental, ...) ?**

- La préparation mentale : Travailler le transfert avec ce qui est vu en individuel et en équipe sur les phases d'entraînement et de compétitions
- La préparation physique : Adapter le programme d'entraînement aux besoins des athlètes et aux objectifs de résultats.
- La vidéo : favoriser la compréhension de l'intérêt de la vidéo pour les athlètes, organiser les retours de compétition, préparer les matchs. Travail collectif avec les tireurs présents dans l'équipe.
- Simulation de matchs d'escrime avec la présence des meilleurs arbitres internationaux français pendant les entraînements.
- Diététicienne : Mise en place de rendez-vous régulier pour suivi des athlètes. Travail sur l'hydratation et sur la nutrition en compétition et à l'entraînement (Ex : Barre énergétique pendant les entraînements et les compets).

Méthode et organisation de travail (répartition des rôles et tâches entre les entraîneurs, fonctionnement, outils de suivi...)

Le binôme est constitué du manager du projet de performance de l'arme et de l'entraîneur. Le manager prend les décisions stratégiques sur la planification et la programmation.

Chaque entraîneur s'occupe des athlètes sans différenciation. Très grande complémentarité des deux entraîneurs, beaucoup d'échanges au quotidien. Du partage sur les choix, de la confiance dans le travail que fournit chacun, grande autonomie d'actions.

Des réunions thématiques sont organisées pour favoriser l'échange avec les autres personnes ressources proches du projet (préparateur physique, préparatrice mentale, diététicienne ...).

- Un outil de suivi : My coach pro.
- Un outil d'échange d'information : WhatsApp.

Stratégie de planification annuelle (compétitions, stages ...)

Stratégie de programmation annuelle (contenus, spécificités, cycle/période de travail ...)

La stratégie de planification s'appuie sur la participation des équipes de France à toutes les coupes du monde. L'équipe de France est présente sur toutes les coupes du monde afin de gagner des points au ranking mondial.

Le classement mondial est primordial pour les qualifications aux compétitions de référence (championnats 'Europe, du Monde et jeux olympiques) par équipes et en individuel.

Le classement mondial permet d'être tête de séries et d'optimiser son parcours de qualification.

Concernant les athlètes, le fait d'être tête de série évite d'effectuer les phases de qualification et d'avoir 2 jours de compétitions au lieu de 3. Cela diminue la fatigue

L'équipe de Fleuret Hommes est présente sur toutes les coupes du monde qui compte notamment pour les équipes et les grands prix car cela compte autant que les championnats de zone.

Concernant les stages, trois niveaux de stages

Stages INSEP : avoir les sportifs à disposition sur toute une période

- Avoir les sportifs dans un temps sans contrainte familiale, extérieure
- Rompre avec le quotidien INSEP
- Avoir un volume d'entraînement plus important

Stage à l'extérieur :

- Dynamiser le groupe et vivre ensemble.
- Sortir du cadre de l'INSEP
- Avoir des activités extra collectives
- Favoriser les échanges avec les athlètes
- Penser escrime
- Optimiser la récupération.

Stages avec les étrangers en France ou à l'international :

- Rechercher l'adversité
- Optimiser la confrontation
- Travailler la compétition

Comment prenez-vous en compte les projets personnalisés des sportifs et notamment ceux du cercle HP dans votre stratégie générale, par rapport au groupe d'athlètes dont vous avez la charge ?

Les entraîneurs développent des projets d'entraînement individualisé avec les athlètes du cercle HP. Les ressources de l'INSEP sont mobilisées pour s'adapter aux spécificités des tireurs comme Enzo LEFORT (soit au niveau médical, soit sur la préparation physique...). Nous sommes vraiment sur la personnalisation des projets des athlètes.

Les entraînements sont adaptés avec des temps individuels ou collectifs en fonction des situations. Il est nécessaire de travailler avec les MRP pour optimiser le suivi des athlètes dès

lors qu'ils sont loin de l'INSEP ou qu'ils rencontrent une problématique spécifique (Exemple de Julien MERTINE).

Particularités des JO à Paris

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
•	• Manière de gérer la médiatisation de l'équipe championne olympique à Tokyo 2021, gestion des individualités • Gérer la pression familiale, la pression médiatique • Capacité à structurer les sollicitations • Gestion des sélectionnés • Place et rôle du 4^{ème} de l'équipe.

Volonté qu'Anaëlle soit présente sur les JO, ainsi que Robin.



PROJET DE PERFORMANCE STRATEGIE PAR ARME

☐ EPEE ☒ FLEURET ☐ SABRE
☐ HOMMES ☒ FEMMES

OBJECTIFS DE RESULTATS

Quelles performances sportives doivent être capable de réaliser les athlètes pour réussir à atteindre l'objectif de performance olympique ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
Objectif JO Paris : 1 médaille Ysaora THIBUS - Une possibilité : 1 médaille Pauline RANVIER	Objectif JO Paris : 1 médaille par équipes (deux nations au-dessus actuellement : Russie, Italie)
Chemin pour atteindre l'objectif - Se positionner dans le top 4 mondial au classement mondial tous les ans - Faire des podiums sur des coupes du monde - Avoir des athlètes dans le top 32 au niveau mondial afin d'élever le niveau du groupe	Chemin pour atteindre l'objectif Etre dans les 4 premières équipes mondiales jusqu'en 2024 pour éviter de tirer les deux meilleures nations en ¼ de finale des JO.

Objectifs de résultats sur les compétitions de référence

	2022	2023	2024
EUROPE INDIVIDUEL	1 médaille	1 médaille	1 médaille
EUROPE EQUIPE	1 médaille	1 médaille	1 médaille
MONDE INDIVIDUEL	1 médaille	1 médaille	
MONDE EQUIPE	Top 5	Top 5	

STRATEGIE D'ARME

Concurrence des nations

Au niveau mondial, 7 nations se détachent par équipes :

- 2 nations très fortes : Russie – Italie
- 5 nations fortes : USA – Canada – Japon – Chine – Pologne.

La France se positionne parmi ces meilleures nations. Il existe peu d'écarts de niveau d'une manière générale entre les 5 nations.-Attention au Japon et à la Chine nations montantes.

Éléments de compréhension de la stratégie générale

L'équipe de France est composée de 3 athlètes expérimentées, avec une carrière longue d'athlète de haut niveau. Même si le niveau individuel des athlètes n'est pas au même niveau

que celui de l'équipe, l'objectif est de réaliser des médailles, notamment par équipe tout en permettant la réalisation d'objectifs de résultats individuels.

- 1- Travailler en mode commando et individualiser la préparation pour 3 athlètes : Ysaora THIBUS, Pauline RANVIER et Anita BLAZE.
 - Stabiliser les performances
 - Favoriser la régularité
 - Accompagner le projet personnalisé des athlètes
 - Développer l'accueil de partenaires d'entraînement dédiés et/ou réaliser des stages individualisés en France ou à l'étranger (Italie principalement au regard du réservoir d'athlètes constitué)
- 2- Faire progresser les autres athlètes pour développer la concurrence au sein du collectif et stabiliser l'équipe
 - Faire évoluer le niveau des athlètes
 - Se donner les moyens d'avoir des remplaçantes à la hauteur des résultats attendus pour avoir une équipe à 4 et se laisser plusieurs options.
- 3- Construire la stratégie pour les JO 2028
 - Intégrer la ou les meilleure.s juniors 3^{ème} année, un an avant les JO
 - Travailler l'opposition avec les seniors.

Quels sont les freins à la mise en œuvre de votre stratégie ?

Les freins identifiés sont de plusieurs nature :

- Usure des titulaires de l'équipe
- Manque de densité du groupe
- Formation insuffisante chez les jeunes
- Choix d'étude et de professionnalisation parfois peu compatibles avec l'exigence de haut niveau et la haute performance
- Manque de culture/éducation sportive générale des athlètes
- Gestion et coordination de nombreux interlocuteurs externes.

Quels sont les facteurs clés/moyens indispensables pour parvenir à atteindre l'objectif ? Quelle prise en compte des différentes actions et autres facteurs de la performance (utilisation de la vidéo, intégration du travail physique, du travail mental, ...) ?

Au niveau spécifique : une task force est indispensable du fait de la constitution de notre groupe (3 populations différentes ce qui engendre une planification complexe exemple entre les expérimentés et les jeunes).

Les facteurs clés sont notamment d'individualiser l'accompagnement des athlètes, de développer l'accueil de partenaires d'entraînement étrangers et d'effectuer des stages individualisés en France ou à l'étranger pour les meilleurs.

Au niveau de la préparation physique : Un préparateur physique est dédié. Le fait d'avoir cette personne ressource à temps plein et d'avoir un interlocuteur privilégié facilite le relais des informations, le suivi du projet de manière plus efficace notamment dans le cadre de la préparation physique.

Au niveau mental : Le choix du suivi individuel a été privilégié. La coordination des suivis individuels est complexe car il existe plusieurs interlocuteurs qui s'ouvrent différemment aux échanges/retours. Frein : manque de moyen dans ce domaine.

Sur les outils au service de la performance, deux priorités sont posées **en URGENCE** :

- La possibilité d'être équipé en matériel vidéo sur l'entraînement au quotidien.
- Le séquençage vidéo pour optimiser le suivi statistique en compétition notamment

Méthode et organisation de travail (répartition des rôles et tâches entre les entraîneurs, fonctionnement, outils de suivi...)

Le binôme constitué a pris sa place. La répartition des rôles est clairement établie et une confiance professionnelle mutuelle est effective. Des points réguliers sont effectués et une autorégulation est faite.

Lionel PLUMENAIL	Denis DURAND
Est responsable du projet Décide et délègue en fonction des dossiers Pilote la planification et la programmation	Gère la logistique et les déplacements Suit et accompagne la mise en œuvre des dossiers

Dans le cadre de l'entraînement, chaque entraîneur s'occupe d'athlètes identifiés. La répartition des leçons est définie par le manager. La stratégie de coaching est définie en amont et les athlètes savent qui donne la leçon et qui coache en compétition.

Stratégie de planification annuelle (compétitions, stages ...)

La stratégie de planification s'appuie sur la participation des équipes de France à toutes les coupes du monde. Les équipes de France sont présentes sur toutes les coupes du monde afin de gagner des points au ranking mondial.

Le classement mondial est primordial pour les qualifications aux compétitions de référence (championnats 'Europe, du Monde et jeux olympiques) par équipes et en individuel.

Le classement mondial permet d'être tête de séries et d'optimiser son parcours de qualification.

Concernant les athlètes, le fait d'être tête de série évite d'effectuer les phases de qualification et d'avoir 2 jours de compétitions au lieu de 3. Cela diminue la fatigue, ce qui permet d'être plus performant pour la compétition par équipe avec également des conséquences sur le retour de compétitions et la reprise d'entraînement ; sur l'enchaînement des compétitions.

Concernant les stages :

En moyenne, 4 stages sont programmés dans l'année en dehors du stage terminal préparatoire aux championnats du monde.

- Lorsqu'ils sont réalisés en France, les stages servent à l'oxygénation, travailler la cohésion du groupe, optimiser la qualité de travail, se soustraire des contraintes domestiques quotidiennes, favoriser la récupération.

- Lorsqu'ils sont réalisés à l'étranger, les objectifs sont de développer l'adversité et de préparer les compétitions importantes. Les pays cibles : Italie, Japon, Hong Kong.

Par ailleurs une autre stratégie est posée en invitant les étrangères performantes sur l'INSEP régulièrement : avantage diversifier et améliorer l'opposition, coût moindre par rapport à un stage à l'extérieur.

Concernant le stage terminal, le travail qualitatif et l'affutage sont recherchés. Par ailleurs, il est l'occasion privilégiée de se recentrer sur la compétition et l'essentiel. La stabilisation de la confiance et la cohésion du groupe France sont privilégiées.

Comment prenez-vous en compte les projets personnalisés des sportifs et notamment ceux du cercle HP dans votre stratégie générale, par rapport au groupe d'athlètes dont vous avez la charge ?

Une athlète a un projet spécifique coordonné par le manager.

Les 2 autres athlètes sont intégrés dans le projet commun ce qui peut être fin à leur réussite. L'idée est d'améliorer leur individualisation par le manager, ce qui implique une aide supplémentaire pour la totalité du reste du groupe.

Particularités des JO à Paris

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
• Motivation exceptionnelle pour les sportifs et les entraîneurs • Moyen supplémentaire financier et humain	• Gestion de l'environnement personnel et professionnel • Gestion des médias, des réseaux sociaux • Gestion de la pression • Difficultés à s'isoler, à se préparer • Ingérence interne et externe



PROJET DE PERFORMANCE STRATEGIE PAR ARME

☐ EPEE ☐ FLEURET ☒ SABRE
☒ HOMMES ☐ FEMMES

OBJECTIFS DE RESULTATS

Quelles performances sportives doivent être capable de réaliser les athlètes pour réussir à atteindre l'objectif de performance olympique ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
Objectif JO Paris : - Un tireur français dans le top 8 pour jouer une médaille Chemin pour atteindre l'objectif - Avoir un athlète dans le Top 8 sur les compétitions de référence - Positionner 2 athlètes dans le TOP 16 mondial	Objectif JO Paris : - Se qualifier sans utiliser les quotas de qualification (il faut revenir à 2008 pour atteindre cet objectif) et être en situation de jouer une médaille Chemin pour atteindre l'objectif - Passer de la 9^{ème} place au Top 5 au moment des JO. - Organiser la progression de l'équipe sur 2022 et 2023.

Objectifs de résultats sur les compétitions de référence

	2022	2023	2024
EUROPE INDIVIDUEL	1 dans le Top 8	1 Médaille	1 médaille
EUROPE EQUIPE	Top 4	1 Médaille	
MONDE INDIVIDUEL	2 dans le Top 16	1 dans le Top 8	
MONDE EQUIPE	Top 8	Etre entre la 3 ^{ème} et la 6 ^{ème} place	

STRATEGIE D'ARME

Situation de la concurrence

3 nations se démarquent au niveau international : Hongrie, Corée et Italie. La France se situe dans le second groupe de pays avec l'Allemagne, l'Iran, la Russie.

Les 3 premières équipes nationales possèdent des tireurs de très haut niveau qui ont des titres olympiques et de champions du monde en individuels, une culture professionnelle de haut niveau, des tireurs très expérimentés qui possèdent leurs propres entraîneurs, des projets sportifs individuels forts.

Certains pays dont la Hongrie et l'Allemagne sont en difficulté sur l'alimentation de leur vivier.

Éléments de compréhension de la stratégie générale

Un profil d'équipe polyvalent avec des jeux différents, des sportifs expérimentés, des athlètes qui ont performés quand ils étaient juniors, une culture professionnelle de haut niveau facilitée par l'accompagnement de l'état (armée, police ...). Un athlète dans le cercle HP : Bolade APITHY.

Beaucoup d'athlètes ont eu du mal à faire la transition avec la catégorie d'âge senior. Le profil de compétitions oblige à passer par les poules dès lors que les tireurs ne sont pas dans les 16 premiers mondiaux.

La stratégie est orientée sur la stratégie d'équipe car il y a peu d'individualités fortes.

1. Privilégier la préparation des matches sur les compétitions de référence
 - Progresser dans la construction et le taux de victoires en poule pour accéder plus facilement au tableau final et remporter des matchs en 15 points
 - Gagner en expérience et structurer la stratégie de match à l'entraînement
 - Structurer les choix tactiques d'enchaînement des touches
2. Développer les compétences individuelles des tireurs
 - Apporter une autre approche de la connaissance du sabre
 - Structurer la construction de touche
 - Optimiser l'adaptation du jeu par rapport aux qualités du tireur
 - Développer les fondamentaux physiques
3. Optimiser la dynamique de groupe
 - Structurer la solidarité du collectif
 - Développer la coopération entre les athlètes du groupe, l'esprit de groupe, la cohésion au sein du groupe d'athlètes.

Quels sont les freins à la mise en œuvre de votre stratégie ?

- Place de l'Académie de Bauer dans la stratégie **collective** de l'arme : manque d'adversité au quotidien, gestion de plusieurs groupes
- Manque de culture tactique
- Historique de blessures des athlètes mal soignées
- Manque de disponibilité de certains athlètes identifiés comme potentiel médaillable.

Quels sont les facteurs clés/moyens indispensables pour parvenir à atteindre l'objectif ? Quelle prise en compte des différentes actions et autres facteurs de la performance (utilisation de la vidéo, intégration du travail physique, du travail mental, ...) ?

- La préparation physique est un facteur clé : elle est individualisée et s'inscrit dans les planifications de charges et de compétition.
- Certains sportifs ont du suivi individualisé sur la préparation mentale, les préférences motrices, la préparation physique... Les services de l'INSEP sont mobilisés.

- Mise en place de l'outil statistique pour optimiser le suivi des tireurs, préfigurateur du séquenceur vidéo.
- Sensibilisation au suivi nutritionniste au regard des spécificités de l'arme et à la nutrition en compétition.
- Intégration des maîtres d'armes de la Task force.

Stratégie de planification annuelle (compétitions, stages ...), stratégie de programmation annuelle (contenus, spécificités, cycle/période de travail ...)

La stratégie de planification s'appuie sur la participation des équipes de France à toutes les coupes du monde. Les équipes de France sont présentes sur toutes les coupes du monde afin de gagner des points au ranking mondial.

Le classement mondial est primordial pour les qualifications aux compétitions de référence (championnats d'Europe, du Monde et jeux olympiques) par équipes et en individuel.

Stratégie de stages :

- Privilégier des stages avec des nations étrangères soit en France, soit à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges spécifiques : Allemagne, Japon, Italie.
 - S'opposer, travailler l'adversité
 - Valider la stratégie de travail
 - S'entraîner de manière qualitative avec des pays qui s'engagent, qui s'investissent, qui échangent, qui jouent le jeu et qui ont un niveau proche du niveau français.
- Des stages préparatoires à l'étranger ou en France aux compétitions tels que les Grands prix
 - Préparer la compétition.
 - Anticiper les ajustements vis-à-vis des adversaires.
 - Optimiser le financement du déplacement.
 - Fonctionner en mode équipe de France et se concentrer sur l'objectif de résultats.
- Un stage terminal préparatoire aux championnats du monde.

Particularités des JO à Paris

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
• Etre à domicile • Avoir des moyens complémentaires • Profil d'outsider • Joker des quotas, moins de pression car un an de plus pour préparer l'équipe	• Dispersion liée à la présence de la famille , amis , entraîneurs de clubs, Les médias •



PROJET DE PERFORMANCE STRATEGIE PAR ARME

☐ EPEE ☐ FLEURET ☒ SABRE
☐ HOMMES ☒ FEMMES

OBJECTIFS DE RESULTATS

Quelles performances sportives doivent être capable de réaliser les athlètes pour réussir à atteindre l'objectif de performance olympique ?

EN INDIVIDUEL	PAR EQUIPE
Objectif JO Paris : • 1 Titre olympique • 1 médaille Chemin pour atteindre l'objectif • Podium régulier en coupes du Monde seniors • Des médailles sur les compétitions de référence • Avoir trois athlètes dans le Top 16 international	Objectif JO Paris : • Titre par équipe Chemin pour atteindre l'objectif • Maintenir l'équipe dans les deux premiers au ranking mondial • Podium sur les compétitions de référence 2022 • Titre sur les compétitions de référence 2023

Objectifs de résultats sur les compétitions de référence

	2022	2023	2024
EUROPE INDIVIDUEL	2 médailles	2 médailles	2 médailles
EUROPE EQUIPE	Finale	1 Médaille	1 médaille
MONDE INDIVIDUEL	Top 8	2 médailles	
MONDE EQUIPE	1 Médaille	Titre	

STRATEGIE D'ARME

Situation de la concurrence

Deux nations se situent au même niveau que la France : Russie, Hongrie. Suivent derrière le Japon, l'Azerbaïdjan et l'Italie.

Les Russes et les Hongroises possèdent une culture sabre importante et une formation technique solide. Les schémas de jeu sont aussi bien installés et structurés.

Eléments de compréhension de la stratégie générale

La stratégie de l'arme est organisée autour de la structuration d'un groupe « experte » de 6/7 athlètes étant en capacité d'être régulièrement en ¼ de finale en Coupes du monde.

Il est nécessaire de confirmer par une médaille mondiale en 2022 l'actuel montée en puissance des tireuses qui n'ont pas participé aux JO de Tokyo 2020, puis en 2023 avec un titre mondial.

La stratégie de travail est centrée sur la construction d'une identité claire de jeu en appui aux qualités des tireuses.

1- Structurer l'organisation de l'entraînement

- Identifier les phases de travail précisément notamment dans le travail de leçon ;
- Accompagner et personnaliser les plannings d'entraînement en fonction des athlètes
- Rendre l'ensemble du groupe mobiliser dans le travail de trouver une émulation collective

2. Construire une stratégie individuelle de jeu pour chaque athlète du groupe A engagée dans la haute performance

- Poser un diagnostic et identifier, limiter les facteurs limitants du jeu.
- Imposer et adapter son jeu à l'adversaire en appui des qualités des athlètes.
- Développer les qualités et éventuellement élargir le champ des qualités.

3. Faire progresser les athlètes à potentiels pour les amener à rejoindre le groupe « Experte »

- Organiser les leviers de la progression.
- Individualiser l'entraînement
- Structurer le jeu des athlètes
- Développer le panel technique.

Quels sont les freins à la mise en œuvre de votre stratégie ?

- Coordination des entraîneurs : travail en leçon très différents?
- 3 ans au lieu de 4
- 2 athlètes majeures de plus de 33 ans
- Monter la confiance et revoir les objectifs toujours à la hausse

**Quels sont les facteurs clés/moyens indispensables pour parvenir à atteindre l'objectif ?
Quelle prise en compte des différentes actions et autres facteurs de la performance (utilisation de la vidéo, intégration du travail physique, du travail mental, ...) ?**

- Dégager une leader
- Faire cohabiter autant individualités pour si peu de places
- Être en mesure de donner des leçons dans les meilleures conditions
- Pouvoir étudier les étrangères en proximité
- Faire un projet dans lequel tout le monde a confiance
- Superviser le travail physique

Méthode et organisation de travail (répartition des rôles et tâches entre les entraîneurs, fonctionnement, outils de suivi...)

2/3 leçons par semaine	Organisation pas complètement en place
Différents thèmes de séances	Partagé
Sollicitations service de l'Insep (réa, Profilage..)	Matthieu
2/3 ppg/ semaine	Préparateur phy
coaching	Je suis très attaché au triptyque leçon-coaching salle-coaching compétition, donc plutôt séparé
logistique	Plus Cyril
Liaison avec Manon et Bauer	Plus Cyril

Stratégie de planification annuelle (compétitions, stages ...), stratégie de programmation annuelle (contenus, spécificités, cycle/période de travail ...)

La stratégie de planification s'appuie sur la participation des équipes de France à toutes les coupes du monde. Les équipes de France sont présentes sur toutes les coupes du monde afin de gagner des points au ranking mondial.

Le classement mondial est primordial pour les qualifications aux compétitions de référence (championnats d'Europe, du Monde et jeux olympiques) par équipes et en individuel.

- Septembre : physique
- Octobre-décembre : développement
- Janvier mars : entretien
- Avril : développement
- Mai : entretien :
- Juin Juillet : perfectionnement

Stratégie de stages :

- Japon, (Insep)
- Allemagne *2 (Insep)
- Espagne (Amposta)
- Canadiennes (Insep)
- Italie (Pise)
- Bauer Académie

Comment prenez-vous en compte les projets personnalisés des sportifs et notamment ceux du cercle HP dans votre stratégie générale, par rapport au groupe d'athlètes dont vous avez la charge ?

- Gestion difficile avec Manon BRUNET ; Le manager de l'arme n'est pas son interlocuteur à sa demande ; Il ne lui donne aucune leçon ; Il la voit peu en

entraînement ; pour l'instant pas de période de regroupement ; et il est celui qui la coachera en équipe ;

- L'utilisation de Mycoach peut être un levier mais insuffisant ;
- Essai de favoriser les regroupements et de saisir chaque occasion de dialogues ;
- Visionnage de ses matchs et ses vidéos ;
- Le manager essaie de démontrer que les filles de l'Insep progressent...aussi pour qu'elle ait plus envie de venir à l'Insep.

Particularités des JO à Paris

Ce qui est positif	Ce que vous appréhendez
• Public/enjeu/médiatisation • Choix logistiques facilités • Caractère unique donc meilleure motivation pour tous	• Dispersion • Public/enjeu/médiatisation •



FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

CONVENTION

entre la FFE et le.la sportif.ve
inscrit.e sur la liste de haut niveau



Références réglementaires :

- LOI n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale
- DECRET N°2016-1287 du 29 septembre 2016 relatif à l'accompagnement et à la formation des sportifs de haut niveau et professionnels.

Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Fédération française d’escrime entend formaliser ses relations avec les escrimeur.e.s inscrit.e.s sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère chargé des sports.

Par conséquent,

La Fédération française d’escrime, représentée par Monsieur Bruno GARES, Président, et Madame Virginie THOBOR, Directrice technique nationale ci-après dénommée «la fédération» ou «la FFE»

D’une part,

Et l’athlète

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Club :

D’autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L’objet de la Fédération Française d’Escrime est de développer la pratique de l’escrime sur l’ensemble du territoire national et, par délégation du Ministère chargé des sports, de mettre en œuvre une stratégie de haut niveau et de haute performance destinée à optimiser les performances des équipes de France lors des compétitions de référence en vue des jeux olympiques. Cette stratégie est identifiée dans le projet de performance fédéral (PPF) qui a pour objectif d’installer durablement la France dans le groupe des cinq meilleures nations olympiques. Représenter son pays et performer au plus haut niveau international est une consécration à laquelle aspire tout.e sportif.ve de haut niveau (SHN). C’est le fruit non seulement d’un long investissement sportif personnel mais aussi, de l’efficacité du système fédéral dans son ensemble.

Toute personne bénéficiant d’une reconnaissance par l’Etat et sa fédération, en sa qualité de sportif.ve inscrit.e sur la liste de haut niveau représente son pays, sa fédération et son association. Elle doit s’efforcer d’observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive et de nature à valoriser l’image de son sport et de son pays.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus et conformément à la réglementation en vigueur, la présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la FFE et de chaque escrimeur.se engagé.e dans une recherche d’excellence sportive et de haute performance pour prévenir tout litige dans leur relation. La FFE, la direction technique nationale (DTN) et l’Etat sont garants du respect des principes énoncés dans la présente convention.

CONDITIONS PREALABLES

L'athlète doit être obligatoirement licencié.e dans un club affilié à la FFE au moment de la signature de la convention. La fédération et l'athlète sont soumis au respect des textes afférents aux règlements fédéraux et extra fédéraux en lien avec le sport de haut niveau.

L'athlète bénéficiant de cette convention doit être identifié(e) sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère chargé des sports dans la catégorie Elite, Senior, Relève ou Reconversion.

La FFE s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour aider les sportifs de haut niveau à atteindre les résultats qu'ils se sont fixés.

En incorporant l'Equipe de France, le sportif représente l'élite française en compétition, il s'engage donc à tout mettre en œuvre pour atteindre le niveau d'excellence par ses résultats sportifs, son comportement sportif, son attitude générale, respecter les statuts et règlements de la FFE (disciplinaire et disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage), de la Fédération internationale (FIE), agir en conformité avec la charte du Haut Niveau.

Les signataires de cette convention reconnaissent et approuvent l'ensemble des articles de la Charte du sport de haut niveau dont ils déclarent avoir pris connaissance.

La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue en application des dispositions de la loi n° 2015 – 1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale, qui dispose en son article 4 que :

- Après l'article L. 221-2 du [Code du Sport], il est inséré un article L. 221-2-1 ainsi rédigé :
- Art. L. 221-2-1. – L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Fédération et le sportif. Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la Fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique sportive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Il en résulte que la conclusion de cette convention est un élément nécessaire, indispensable et préalable à toute inscription sur la liste des sportifs de haut niveau. La présente convention ne saurait toutefois, compte tenu de ladite obligation légale, être considérée comme un élément constitutif de l'existence d'un contrat de travail entre la Fédération Française d'Escrime et l'athlète Sportif de Haut Niveau (Annexe : Charte du Sport de Haut Niveau).

Titre I – FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL

1-1- Modalités de la scolarité, de l’insertion et du suivi socio professionnel

Projet de vie

Cette convention individuelle pour les sportifs de haut niveau s’inscrit dans le cadre de la réussite sportive au plus haut niveau d’une part et de la réussite de formation scolaire, universitaire et professionnelle d’autre part, afin d’assurer au sportif les meilleures chances d’un projet de vie accompli. La réussite dans ces deux domaines, dans le respect et l’intégrité du sportif, constitue le socle de cette convention.

Aides à la formation, aménagements de scolarité et d’études

Des aménagements appropriés de scolarité et d’étude sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits dans une structure d’un projet de performance fédéral. Ils peuvent ainsi, poursuivre leur parcours sportif en bénéficiant des meilleures conditions de suivi de leurs études qu’ils soient collégiens, lycéens dans l’enseignement général, technologique, professionnel ou encore étudiant.

La fédération s’engage, dans la mesure de ses moyens, à accompagner l’escrimeur.se pour mettre en place l’organisation la plus compatible possible avec les exigences d’un entraînement de haut niveau et la recherche de performance.

Pour cela, elle peut faire appel aux différents interlocuteurs identifiés au sein du réseau national du sport de haut niveau. Elle s’appuie également sur les différents dispositifs ministériels réservés aux sportifs de haut niveau.

L’ensemble des acteurs de ce réseau utilise le Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS). C’est pourquoi, il est rappelé que l’escrimeur.se doit actualiser les données figurant sur sa fiche individuelle du PSQS.

Insertion et suivi socio-professionnel

La FFE nomme deux référents en charge du suivi socio professionnel au sein de la DTN. Les objectifs de l’accompagnement sur le suivi socio professionnel sont de s’assurer de l’existence du double projet pour tous les SHN de la FFE, rechercher à la demande des athlètes un accompagnement personnalisé, accompagner les projets de reconversion.

Les missions des référents en charge du suivi socio-professionnel sont de :

- Informer les SHN des possibilités d’insertions professionnelles
- Veiller à la réussite du double projet sportif et extra sportif
- Accompagner à la structuration du parcours individuel du SHN
- Construire un projet de formation et finaliser un parcours professionnel
- Orienter vers des personnes ressources

- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenants dans la réussite du projet de vie du SHN (Etat et services déconcentrés, CNOSF, collectivités territoriales, Parents, mouvement sportif fédéral, organismes de formation, entreprises, INSEP...)
- Rechercher des dispositifs correspondants à la situation du sportif (CIP ou contrat de travail, contrat d'image, pacte de performance, bourse olympique)
- Garantir l'utilisation du PSQS dans toute la filière et les structures du PPF.

Ce référent met en œuvre la recherche de solutions adaptées à chaque sportif.ve. Il mobilise l'ensemble des ressources disponibles et les moyens à sa disposition pour accompagner l'athlète dans son projet de vie et s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

- Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par le Ministère chargé des sports ou les autres acteurs concernés sur proposition du DTN. Les sportifs bénéficiant d'une CIP ou d'une CAE s'engagent, en fonction de leur disponibilité professionnelle, à suivre l'intégralité de la préparation sportive de leur style et à établir avec l'entraîneur national le planning de travail.
- Au niveau national, le Ministère chargé des sports a conclu des accords-cadres avec plusieurs ministères (Défense, intérieur - police national, budget-douanes, Education nationale et justice - administration pénitencière ...) pour permettre au SHN de bénéficier d'aménagement d'emploi.
- Le SHN s'engage à détailler sa situation personnelle et le cas échéant professionnel. Tout changement en cours d'année devra être notifié par courrier à la fédération dans un délai d'un mois.

Ainsi des conventions d'insertion professionnelle sont recherchées pour les escrimeur.se.s de très haut niveau (Elite et Fort potentiel olympique en priorité), afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive dans les meilleures conditions et que leur reconversion après leur carrière sportive soit assurée.

En contrepartie, l'athlète s'engage à :

- Formaliser un projet de formation ou d'emploi compatible avec son projet sportif
- Faire valider son calendrier annuel avec ses temps de formation ou d'emploi par son encadrement sportif et la DTN de la fédération
- Informer les référents en charge du suivi socio-professionnel et son entraîneur, de toute évolution du projet ou de difficultés rencontrées
- Tenir informé le manager de l'arme des échanges relatifs à son projet de formation et d'emploi.

Formation sportive et citoyenne

L'athlète SHN s'engage à participer à la formation sportive et citoyenne qui sera dispensée par la fédération. Elle prend en compte les valeurs de la République, de l'olympisme, de l'éthique dans le sport et le cadre juridique et économique applicable au sportif.

1-2- Conditions et modalités d'attribution des aides personnalisées

Aides personnalisées

Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau (Elite, senior, relève, reconversion) peuvent, bénéficier d'aides personnalisées. Ils doivent être exempts de dette arriérée à l'égard de la FFE, et doivent respecter les programmes des équipes de France.

Les aides personnalisées sont de plusieurs ordres :

- Soutien des athlètes du cercle Haute Performance : institué par l'Agence Nationale du Sport pour veiller à ce que les athlètes du Cercle HP bénéficient d'un cumul de ressources mensuelles basées sur le seuil de 40 K€ brut annuel tous revenus confondus.
- Aides Sociales : réservées aux sportifs dont le revenu annuel brut est < à 40 K€ et attribuées à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure.
- Frais de formation et de reconversion : il s'agit d'une allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant d'aider les sportifs de haut niveau à financer les coûts inhérents occasionnés par leur pratique de haut niveau dans leur discipline ou la mise en œuvre de leur double projet (formation).
- Manque à Gagner Employeur : concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal versé directement à l'employeur en contrepartie des aménagements d'emploi octroyés aux sportifs de haut niveau.
- Manque à Gagner Sportif : pour compensation des jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou des compétitions.

La fédération est en mesure d'attribuer des aides personnalisées résultant de la subvention accordée chaque année à la fédération par l'Agence nationale des sports (ANS). C'est la Directrice technique nationale qui en détermine les règles d'attribution en cohérence avec les instructions de l'ANS.

Les priorités de versement sont les suivantes :

- Soutien aux athlètes du cercle HP conformément au seuil de 40 K€ brut annuel tous revenus confondus
- Abondement sur le manque à gagner employeur en fonction des athlètes identifiés Paris 2024 avec possibilité d'engager une part supérieure en fonction du statut de l'athlète
- En fonction de l'enveloppe financière, les priorités seront données aux athlètes seniors identifiés 2024 :
 - sans situation professionnelle,
 - ayant une situation sociale reconnue par un travailleur social ne permettant pas d'assurer les besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner).

TITRE 2 - PROTECTION ET SUIVI MEDICAL DU SPORTIF

2-1- Protection sociale

Couverture sociale et protection spécifique pour les SHN

Les licenciés de la Fédération bénéficient d'un accord collectif souscrit auprès du groupe AIAC COURTAGE. Tout.e licencié.e de la FFE bénéficie d'une couverture en responsabilité civile (protection contre tous les dommages qu'ils pourraient faire subir à des tiers du fait de la pratique de l'escrime, tout en sachant que les licenciés sont tiers entre eux), d'une couverture dite "accident corporel" qui couvre la personne victime d'un accident corporel et les frais de rapatriement.

Selon les termes de l'article L. 321-4-1 du code du sport, la F.F.ESCRIME a souscrit une police d'assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT au bénéfice de ses licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport.

ATTENTION : Le contrat d'assurance souscrit par la FFE est un socle commun applicable à tous les sportifs de haut niveau. Les garanties accordées par ce contrat ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le sportif de haut niveau est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer, le cas échéant, des garanties adaptées à sa situation personnelle.

🔗 [NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU - Saison 2021/2022](#)

Accidents du travail et maladie professionnelle

Depuis le 1er juillet 2016, est entré en vigueur le dispositif de couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles des sportifs de haut niveau. Ce dispositif financé par l'Etat permet aux sportifs de haut niveau de bénéficier d'une couverture sociale sécurisante en cas d'accident du sport.

Les sportifs de haut niveau concernés par le dispositif « accident du travail et maladies professionnelles des sportifs de haut niveau » sont ceux qui ne bénéficient pas, pour ces accidents et maladies professionnelles, des dispositions du livre 4 du code de la sécurité sociale, dans des conditions fixées par décret. C'est la raison pour laquelle le dispositif institué par l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale ne prévoit pas d'indemnités journalières.

En application de l'article D. 412-103 du code de la sécurité sociale, le salaire de référence qui sert de base au calcul des rentes et des cotisations URSSAF à la charge du ministère des sports est le salaire minimum des rentes pour la période considérée.

🔗 [ASSURANCE FFE : DECLARATION DE SINISTRE EN LIGNE](#)

🔗 [CERFA : DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL \(DOCUMENT A TRANSMETTRE DANS LES 24H DU SINISTRE AU SECRETARIAT DTN\)](#)

Dispositif de retraite des SHN

Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012, le dispositif permet la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres.

L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à pension des sportifs de haut niveau. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres (consécutifs ou non) par sportif de haut niveau durant sa carrière.

Les bénéficiaires :

- Les sportifs de haut niveau qui remplissent cumulativement les conditions suivantes : Être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 221-2 du Code du sport (en catégorie Relève, Senior, Élite ou Reconversion) au cours de l'année concernée par la demande,
- Être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau,
- Justifier de ressources propres (tous revenus confondus), pour l'année concernée par la demande, inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité Sociale,
- Ne pas avoir cotisé en totalité (4 trimestres pour l'année demandée) à un régime de retraite de base.

 [LE DISPOSITIF DE RETRAITE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU](#)

 [LE CERFA](#)

2-2- Suivi médical

Surveillance médicale réglementaire

La santé des sportifs de haut niveau fait l'objet des dispositions de l'article L.3621-2 du code de la Santé Publique. La surveillance médicale réglementaire est obligatoire pour chaque sportif. L'objectif de ce suivi réglementaire est de prévenir tout risque sanitaire lié à la pratique intensive d'activités physiques et sportives.

La FFE a l'obligation d'organiser la surveillance médicale de ses sportifs.

Les sportifs de haut niveau de la FFE s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils sont tenus de se soumettre aux examens médicaux réglementaires, de donner toute information utile en ce domaine au médecin désigné par la FFE. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs des examens prévus ne seraient pas réalisés sous le contrôle du médecin coordonnateur de la surveillance médicale désigné par la fédération, alors l'escrimeur se s'engage à lui en communiquer les résultats.

Le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire est le docteur Christophe CONRAD (christophe.conrad@ffescrime.fr), il est sous la responsabilité du médecin fédéral, le docteur Sylvain BOUQUET (sylvain.bouquet@ffescrime.fr).

C'est le médecin référent qui rend compte à la Directrice technique nationale de la réalisation de la totalité de la surveillance médicale réglementaire pour la période considérée. L'irrespect de l'obligation de la surveillance médicale des athlètes inscrits sur les listes ministérielles exposerait celui qui ne serait pas à jour au retrait des listes ministérielles l'année suivante.

Les sportif.ve.s de haut niveau sont soumis à la réalisation d'un certain nombre d'exams détaillés dans le tableau ci-dessous :

Examens annuels	- Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant : a) Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport b) Un bilan diététique et des conseils nutritionnels c) Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive d) La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport - Un ECG de repos. - Un examen biologique (NFS, réticulocytes, ferritine).
Examens à réaliser lors de la 1 ^{ère} inscription sur les listes ministérielles	Une échographie cardiaque (à renouveler entre 18 et 20 ans si la 1^{ère} échographie a été réalisée avant l'âge de 15 ans). Une épreuve d'effort maximale (avec ou sans VO2 max).
Examen spécifique lors de la première entrée en pôle	Un bilan psychologique réalisé par un psychologue.

Suivi médical des sportifs en Equipe de France

En lien avec le médecin fédéral et le médecin des équipes de France, la FFE met en place les conditions de réussite du parcours médical. Il organise le suivi médical des équipes de France avec la nomination de médecins, de kinésithérapeutes et spécialistes. Les athlètes listés doivent se conformer à ce suivi médical et dans le cas de contact avec d'autres personnes extérieures, ils ont l'obligation d'en faire part à leur Entraîneur National et au médecin chargé du suivi.

La stratégie d'accompagnement médical des équipes de France est définie par la Directrice technique nationale en lien avec l'encadrement et la commission médicale. Les objectifs de celle-ci sont de :

- D'assurer la coordination du suivi médical des athlètes quel que soit les intervenants sur l'ensemble des structures de haut niveau du PPF
- Organiser le suivi des EDF en stages et compétitions
- Prévenir les blessures
- Mettre en place des prises en charge personnalisées
- Informer sur les obligations et la sécurisation des pratiquants : AFLD et lutte contre le dopage.

Hygiène de vie, diététique et nutrition

L'athlète s'engage à avoir une hygiène de vie et une diététique en corrélation avec les exigences du haut niveau, il pourra se faire accompagner par des spécialistes. Dans tous les cas, le suivi du sportif doit se faire sous l'autorité de l'entraîneur national qui fixe les objectifs en la matière, en étroite surveillance et accompagnement du staff médical.

TITRE 3 – PRATIQUE COMPETITIVE DE HAUT NIVEAU

L'athlète sélectionné.e en équipe de France représente son pays et sa fédération et il.elle se doit d'honorer sa sélection.

Tout.e athlète sélectionné.e en équipe de France par la FFE doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays. Il.elle se doit de respecter l'image de la Fédération et du sport qu'il.elle pratique et d'agir en toutes circonstances en respectant la déontologie du sportif de haut niveau.

3-1- Modalités de sélection

Afin d'optimiser et de clarifier l'entrée en équipe de France, la DTN fait valoir des principes de sélection en accord avec les commissions d'armes. Ces principes définissent les exigences sportives et comportementales d'entrée en équipe de France pour les jeunes et les seniors et les résultats attendus en fonction des compétitions référencées. Les principes de sélection sont définis chaque année en fonction du calendrier sportif fédéral et international.

Preamble

Pour pouvoir prétendre à être sélectionné.e aux échéances majeures (Championnats d'Europe, Championnats du Monde, jeux olympiques), les sportif.ve.s devront obligatoirement :

- Avoir un comportement conforme à l'éthique et à la déontologie sportive
- Respecter la Charte olympique en vigueur, le Code mondial anti dopage en vigueur ainsi que les règles antidopage du CIO
- Respecter les règles de la fédération internationale (FIE) et de la confédération européenne (CEE)
- Réaliser obligatoirement les examens médicaux prévus par le Code du Sport dans le cadre de la SMR
- Respecter les principes de sélection afférents à chaque compétition de référence
- Participer à l'intégralité de la préparation planifiée et au programme de l'équipe de France, proposé par les entraîneurs nationaux
- Faire preuve d'un état de forme, vérifié en stage et en tournoi, lui permettant d'être compétitif.

Toute sélection peut être remise en cause notamment pour blessure constatée, méforme, non-respect de l'éthique sportive, sanction disciplinaire... .

Au-delà des intérêts individuels, la FFE a vocation à gérer les équipes de France tous groupes confondus. A ce titre, elle doit veiller à la préservation de l'intérêt collectif des équipes au profit desquels elle met ses moyens à disposition.

Sélections en équipes de France pour les compétitions de référence

Les désignations et les sélections des tireur.se.s sont faites, à chaque arme et pour chacune des catégories d'âge seniors, M20 et M17 par :

- Le Président de la FFE
- Le président de la commission d'arme
- La directrice technique nationale ou son représentant
- Le directeur du haut niveau

- L'entraîneur national de l'arme ou son représentant
- Un autre membre de la commission d'arme.

Chaque commission d'arme définit au préalable les critères de qualification pour chaque épreuve sélective, elle-même sélective pour les compétitions de référence. Un classement appelé « classement sélectif » est établi, pour chacune des 6 armes, sur la base des résultats obtenus à l'occasion des épreuves sélectives.

Sont pris en compte les résultats sur les compétitions sélectives (coupes du monde et les circuits européens) et le classement. En cas d'égalité au classement, les commissions départagent les athlètes au regard des épreuves sélectives.

CHAMPIONNATS D'EUROPE		CHAMPIONNATS DU MONDE	
M17	TOUTES ARMES CONFONDUES		
	Les 3 premiers du classement sélectif à toutes les armes seront automatiquement sélectionnés pour les championnats d'Europe M17. Le ou la quatrième ainsi que les remplaçant(e)s (R1+R2), seront désigné(e)s par les commissions de sélection.	Pour toutes les armes, les deux premier.e.s au classement sélectif auquel se rajoutent les points des Championnats d'Europe seront automatiquement sélectionnés. Le ou la troisième, ainsi que les remplaçants (R1 + R2) seront désignés par les commissions de sélection.	
M20	SABRE		
	Le premier et la première du classement sélectif au Sabre Hommes et au Sabre Dames seront sélectionnés pour les championnats d'Europe M20. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçant(e)s R1 et R2 seront désigné(e)s par les commissions de sélection.	Le premier et la première du classement sélectif au Sabre Hommes et au Sabre Dames seront sélectionnés pour les championnats du Monde M20. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçant(e)s R1 et R2, seront désigné(e)s par les commissions de sélection.	
	EPEE		
	Le premier du classement sélectif à l'Epée Hommes sera automatiquement sélectionné pour les championnats d'Europe M20. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçants R1 et R2, seront désignés par la commission de sélection. Les deux premières du classement sélectif à l'Epée Dames seront automatiquement sélectionnées pour les championnats d'Europe M20. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçantes R1 et R2 seront désignées par la commission de sélection.	Le premier du classement sélectif à l'Epée Hommes sera automatiquement sélectionné pour les championnats du Monde M20. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçants R1 et R2, seront désignés par la commission de sélection. Les deux premières du classement sélectif à l'Epée Dames seront automatiquement sélectionnées pour les championnats du Monde M20 2022. La troisième, ainsi que les remplaçantes R1 et R2 seront désignées par la commission de sélection.	
	FLEURET		
	Les deux premiers du classement sélectif au Fleuret Hommes seront automatiquement sélectionnés pour les championnats d'Europe M20. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçants R1 et R2 seront désignés par la commission. Les deux premières du classement sélectif au Fleuret Dames seront automatiquement sélectionnées pour les championnats d'Europe M20. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçantes R1 et R2 seront désignées par la commission de sélection.	Les deux premiers du classement sélectif au Fleuret Hommes seront automatiquement sélectionnés pour les championnats du Monde M20. Le 3ème, ainsi que les remplaçants R1 et R2 seront désignés par la commission. Les deux premières du classement sélectif au Fleuret dames seront automatiquement sélectionnées pour les championnats du Monde M20. La troisième, ainsi que les remplaçantes R1 et R2, seront désignées par la commission de sélection	

SENIORS	SABRE
	Le premier et la première du classement sélectif au Sabre Hommes et au Sabre Dames seront sélectionnés pour les championnats d'Europe et championnats du Monde. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçant(e)s R1 et R2 seront désigné(e)s par les commissions de sélection.
	EPEE
	Les deux premières du classement sélectif à l'Epée Dames seront automatiquement sélectionnées pour les championnats d'Europe et championnats du Monde. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçantes R1 et R2 seront désignées par la commission de sélection.
	Les deux premiers du classement sélectif à l'Epée Hommes seront automatiquement sélectionnés pour les championnats d'Europe et championnats du Monde. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçants R1 et R2 seront désignés par la commission.
	FLEURET
	Les deux premières du classement sélectif au Fleuret Dames seront automatiquement sélectionnées pour les championnats d'Europe et championnats du Monde si au moins 4 compétitions sélectives*.
	*Si moins de 4 sélectives, la première au classement sélectif sera automatiquement sélectionnée. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçantes R1 et R2 seront désignées par la commission de sélection.
	Les deux premiers du classement sélectif au Fleuret Hommes seront automatiquement sélectionnés pour les championnats d'Europe et du Monde. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçants R1 et R2 seront désignés par la commission.

La FFE et la DTN se réservent le droit de modifier les présentes règles (nombre d'épreuves, nombre de sélectionné.e.s...) et de les faire évoluer en fonction des objectifs de performance.

Communication sur les règles de sélection

La FFE s'engage à publier, sur son site, les règles de sélection pour les compétitions de référence (championnats d'Europe, championnats du monde, Jeux Olympiques) ainsi que pour les différentes épreuves régies par la Fédération internationale d'escrime (Grand prix et épreuves de coupe du monde individuelles ou par équipe) ou par la Confédération européenne d'escrime.

Les obligations en équipe de France

L'entraîneur-manager arrête un programme annuel des équipes de France auquel l'escrimeur.se est tenu.e de se conformer. L'escrimeur.se est tenu.e de :

- Honorer les sélections pour lesquelles il/elle est pressenti(e) pour représenter la FFE lors des compétitions internationales,
- A se présenter dans un état de préparation sportive optimale aux compétitions internationales pour lesquelles il/elle a été sélectionné.e pour représenter la FFE. Il/elle doit être joignable par le staff national à tout moment.
- A respecter les programmes de préparation définis par chaque Entraîneur National eu égard aux calendriers fédéral et international,
- A respecter la déontologie du sportif du haut niveau, les règlements internationaux, la charte éthique et déontologie de la FFE et les règles de bonne conduite en usage dans les compétitions internationales.
- A avoir un comportement éthique et citoyen.
- A répondre favorablement aux sollicitations de la cellule communication de la fédération afin de satisfaire aux exigences des médias et de nos partenaires.
- A posséder un passeport en cours de validité ainsi qu'une carte d'identité nationale.

Absence ou refus de sélection

En cas d'absence ou d'empêchement, l'athlète sélectionné pour toute action entrant dans le cadre des activités d'une équipe nationale préviendra la Directrice Technique Nationale par écrit (courrier ou mail). Si la cause est d'ordre médical, elle devra être justifiée par un médecin et le sportif devra également contacter le médecin des équipes de France.

La Directrice Technique Nationale se réserve le droit de saisir la commission de discipline compétente en cas d'absence non justifiée médicalement. L'athlète peut encourir des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des équipes de France et des compétitions de référence.

3-2- Règles vestimentaires

Dans le cadre de son activité au sein de l'équipe de France et de sa participation dans des compétitions et manifestations où il.elle représente la FFE, l'athlète s'engage à porter de manière correcte sans en cacher à aucun moment les logos et appellations fournis par la fédération, à utiliser le matériel fourni par la fédération et notamment, tout matériel fourni par des partenaires ayant signé des contrats avec la FFE. Dans ce cadre, des outils de promotion sont mis à sa disposition et l'athlète s'engage à les utiliser pour les compétitions, la promotion des événements et toute action particulière de communication pour la FFE ou le cas échéant.

L'escrimeur(se) s'engage à porter la tenue d'escrime (veste, pantalon, cuirasse électrique, sous-cuirasse) ainsi que le survêtement de l'équipe de France qu'il aura reçue, pendant une durée de 12 mois suivant la date de dotation, à l'occasion des compétitions organisées sous l'égide de la Confédération européenne d'escrime (CEE) et de la Fédération internationale d'escrime (FIE). L'athlète est responsable de sa dotation. Il.elle s'engage à remplacer à ses frais son équipement perdu ou détérioré. L'escrimeur(se) s'engage également à respecter les règles fédérales relatives aux emplacements publicitaires sur les équipements de l'équipe de France.

La FFE avec le concours de son équipementier partenaire, dote les sportifs sélectionnés en Equipe de France d'équipements pour les compétitions internationales. Les athlètes ont l'obligation de les porter, du rassemblement à la dispersion, pendant les compétitions et manifestations (conférence de presse, point presse, interview, repas, réception, etc.), à l'exception des chaussures, et s'engagent à ne pas porter au cours de la sélection en équipe de France une marque d'un équipementier concurrent.

Par ailleurs, le port de la casquette ou de tout autre objet couvrant la tête est interdit sur les podiums.

Toute violation de ces règles pourra entraîner une mise à l'écart temporaire ou définitive de l'équipe de France.

Les règles vestimentaires peuvent évoluer en fonction des partenariats que la FFE engage.

3-3-CHANGEMENT DE NATIONALITE

Dans l'éventualité où un(e) escrimeur(se), ayant bénéficié(e) des aides de l'Etat ou de la fédération, envisage de concourir sous les couleurs d'une autre fédération nationale, la FFE se réserve la possibilité de ne pas donner son accord à la FIE (voir les statuts de la FIE - chapitre IX – 9.2.2). La FFE peut également conditionner son accord à l'obtention, de la part de la fédération demandeuse, d'une indemnité forfaitaire compensatrice.

TITRE 4 – ETHIQUE SPORTIVE ET DROIT A L'IMAGE

Chacune des parties doivent respecter les bons usages de la déontologie du sportif de haut niveau, la charte du sport de haut niveau du Comité national olympique et sportif Français (CNOSF), la charte éthique de la FFE, les règlements de la FFE.

Il est rappelé que les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement des équipes de France. L'escrimeur.se doit s'abstenir de tout prosélytisme.

Il (Elle) s'engage à respecter les valeurs citoyennes de civilité, de civisme et de solidarité. Ces valeurs sont détaillées sur le site « vie-publique.fr ».

4-1- Droits à l'image et droits d'exploitation

Règles relatives aux droits et aux obligations de l'image

La FFE dispose des droits exclusifs d'exploitation de l'image de l'équipe de France. L'image de l'équipe de France est considérée collective à compter de 3 membres.

L'escrimeur.se dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image personnelle, sous réserve du respect des dispositions ci-après déclinées.

Il.Elle s'engage à signaler à la FFE l'existence de contrat individuel avec tout partenaire durant la présente saison sportive et à respecter les règles fédérales en vigueur (FFE-FIE) en matière de marquage publicitaire sur la tenue et le survêtement de l'équipe de France.

L'escrimeur.se donne à la FFE, pendant toute la durée de la présente convention, l'autorisation d'associer dans le monde entier son image individuelle et son nom pour la promotion de la discipline qu'il pratique. Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est subordonnée à l'accord préalable de l'escrimeur concernant uniquement le choix des visuels devant être reproduits. Sans réponse écrite ou fourniture d'un visuel adéquat du sportif sous 8 jours, l'accord est réputé acquis.

La FFE met gracieusement à la disposition de l'escrimeur.se les images le concernant lors des compétitions pour lesquelles la FFE est titulaire des droits d'exploitation, sans que cette promotion puisse mettre en difficulté un partenaire de la FFE et à l'exclusion de toute promotion liée à des activités nuisant à l'image de la FFE. L'escrimeur.se avise la fédération de l'objet de l'utilisation de ces images et la fédération se réserve le droit de s'y opposer.

Comportements inadaptés

En cas de comportement inadapté ou de manquement grave en sélection nationale, l'athlète s'exposerait aux procédures et sanctions prévues dans le règlement intérieur de la FFE.

L'attention est ainsi attirée sur certains faits qui pourraient faire l'objet d'une procédure :

- La consommation d'alcool, de tabac ou de tout produit illicite,
- Les atteintes ostensibles ou déterminées aux consignes horaires, aux règles de bienséance et d'hygiène de vie au sein des équipes de France,
- Les atteintes aux personnes
- Les comportements à caractère raciste et antisémites
- Les comportements contraires aux valeurs, à l'éthique et à la déontologie du sport
- Toutes formes de violences dont les violences sexuelles
- Les conduites dopantes
- Les paris sportifs
- Plus généralement toute atteinte aux bonnes mœurs et à l'image de l'équipe de France.

De plus, le Bizutage est interdit. Il est défini dans le code pénal comme étant le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Enfin, les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement des équipes de France, les membres de l'encadrement et les athlètes doivent notamment s'abstenir de tout prosélytisme.

4-2- Règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage

Paris sportifs

Enfin, en sa qualité « d'acteur de la compétition », l'escrimeur.se a l'interdiction de parier à l'occasion d'événements susceptibles de servir de support à des paris en ligne mis en place par des opérateurs autorisés. Il.elle s'engage à respecter la réglementation française sur les paris sportifs, prévue par le Code du sport (art L131-16-1).

Il.elle s'engage notamment à ne pas parier directement ou par personne interposées sur les compétitions auxquelles il/elle participe.

Lutte contre le dopage

L'escrimeur.se s'engage à respecter la réglementation française sur la lutte contre le dopage, prévue par le Code du sport :

- Art L 232-9 et L 232-17 qui précisent ce qui est interdit
- Art L. 232-21 et L 232-22 qui précisent qui sanctionne

La fédération s'engage à diffuser toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte anti-dopage. La commission médicale ou l'encadrement médical fédéral apportent réponse à toute question posée par l'escrimeur.se sur ce sujet.

L'escrimeur.se s'engage à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Il.elle accepte de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention sur l'initiative de la FFE, de la Fédération internationale d'escrime (FIE), de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), du mouvement sportif ou de l'Etat.

D'une manière générale, l'escrimeur.se doit se conformer aux dispositions contenues dans le code mondial antidopage et appliquées par les organismes de lutte contre le dopage notamment la FIE et l'AFLD. S'il.elle figure dans le groupe cible de la FIE ou dans le celui de l'AFLD, il (elle) s'engage à se soumettre aux règles de localisation en vigueur.

Les sanctions pénales

Art L 232-26 - §1

- Elles concernent la détention des substances et des méthodes interdites. Leur détention est punie d'un an d'emprisonnement et de 3.750 euros d'amende.
- Ces sanctions ne s'appliquent pas aux sportifs détenteurs d'une ordonnance ou d'un autre document attestant d'une raison médicale justifiée
- Un arrêté fixe la liste des substances et méthodes dont la détention par le sportif est interdite en application de l'art L232-26 du code du sport.

TITRE 5 – MESURES ET RESILIATION DE LA CONVENTION

5-1- Les mesures

Le non-respect des engagements de la présente convention peut donner lieu de la part de la DTN à :

- Un avertissement oral
- Un avertissement écrit
- Le retrait ou la diminution des aides financières (personnalisées et/ou fédérales)
- Interdiction de s'entraîner dans une structure dépendante de la fédération
- Toutes mesures nécessaires notamment : exclusion d'un stage de préparation de l'équipe de France, retrait de sélection
- Toutes mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements de la fédération.

Le non-respect par l'athlète de la présente convention peut donner lieu à la saisie de la commission de discipline de la FFE et prononcer des sanctions prévues dans le cadre du règlement disciplinaire de la FFE.

5-2- Désaccord

En cas de désaccord relatif à l'application de la présente convention, la FFE et l'athlète chercheront dans un premier temps un règlement amiable au problème, au cours d'une réunion organisée sous l'autorité de la Directrice Technique nationale, regroupant le sportif accompagné si besoin d'une personne, de l'entraîneur national et de la Directrice Technique nationale ou de son représentant.

Si le litige persiste après cette première tentative de conciliation, la partie demandeuse peut saisir la Commission de Discipline de la Fédération compétente pour gérer le litige, et ce dans le respect de la procédure réglementaire de la Commission.

5-3- Résiliation

En cas de non-exécution totale ou partielle de l'une des obligations de la présente convention par l'une des parties, l'autre partie a la faculté de résilier de plein droit la présente convention. Toutefois, avant que cette résiliation ne soit effective, les parties s'engagent à suivre la procédure décrite au point précédent de la présente convention.

TITRE 6 – DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION

Cette convention s'applique pour le temps d'inscription annuel de l'escrimeur.se sur la liste haut niveau, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Il est expressément convenu que cette convention ne peut, en aucun cas, être interprétée comme créant un lien de subordination juridique de l'une ou l'autre partie envers son co-contractant.

L'athlète

Le ou les représentants légaux de l'athlète mineur

« lu et approuvé »

Virginie THOBOR

La Directrice Technique Nationale

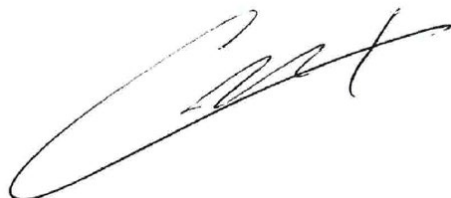
« lu et approuvé »

A blue ink signature, appearing to be 'V. Thobor', written over a horizontal line.

Bruno GARES

Le Président de la Fédération Française d'Escrime

« lu et approuvé »

A black ink signature, appearing to be 'B. Gares', written over a horizontal line.

CONTACTS ET LIENS UTILES

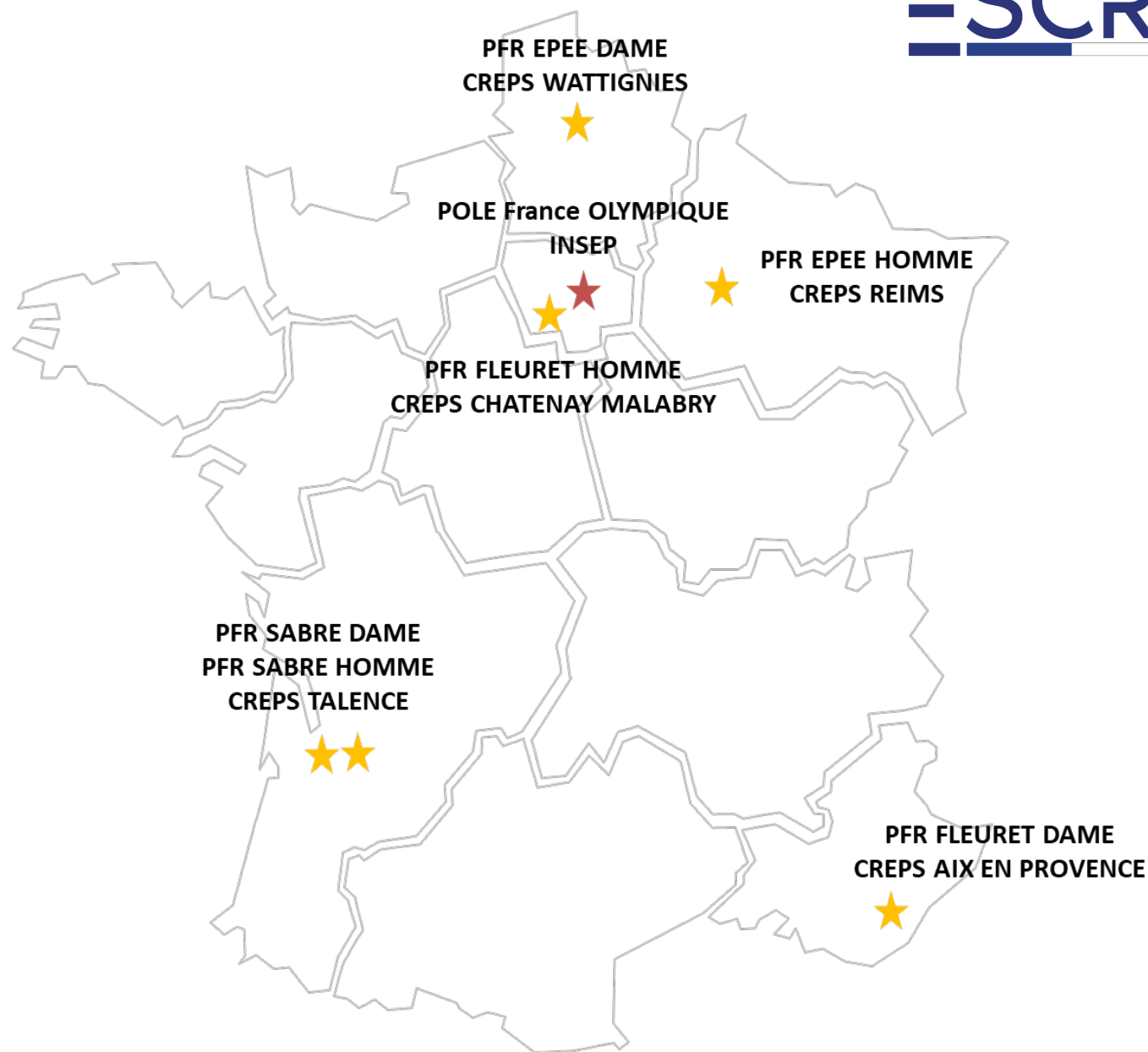
La liste ci-dessous est une sélection de sites proposant des informations sur les thèmes abordés dans la convention :

- ↗ [LA CHARTE DU SPORT DE HAUT NIVEAU](#)
- ↗ [LE PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL DE LA FFE](#)
- ↗ [LE PORTAIL DE SUIVI QUOTIDIEN DU SPORTIF \(PSQS\)](#)
- ↗ [LA COMMISSION DES ATHLETES DU CNOSF](#)
- ↗ [LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE \(AFLD\)](#)
- ↗ [LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE \(FIE\)](#)
- ↗ [LES PARIS SPORTIFS](#)
- ↗ [LES VALEURS CITOYENNES](#)
- ↗ [LA PREVENTION DES VIOLENCES ET DES DISCRIMINATIONS](#)

CONTACTS A LA FEDERATION

- ❖ Directrice technique nationale : Madame Virginie THOBOR
@ : virginie.thobor@ffescrime.fr
☎ : 01 87 12 30 02
- ❖ Directeur du haut niveau : Monsieur Pierre GUICHOT
@ : pierre.guichot@ffescrime.fr
☎ : 01 87 12 30 02
- ❖ Coordonnateur des structures de haut niveau du PPF : Monsieur Stéphane RIBOUD
@ : stephane.riboud@ffescrime.fr
☎ : 01 41 74 25 70
- ❖ Secrétariat de la direction technique nationale : Madame Sophie GUILLAUD
@ : sophie.guillaud@ffescrime.fr
☎ : 01 87 12 30 02

CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES D'EXCELLENCE DU PPF



★ PFR : POLE France RELEVÉ

Fédération Française d'Escrime

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL 2022 - 2024

Structures Accession Haut niveau

== SCRIM ==

Présentation



LES STRUCTURES D'ACCESSION AU HAUT-NIVEAU

PREAMBULE

L'Escrime française figure toujours parmi les meilleures nations de la discipline. Sa filière d'accession au haut-niveau est une spécificité enviée par nombre de ses concurrents internationaux. Si elle confère aux escrimeurs français une stabilité au plus haut niveau international, force est de constater qu'au cours de ces dernières années, ce sport s'est internationalisé, les performances se resserrent, et il devient de plus en plus difficile de se démarquer face à la forte concurrence européenne, américaine ou asiatique, notamment pour nos jeunes représentants.

Consciente de la nécessité d'optimiser son modèle, la FFE a décidé de consolider les fondations de sa filière d'accession au haut-niveau, dans le cadre de sa stratégie pour le haut-niveau et la haute performance, et de se doter des outils nécessaires pour conforter la place de l'Escrime française sur la scène internationale.

CONSOLIDER LA FILIERE

L'objectif premier est de rajeunir la formation des jeunes escrimeurs afin d'améliorer leurs performances, et leur permettre une meilleure intégration dans les structures d'accession de niveau supérieur.

Dans le même temps, il s'agit de dynamiser les structures engagées dans un projet de formation des jeunes talents, en redéfinissant un cadre général qui réponde pleinement (*et pour l'ensemble des structures d'accession habilitées*) aux exigences du sport de haut-niveau.

C'est ainsi que la FFE introduit dans son Projet de Performance Fédéral la notion de "Centres de Préformation Fédéraux", structures de clubs allant dans le sens du développement par la compétition, (*chez les moins de 14 ans*), et de "Centres de Formation Fédéraux" (*chez les moins de 18 ans*), en remplacement des anciens CREFED.

L'objectif de ces structures est d'offrir au jeune sportif la possibilité de conjuguer son projet sportif et son projet scolaire dans les meilleures conditions et, au-delà, son projet de vie. Cela implique la meilleure formation sportive possible pour celles et ceux qui deviendront l'élite des escrimeurs français, tout en s'assurant de la bonne marche de la scolarité, dans un cadre propice à leur développement personnel (*prise en compte de la sécurité, de l'hébergement, de la restauration, de la récupération, de la sociabilisation, etc.*).

La mixité de ces structures est également une notion que la FFE souhaite renforcer pour mieux répondre à l'alimentation de la filière dans les armes féminines. Le renforcement de la pratique féminine vise à assurer durablement la relève de nos équipes seniors, et contribuer à maintenir voire améliorer encore leurs remarquables performances à l'international.

Il appartient à la fédération d'être la garante des intérêts du jeune sportif qui s'engage dans la voie d'accès au haut-niveau. Les Centres de Préformation et les Centres de Formation Fédéraux, conformément au cahier des charges, doivent donc mettre en place des dispositifs adaptés tant sur le plan sportif que sur l'accompagnement scolaire, en se conformant aux dispositions du code de l'action sociale et des familles concernant l'accueil et la surveillance des mineurs.

Le cadre dans lequel on s'inscrit

L'instruction du 17 mai 2021



UN PROGRAMME D'EXCELLENCE

- Cercle haute performance : Dispositif d'ambition olympique dont l'objectif est d'atteindre le podium olympique et de prendre en compte le projet sportif individuel
- Excellence : Dispositif et structures dont l'objectif principal est l'amélioration du niveau de performance des équipes de France aux JOP et/ou aux championnats du monde pour permettre l'intégration dans le cercle HP



UN PROGRAMME D'ACCESSION

- Accession nationale : Dispositif d'ambition nationale dont l'objectif principal est la préparation des potentiels nationaux en vue d'une intégration au programme d'excellence
- Accession territoriale : Structures permanentes, clubs ou organisations non permanentes d'ambition territoriale



UN NOUVEAU PARADIGME

LE "CENTRE DE PREFORMATION FEDERAL D'ESCRIME"

Selon l'instruction relative au Projet de Performance de la Fédération, la structure est habilitée comme faisant partie du programme d'accession à l'échelon territorial. Appuyé sur un dispositif de section sportive scolaire (*ou Excellence*) identifié auprès du Rectorat, le Centre de Préformation Fédéral est administré par le club support, avec le soutien du Cadre Technique Régional.

Cette structure mixte, dépendante du club, propose à des jeunes escrimeurs collégiens, âgés de 11 à 14 ans, des aménagements leur permettant de suivre quatre séances d'escrime hebdomadaires, avec une approche personnalisée de leur entraînement. Selon les orientations et capacités du club, il peut accueillir plusieurs armes.

Le bassin de recrutement est local, voire départemental (*si possibilités d'hébergement*).

Les conditions d'habilitation de ce type de structure sont déterminées dans un cahier des charges accompagné d'indicateurs. Un bilan annuel permet de suivre l'évolution du dispositif au fil des années.

LE "CENTRE DE FORMATION FEDERAL D'ESCRIME"

Identifié comme structure d'accession du PPF au niveau national, l'objectif principal du "Centre de Formation Fédéral" est la préparation des potentiels nationaux en vue d'une intégration au programme d'excellence (*Pôle France Relève, Pôle France*). Il s'entend à une seule arme. Si plusieurs structures interviennent en un même lieu, chaque arme aura un staff dédié et une organisation propre.

Dans un souci d'efficacité du dispositif, la répartition géographique des structures sera prise en compte en concertation avec les instances du territoire. Le bassin de recrutement est régional, à interrégional en l'absence de structure similaire sur le territoire. L'escrimeur.se intégrant le Centre Formation peut rester licencié.e dans son club d'origine.

La gestion administrative du dispositif peut être confiée à un Comité, ou à un club. Le Comité Régional et le Cadre Technique Régional donnent un avis sur la faisabilité du projet et accompagnent le dispositif.

La structure est mixte et regroupe de jeunes escrimeur.se.s lycéen.ne.s, âgé.e.s de 14 à 18 ans. Leur entraînement est à minima quotidien, voire biquotidien. Une attention particulière est donnée à l'individualisation. Un bilan individuel effectué en milieu et en fin de saison permet de suivre leur progression et de faciliter les échanges avec l'ensemble des entraîneurs de la filière d'accession au Haut-niveau.

Le renouvellement de l'habilitation est étudié chaque année au regard d'indicateurs de performances et de résultats de la structure. Un bilan permet à la Commission Fédérale d'évaluer le bon fonctionnement du dispositif, et de proposer d'éventuels ajustements à apporter. Ce renouvellement peut également être remis en cause en cas de non-respect d'une ou plusieurs exigences du cahier des charges.

UNE RECONNAISSANCE QUI OUVRE DES DROITS

Dès lors qu'elles sont habilitées, ces structures d'accession sont reconnues et identifiées dans le Projet de Performance Fédéral. Ce statut ouvre des droits auprès des collectivités et de l'Etat. Cette reconnaissance peut aussi faciliter les échanges avec les instances de l'Education Nationale dans le cadre de la détection des futurs talents.

HABILITATION DES STRUCTURES

PRINCIPE DE L'HABILITATION

La structure candidate joint à sa demande d'habilitation un dossier complet explicitant la mise en œuvre de son projet, et attestant qu'il répond bien aux exigences du cahier des charges de la structure d'accession concernée.

PROCEDURE D'HABILITATION

DEPOT DE LA DEMANDE

Les dossiers de demande d'habilitation doivent être adressés à la Fédération.

Cette demande peut être effectuée par courrier, mais la forme dématérialisée reste privilégiée.

Ce dossier doit être accompagné de l'avis favorable du Comité Régional représenté par son Président et le CTR qui lui est rattaché.

INSTRUCTION DU DOSSIER

Une Commission est constituée, composée de(s) représentant(s) de la DTN désigné(s) et de membres représentant les élus de la Fédération. Elle étudie la demande en évaluant la pertinence du dispositif au regard de l'ensemble des points stipulés dans le cahier des charges.

VALIDATION DE LA STRUCTURE ET INTEGRATION DANS LE PSQS

L'habilitation d'un Centre est délivrée pour la durée de l'olympiade.

A l'issue d'une instruction favorable du dossier, la Directrice Technique nationale informe le ministère chargé des Sports de l'intégration de la structure dans le PPF pour son accès à la plateforme PSQS.

Le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (*PSQS*) est l'outil de référence du sport français. C'est une base de données qui référence tous les sportifs listés en France ainsi que les sportifs non listés, inscrits dans une structure du Plan de performance fédéral (*PPF*) de la FFE.

Le PSQS a pour but d'accompagner le sportif tout au long de sa carrière, il pourra le suivre d'un établissement à un autre, d'une région à une autre.

Il est primordial de tenir à jour les informations du PSQS (*informations personnelles, région de licence et structure d'entraînement...*), pour avoir accès à certains droits (*bourses financières, aménagements scolaires...*).

DEMANDE DE COMPLEMENTS

Le dossier doit aborder la mise en œuvre de l'ensemble des points abordés dans le cahier des charges et tenir compte de la réglementation en vigueur.

La Commission peut, dans le cadre de son étude, demander des précisions ou la communication de documents visant à apporter des éléments sur des points qui n'auraient pas été abordés ou insuffisamment développés dans le dossier. Le dossier est à nouveau étudié à réception des compléments demandés.

ÉVALUATION DE LA STRUCTURE

LE "CENTRE DE PREFORMATION FEDERAL"

Les Centres sont invités à fournir un bilan global en fin de saison au CTR qui émet un avis, au regard des indicateurs préconisés par la DTN.

LE "CENTRE DE FORMATION FEDERAL"

Les Centres de Formation sont soumis à une évaluation annuelle de la part de la FFE quant à la qualité des infrastructures mises à la disposition des sportifs, la qualité de la formation générale et sportive dispensée et l'efficacité sportive de la structure. En outre, ces centres peuvent également être contrôlés par les services de la DRAJES.

L'évaluation se fait au regard du bilan fourni en fin de saison par la structure. Celui-ci reprend les éléments liés au fonctionnement du Centre durant la saison sportive, et fait un point au regard de l'ensemble des indicateurs de performance émis par la DTN.

La DTN peut organiser une visite sur site et rencontrer l'encadrement sportif et administratif de la structure. Cette visite pourra également être organisée en commun avec des représentants de la DRAJES concernée et des représentants du Comité Régional (*élus et cadres d'Etat*). Au besoin, un créneau horaire pour un temps d'échanges avec l'ensemble des sportifs du Centre de Formation pourra être organisé.

RENOUVELLEMENT ET RETRAIT DE L'HABILITATION

RENOUVELLEMENT DE L'HABILITATION

Le renouvellement de l'habilitation est accordé dans les mêmes conditions que celles prévues pour son obtention.

Les Centres doivent adresser à la Fédération un bilan annuel du fonctionnement de la structure en vue de la reconduction du dispositif.

Pour les Centre de Formation, ils doivent également communiquer un bilan individuel des sportifs en milieu de saison, puis en fin de saison, par le biais d'un formulaire spécifique (*à terme via le PSQS*).

RETRAIT DE L'HABILITATION

L'habilitation est soumise au respect du cahier des charges et aux actions mises en œuvre pour s'y conformer.

Elle peut être retirée dès lors que la structure n'atteint pas ses objectifs ou ne peut satisfaire aux aménagements requis pour y parvenir. Il peut également être retiré pour tout motif grave et pour tout fait contraire à la moralité publique.

La décision de retrait d'habilitation est prise par la DTN de la FFE et de la Commission, et ce après que le titulaire de l'habilitation a été en mesure de présenter des observations sur les faits qui lui sont reprochés.

CENTRE DE PREFORMATION FEDERAL

Cahier des charges

PREAMBULE

La Fédération est responsable du respect du cahier des charges par les structures de son Projet de Performance Fédéral (PPF).

Le Centre de Préformation Fédéral fait partie intégrante du PPF en tant que structure d'accession territoriale. Le bassin de recrutement est local, voire départemental si les possibilités d'hébergement le permettent. Selon les orientations et capacités du club, la structure peut accueillir plusieurs armes.

Un dossier de candidature est demandé pour obtenir le label. Ce dernier est valable trois ans, sous réserve de l'évaluation annuelle favorable, et reconductible.

Le respect du cahier des charges est une condition sine qua non à la création et au maintien de ces structures au sein du PPF sous le label "Centre de Préformation Fédéral".

Le CTR, en charge du suivi de l'ensemble des structures sur son territoire, a un rôle de soutien. Il recueille le bilan annuel des structures et veille au respect et à la validité des conventions signées avec les établissements.

Le Centre de Préformation Fédéral s'engage à prendre part aux compétitions scolaires.

LES OBJECTIFS

OBJECTIF PRINCIPAL :

- Contribuer à l'augmentation du niveau sportif général en escrime
- Participer à l'alimentation de la filière d'accession au haut-niveau, en sensibilisant de manière précoce aux notions d'entraînement et de double-projet.
- Permettre au club de se structurer autour de la notion de compétition, et favoriser la fidélisation de ses licenciés.
- Participer à l'épanouissement du jeune sportif désireux d'intensifier sa pratique et de mener à bien conjointement un parcours scolaire et un parcours sportif.
- Favoriser la détection.

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Accompagner les jeunes escrimeurs dans un projet sportif en l'imbriquant mieux dans leur projet de vie (*scolarité et préservation du lien social*),
- Contribuer au développement de l'escrime au sein du sport scolaire,
- Favoriser l'inclusion du club d'escrime dans la vie locale.
- Favoriser les échanges entre les structures et les éducateurs, encourager la formation continue.
- Contribuer à la formation sportive du jeune licencié.

LE PUBLIC CONCERNE

EFFECTIF MINIMAL ET MAXIMAL DES SPORTIFS

Le groupe est constitué de 8 à 14 escrimeur.se.s collégien.ne.s.

Le Centre de Préformation est une structure mixte. Dans son recrutement, l'encadrement doit tenir compte d'une proportion Filles/Garçons de 40 à 60%.

SPECIFICITES DU PUBLIC

L'âge des membres de ces structures se situe entre 11 et 15 ans (*catégories M13 et M15*),

Le public cible est la population fréquentant le collège (*de la 6ème à la 3ème*).

Le club (*ou le Comité*) est gestionnaire du fonctionnement et organise le recrutement de ses élèves.

Un.e escrimeur.se intégrant le Centre de Préformation peut rester licencié.e dans son club d'origine. Dans ce cas, une convention est établie entre le.la licencié.e, son club et la structure afin de définir le rôle de chacun dans le déroulement du projet du jeune.

EFFECTIFS ET QUALIFICATIONS REQUISES POUR L'ENCADREMENT

Le maître d'armes référent est à minima titulaire d'un diplôme en escrime inscrit au RNCP (*BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS*), et sa carte professionnelle est en cours de validité. Il est invité à participer aux actions de formation continue mises en place par son Comité Régional ou la Fédération.

Il est en lien avec les responsables de la Section Sportive Scolaire (*Principal du collège, Professeur d'EPS référent*) sur les questions relatives au double-projet.

Le CTR, placé auprès du Comité Régional concerné, est l'interlocuteur privilégié du responsable de la structure. Il veille à la bonne marche du projet.

VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE MOYEN D'ENTRAINEMENT

L'entraînement est quotidien avec 4 séances minimum par semaine. Il se compose de séances collectives, d'au moins une leçon individuelle spécifique hebdomadaire et d'une session de préparation physique.

Par convention avec l'établissement scolaire, un aménagement des horaires devra permettre aux élèves de concilier dans les meilleures conditions la scolarité, un entraînement intensif et la récupération.

Ces aménagements visent à faciliter la bonne marche du double-projet en prenant en compte à la fois les exigences de la scolarité et les périodes de récupération de l'athlète.

LES INSTALLATIONS SPORTIVES, LE MATERIEL

La salle d'armes devra posséder les équipements nécessaires pour la bonne tenue de séances collectives spécifiques et de travail en préparation physique.

Il convient de s'assurer de la disponibilité de cet équipement pour le bon déroulement des séances d'entraînement.

CONDITIONS DE VIE DES SPORTIFS – DEROULEMENT DOUBLE-PROJET**CONDITIONS D'HEBERGEMENT, DE RESTAURATION ET DE VIE QUOTIDIENNE**

Les modalités de prise en charge des élèves entre le collège et le lieu d'entraînement des sportifs seront étudiées. Les dispositions prises seront stipulées dans la convention signée avec l'établissement scolaire partenaire.

NATURE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE – AMENAGEMENTS SOUHAITES

Les aménagements d'horaires permettent aux jeunes, au moins deux fois par semaine, de s'entraîner en dehors des heures traditionnelles de club (en groupe, mini-groupe ou individuellement),

Par exemple : optimiser le temps scolaire pour permettre aux élèves de s'entraîner à partir de 15h.

La question des cours de soutien scolaire individuel ou en petit groupe en cas de difficultés doit être abordée avec l'établissement scolaire en vue de favoriser la bonne marche du double-projet.

CONVENTIONS ENTRE LA STRUCTURE ET SES PARTENAIRES

La structure doit être identifiée en tant que Section Sportive Scolaire Escrime (*ou Section Sportive d'Excellence*) par le Rectorat.

Une convention liant la structure et son (*ou ses*) établissement(s) partenaire(s) doit être fournie lors de la demande d'habilitation.

Elle fait apparaître les dispositions prises dans le cadre de l'aménagement de la scolarité des élèves concernés, le partage des responsabilités liées au double-projet.

Un exemplaire de cette convention, en cours de validité, sera transmis à la Fédération par le biais du CTR.

NATURE ET MODALITES DE LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

Le licencié doit se conformer au règlement de la FFE dans le cadre de la prise de licence.

Bien que ce public ne soit pas soumis à un suivi médical particulier, nous sensibilisons les éducateurs sur l'attention particulière à porter sur les aspects médicaux liés à une pratique intensive et les invitons à prendre les dispositions pour veiller à l'intégrité physique et morale de leurs jeunes sportifs.

FORMATION SPORTIVE ET CITOYENNE

Nous incitons les enseignants à inscrire leurs élèves à une formation d'arbitre départemental. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux règles qui régissent la pratique de l'escrime et à les faire appliquer.

Par cet engagement, ils contribuent à œuvrer dans une démarche citoyenne en connaissant mieux et en diffusant les règles qui régissent la discipline et les valeurs que celle-ci transmet en matière de vivre ensemble.

La Fédération fournira à chaque structure la documentation nécessaire pour sensibiliser les jeunes sportifs à la lutte contre le dopage et aux violences dans le sport.

BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL - COUTS ET TARIFICATION

Il est rappelé que le Centre de Préformation fait partie intégrante du club support qui en est le gestionnaire.

Celui-ci est responsable de l'équilibre financier et du bon déroulement du dispositif.

Le club peut entreprendre des démarches de demandes de subventions auprès des collectivités au titre de projet d'accession au haut-niveau et des partenariats privés peuvent être sollicités.

Le club s'engage à utiliser les subventions éventuellement obtenues au profit du fonctionnement de la structure.

ANNEXE – INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA STRUCTURE D'ACCESSION

Les indicateurs de performance des structures viennent compléter le cahier des charges (*cf. annexe*).

Sont pris en considération dans l'évaluation :

- ▶ Le nombre de sportifs intégrant une structure d'accession de niveau supérieur,
- ▶ Le respect de la mixité au sein de la structure,
- ▶ L'amélioration des compétences et du classement des membres dans leur catégorie d'âge,
- ▶ Le pourcentage de passage en classe supérieure,
- ▶ Le pourcentage de réussite au Brevet des collèges,
- ▶ Les résultats obtenus lors des compétitions scolaires,
- ▶ L'adéquation de la structure avec les exigences attendues,
- ▶ Le bon déroulement du double-projet,
- ▶ La qualité attendue de l'encadrement,

				Niveau de satisfaction			
Domaine		Levier	Critère(s)	Excellent 1	Bon 2	Passable 3	Insuffisant 4
SPORTIF	Qualité du recrutement	Sportif au niveau des attentes et exigences de la structure	La structure est responsable de son recrutement	Recrutement basé sur la motivation et prédispositions pour un projet sportif	Constitution d'un groupe mixte à vocation compétitive		Sélections non conformes aux exigences du parcours
	Performance nationale	Participations aux compétitions	Pratique compétitive des jeunes	100% dès M13	100% dès M15	Occasionnelle	Pas de compétitions
	Capacités sportives	Amélioration du potentiel physique des sportifs	% de sportifs qui améliorent leurs performances (classement ou tests)	100%	90%	80%	- de 80%
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staff qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet	Niveau de diplôme du référent, Equipe d'encadrement mobilisée	DE/DESJEPS réf. (+ autres)	BPJEPS réf. (+ autres)	BPJEPS seul	Enseignant en-dessous du BPJEPS
	Suivi médical	Suivi médical de qualité	Convention avec service médical, Présence régulière d'un médecin/kiné	Suivi des jeunes sur liste	Possibilités de soins	Possibilités de soins	Absence de suivi
			SMR	100 % des sportifs sur liste			
	Suivi scolaire	Organisation du suivi scolaire	Présence et disponibilité d'un professeur référent de l'établissement scolaire, Interactions avec le référent de la structure	Respect des modalités des sections sportive (scolaire ou d'Excellence)		Lien entre la structure et l'établissement scolaire	Absence de lien avec l'établissement
	Aménagement de l'emploi du temps	Fluidité et adaptation de l'emploi du temps pour mener à bien de manière fluide, le double-projet	Aménagements d'horaires	Réelles possibilités d'aménagements, 4 séances d'entraînement /sem		Un créneau semaine disponible	Manque d'aménagements ou de facilités avec l'établissement
	Conditions d'hébergement et de restauration	Type d'hébergement	Internat établissement scolaire surveillé Section sportive d'Excellence	Internat surveillé dans l'établissement permettant l'accueil de sportifs extérieurs	Organisation permettant l'imbrication des études, de l'entraînement et de la récupération	Manque de fluidité dans l'imbrication des études et de l'entraînement	Pas de convention avec établissement
	Conditions d'entraînement, qualité des équipements	Qualité et disponibilité des installations adaptées aux enjeux	Disponibilité et qualité des installations	Lieu et matériel adaptés (spécifique + prép physique + travail scolaire)	Lieu et matériel adaptés à l'ensemble des activités physiques et spécifiques		Absence de salle dédiée, matériel insuffisant
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Pas de frein à l'accès à la structure et cohérence de la participation de la famille au regard des prestations proposées par le cahier des charges	Accessibilité au dispositif	Tarif cohérent			Budget déficitaire mettant en péril la structure
	Equilibre financier	Prise en compte des prestations proposées au regard du cahier des charges	Budget de la structure équilibré	Prise en compte des prestations sportives dans le budget			Pas pris en compte, mettant en péril le dispositif
	Financement	Plusieurs sources de financement		Mobilisation de l'ensemble des acteurs (Région, CR, Collectivités, privés)			Aucune démarche engagée en matière de subvention

CENTRE DE FORMATION FEDERAL

Cahier des charges

PREAMBULE

La Fédération est responsable du respect du cahier des charges par les structures de son PPF et l'ensemble des structures devra être identifié dans le Portail de Suivi Quotidien du Sportif. Le Centre de Formation fait partie intégrante du PPF en tant que structure d'accession nationale. Il ne concerne qu'une seule arme. Dans le cas où plusieurs structures seraient présentes en un même lieu, chaque arme aura un staff dédié et une organisation propre.

Le Comité Régional donne son avis sur la faisabilité et la reconduction du projet de la structure et accompagne le bon déroulement du dispositif avec l'appui du CTR.

Le bassin de recrutement des Centres de Formation Fédéraux est régional à inter-régional, voire national en l'absence de structure sur le territoire. L'éloignement du milieu familial sera pris en compte lors de l'affectation.

Le respect du cahier des charges est une condition sine qua non à l'ouverture et au maintien de ces structures au sein du Projet de Performance Fédéral.

Un dossier de candidature décrivant les dispositions prises face au cahier des charges est demandé pour obtenir le label. Celui-ci est valable trois ans et reconductible.

Des bilans semestriels adressés à la Fédération à mi-parcours et en fin de saison permettront d'apprécier la bonne marche du dispositif et la progression de chaque sportif.

La structure s'engage à participer de manière active aux compétitions organisées dans le cadre scolaire.

LES OBJECTIFS

OBJECTIF PRINCIPAL :

- Alimenter la filière d'Excellence sportive (*Pôles France seniors, Pôles France Relève*),
- Organiser avec les établissements partenaires des aménagements scolaires favorisant la réussite du projet sportif et l'entraînement bi quotidien,
- Faire progresser, pérenniser, voire améliorer les résultats de notre relève à l'international,
- Entraîner les athlètes dans l'objectif de les préparer à l'exigence du haut niveau et à les intégrer dans un pôle France Relève.

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Accompagner de manière individualisée les jeunes athlètes dans leur projet sportif tout en prenant en compte leur projet de vie (*projet scolaire et préservation du lien social*).
- Leur assurer, en lien avec le club, une formation complète et favoriser l'harmonisation du niveau de performance des escrimeurs intégrant les structures d'Excellence.
- Améliorer la détection, favoriser une forte opposition en regroupant les meilleurs éléments et des partenaires.
- Dynamiser la pratique compétitive sur un territoire.
- Accompagner et développer les compétences de nos maîtres d'armes et renforcer la filière des entraîneurs d'escrime.
- Impliquer davantage les entraîneurs dans le projet d'accession au Haut-niveau et les actions fédérales, créer du lien entre les encadrants nationaux et territoriaux.

LE PUBLIC CONCERNE

EFFECTIF MINIMAL ET MAXIMAL DES SPORTIFS

L'effectif est compris entre 8 et 14 escrimeurs (*ses*).

Dans son recrutement, l'encadrement doit tenir compte d'une proportion Filles/Garçons de 40 à 60%.

Les partenaires d'entraînement ne sont pas considérés comme inclus dans le dispositif.

SPECIFICITES DU PUBLIC

L'âge des membres de ces structures se situe entre 15 et 18 ans (*généralement de M17 à 1^{ère} année M20*).

Le public cible est la population fréquentant le lycée (*de la 2^{nde} à la Terminale*).

L'accès à un Centre de Formation Fédéral peut s'envisager pour un jeune faisant partie des 100 premiers du classement national. Un.e escrimeur.se intégrant le Centre de Formation peut rester licencié.e dans son club d'origine. Dans ce cas, une convention est établie entre le/la licencié.e, son club et la structure afin de définir le rôle de chacun dans le déroulement du projet du jeune.

Une sélection par des tests et un entretien individuel permettra de déterminer la capacité du jeune escrimeur à s'engager dans un projet sportif viable à long terme.

Sur avis du CTR responsable et de l'entraîneur référent, l'intégration d'un(e) collégien(ne) prometteur(se) peut être envisagée de manière dérogatoire, dès lors que les aménagements scolaires le permettent.

De la même manière, l'Entraîneur National du Pôle France ou du Pôle France Relève peuvent suggérer, par dérogation, la poursuite du cursus d'une année supplémentaire pour un athlète prometteur en vue d'une éventuelle intégration l'année suivante dans une structure d'Excellence.

La validation du recrutement des sportifs s'effectue lors d'une commission nationale réunissant l'ensemble des acteurs de la filière d'accession au haut-niveau. Cette commission statue sur les bilans, entrées et sorties du dispositif.

EFFECTIFS ET QUALIFICATIONS REQUISES POUR L'ENCADREMENT

Le CTR, placé auprès du Comité Régional concerné, assure la coordination du Centre de Formation et de l'équipe d'encadrement. Il s'assure de la validité de la carte professionnelle de l'encadrement sportif afin d'attester de sa qualification et de son honorabilité. Il s'attache à veiller à la complétude et l'exactitude des informations recueillies auprès des athlètes lors de la pré-inscription.

Un responsable nommé entraîneur référent doit être identifié par la Fédération. Le CTR, qui ne peut occuper ce poste, accompagne le dispositif. Celui-ci est titulaire à minima d'un DEJEPS option escrime.

Celui-ci peut déléguer certaines tâches administratives, mais reste au centre du double-projet scolaire et sportif de chacun des membres du groupe. Il est l'interlocuteur privilégié du CTR dans le cadre du suivi du dispositif, ainsi que des responsables de l'établissement scolaire (*Proviseur du lycée, Professeur d'EPS référent*).

Centre de Formation Fédéral

L'entraîneur peut s'appuyer sur les compétences d'une ou plusieurs personnes spécialisées dans les différents domaines liés à la performance (*spécifique escrime, préparation physique, préparation mentale, nutrition, etc.*). Son rôle est alors de manager cette équipe pluridisciplinaire afin de mieux individualiser l'entraînement du jeune athlète, le placer au cœur du projet et le préparer au mieux à une future intégration dans une structure supérieure. Par la signature d'une charte, l'entraîneur référent s'engage à prendre part de manière active aux actions mises en place par la Fédération en matière de détection et d'entraînement qui lui seront proposées. Il montre ainsi une volonté de gagner en compétences dans le cadre de leur formation continue et de prendre part de manière active aux actions proposées par la Fédération.

VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE MOYEN D'ENTRAÎNEMENT

L'entraînement est quotidien à biquotidien. Un minimum de dix heures hebdomadaires est préconisé.

Il se compose de séances collectives, de leçons individuelles spécifiques, de sessions de préparation physique et d'une approche de préparation mentale.

Les séances collectives peuvent être ouvertes à des partenaires d'entraînement.

Les aspects physiques et mentaux peuvent s'aborder en individuel ou en collectif mais doivent tendre vers une individualisation afin d'apporter à chaque titulaire des éléments lui permettant de progresser.

LES INSTALLATIONS SPORTIVES, EQUIPEMENTS

Une salle d'armes équipée avec un nombre de pistes d'escrime suffisant pour permettre à chacun de profiter pleinement des séances collectives.

Un espace permettant la tenue de séances de travail en préparation physique ainsi que le matériel nécessaire à sa réalisation.

Une salle de réunion équipée permettant la tenue de cours théoriques collectifs, de cours de soutien individuel, de briefings, débriefings ou autres.

La disponibilité de ces installations et les aménagements du temps scolaire devront permettre la tenue de séances individuelles ou collectives d'entraînement en journée afin d'optimiser la récupération et favoriser la réussite du double-projet des jeunes escrimeurs.

CONDITIONS DE VIE DES SPORTIFS – DEROULEMENT DOUBLE-PROJET

CONDITIONS D'HEBERGEMENT, DE RESTAURATION ET DE VIE QUOTIDIENNE

Le Centre de Formation Fédéral doit apporter les éléments concrets qui garantissent la sécurité et les conditions optimales pour le bon déroulement du projet sportif et du projet scolaire. L'internat est à privilégier.

L'hébergement doit tenir compte de la sécurité des jeunes et permettre de lier récupération et travail scolaire.

Des dispositions doivent être envisagées pour l'accueil des jeunes en cas d'entraînement tardif ou de compétitions. Il convient de décrire les dispositions prises en cas d'internat fermé le week-end ou en période de vacances scolaires et d'indiquer le moyen de transport entre le lieu de vie des sportifs et le centre d'entraînement, de même que le mode de gestion des mineurs hors du temps scolaire ou sportif.

Dans tous les cas, la structure doit prévoir pour chaque jeune l'identification d'un correspondant sur place afin de pallier à tout problème inopiné.

NATURE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE – AMENAGEMENTS SOUHAITES

Des aménagements d'horaires doivent permettre au jeune, au moins une fois par semaine, de s'entraîner de manière biquotidienne (*en groupe, mini-groupe ou individuellement*).

=> Par exemple : optimiser le temps scolaire pour permettre aux élèves de s'entraîner sur un créneau de 10h et 12h.

La question des cours de soutien scolaire individuel ou en petit groupe en cas de difficultés doit être abordée avec l'établissement scolaire en vue de favoriser la bonne marche du double-projet.

La Section sportive (*scolaire ou d'excellence*) est identifiée comme telle auprès du Rectorat.

La convention liant la structure et son (*ou ses*) établissement(s) partenaire(s) doit être communiquée lors de la demande de labellisation. Elle fait apparaître les dispositions prises dans le cadre de l'aménagement de la scolarité des élèves concernés, le partage des responsabilités liées au double-projet.

Lors du renouvellement de cette convention, un exemplaire sera transmis par le CTR à la Fédération.

La surveillance médicale réglementaire est régie par l'article L. 231-6 du Code du sport.

Elle est obligatoire pour chaque sportif listé. L'objectif de ce suivi réglementaire est de prévenir tout risque sanitaire lié à la pratique intensive d'activités physiques et sportives.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION SPORTIVE ET CITOYENNE DES SPORTIFS.

Les membres des structures sont tenus de participer au cours de leur cursus à des actions de formations fédérales (*arbitrage ou éducateur*).

Développer leur connaissance de la discipline et maîtriser son règlement fait partie intégrante de la formation des sportifs. Véhiculer ces valeurs auprès des pratiquants contribue à œuvrer dans une démarche citoyenne, en connaissant mieux et en diffusant les règles qui régissent la discipline et les valeurs que celle-ci transmet en matière de vivre ensemble.

Chaque structure mettra en place un temps d'échange portant sur les valeurs sportives dans le champ de la citoyenneté (*valeurs de la République, de l'olympisme, l'éthique dans le sport*) et sur une sensibilisation face à la lutte contre le dopage et contre les violences dans le sport.

BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL - COUTS ET TARIFICATION

Les coûts sont répartis entre les familles, les subventions émanant de l'Agence Nationale pour le Sport, des collectivités territoriales, les clubs ou les partenaires privés.

Un budget prévisionnel sera soumis en fin de saison précédente, conjointement avec le budget effectivement réalisé lors de la saison sportive concernée.

Quel que soit le type de gestion utilisé, le budget devra faire apparaître de manière autonome l'ensemble des prestations engagées au regard du cahier des charges.

ANNEXE – INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA STRUCTURE DU PPF

Les indicateurs de performance des structures viennent compléter le cahier des charges.

Sont pris en considération dans l'évaluation :

- Le nombre de sportifs intégrant une structure de niveau supérieur (*PFR ou PF*),
- Le nombre de sélections en circuit européen et compétitions internationales,
- Le nombre de médailles obtenues lors des circuits européens et nationaux,
- Les résultats principaux et les classements nationaux et internationaux par catégorie d'âge,
- La répartition des sportifs inscrits sur listes de haut-niveau,
- Le bon déroulement du suivi médical réglementaire,
- Le pourcentage de réussite aux diplômes,
- Le pourcentage de passage en classe supérieure,
- L'attention portée à la mixité de la structure,
- L'adéquation de la structure avec les exigences attendues
- Le bon déroulement du double-projet
- La qualité attendue de l'encadrement

Annexe : Evaluation des CENTRES de FORMATION Fédéraux - Indicateurs

				Niveau de satisfaction			
				Excellent	Bon	Passable	Insuffisant
Domaine		Levier	Critère(s)	1	2	3	4
SPORTIF	Qualité du recrutement	Sportif au niveau des attentes et exigences de la structure	Etre dans le Top 100 de sa catégorie	100% dans le Top 100 de leurs catégories ou détectés au niveau régional	moins de 80% dans le Top 100 de leurs catégories ou détectés au niveau régional	moins de 60% dans le Top 100 de leurs catégories	Sélections non conformes aux exigences du parcours
	Performance nationale	Sélectionnés en Circuit Elite	% de sportifs concernés	au moins 50% du groupe	au moins 30% du groupe	au moins 20% du groupe	0%
		Médailles aux Chpts de France ou dans les 8 du CN de leur catégorie	% de sportifs concernés	20%	15%	10%	0%
	Alimentation de la filière	Intégration de sportifs dans la structure d'Excellence (PF ou PFR)	% de sportifs concernés	2 ou plus ou 1 par an	au moins 1 sur l'olympiade	0-1 (avec propositions)	0 (pas de propositions au cours de l'olympiade)
	Sélections internationales	Sélections en compétitions internationales M17/M20	2 de sportifs concernés	3 ou plus	au moins 2	1 ou 2	0
	Capacités sportives	Amélioration du potentiel physique des sportifs	% de sportifs qui améliorent leurs performances (classement ou tests)	100%	85%	70%	- de 70%
	Actions sportives	Actions organisées par la structure	Participation à une action commune avec une (ou plusieurs) structure(s) d'accession au haut-niveau	2 ou plus	au moins 1	0-1	0
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staff qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet	Niveau de diplôme du référent Nombre de spécialistes (prep mentale, physique)	DESIEPS réf. + 1 prép. mental et 1 prép. phys.	DE / DESIEPS réf. + 1 prép. phys. ou prép. mental	DE / DESIEPS pas de spécialiste	DEIEPS activité secondaire
	Suivi médical	Suivi médical de qualité	Convention avec service médical, Présence régulière d'un médecin/kiné SMR	Collaboration régulière	Contact et disponibilité	Pas de contact précis	Absence de suivi
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique)	Présence et disponibilités des différents spécialistes	OUI +	OUI	NON	NON
	Suivi scolaire	Organisation du suivi scolaire	Présence et disponibilité d'un professeur référent de l'établissement scolaire, Interactions avec le référent de la structure, soutien scolaire organisé	+++ Suivi et soutien scolaire organisés et efficaces	++ Suivi et soutien scolaire possible	+ Suivi et soutien scolaire difficile	-
	Aménagement de l'emploi du temps	Fluidité et adaptation de l'emploi du temps pour mener à bien de manière fluide, le double-projet	Aménagements d'horaires	Réelles possibilités d'aménagements, entraînement bi-quotidien	Un Entraînement bi-quotidien hebdomadaire pour l'ensemble du groupe	Entraînement bi-quotidien possible pour une partie du groupe	Aucun entraînement bi-quotidien possible
	Conditions d'hébergement et de restauration	Type d'hébergement	Internat établissement scolaire surveillé	Internat surveillé en un même lieu + Week-end	Internat établissement scolaire surveillé Familles d'accueil (avec soutien scolaire) Hébergement semaine unikt	Pas de convention avec internat Familles d'accueil (avec hébergement w-e)	Pas de convention avec internat Familles d'accueil (semaine unikt)
	Conditions d'entraînement, qualité des équipements	Qualité et disponibilité des installations adaptées aux enjeux	Disponibilité et qualité des installations	Lieu et matériel adaptés (spécifique + prép physique + travail scolaire)	Lieu et matériel adaptés à l'ensemble des activités physiques et spécifiques	Plusieurs sites d'entraînement éloignés, matériel insuffisant	Absence de salle dédiée, matériel insuffisant
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Coût adapté et cohérent	Etude du budget prévisionnel et bilan annuel des structures	Budget prévisionnel précis et autonome Demandes de subvention effectuées et obtenues Participation suffisante des membres	Budget prévisionnel précis et autonome Demandes de subvention effectuées et obtenues	Budget ne permettant pas la réalisation de l'ensemble des actions, Manque de cohérence ou de lisibilité du bilan financier	Absence de budget prévisionnel et de bilan Absence de partenaires institutionnels ou privés
	Coût pour le sportif	Pas de frein à l'accès à la structure et cohérence de la participation de la famille au regard des prestations proposées par le cahier des charges		Participation en lien avec les prestations proposées (salaires, vacations, utilisation équipement, etc.)	Participation excessive ou faible au regard des prestations	Participation peu en rapport avec les prestations proposées	Trop grand écart entre l'investissement des familles et les prestations proposées
	Equilibre financier	Budget de la structure équilibré		Viabilité financière du projet			Budget déficitaire mettant en péril la structure
FINANCIER	Financement	Plusieurs sources de financement		Mobilisation de l'ensemble des acteurs (Région, CR, Collectivités, privés)			Aucune démarche engagée en matière de subvention